MINISTÈRE
DE LA CULTURE

Liberté
Égalité
Fraternité

Rapport au Parlement sur **la langue française**

2024

Délégation générale
à la langue française
et aux langues de France

Alors que les politiques publiques des langues connaissent un renouveau depuis 2018, cette nouvelle édition du *Rapport au Parlement sur la langue française* a vocation à en présenter un panorama et à les renforcer.

L'année 2024 propose des rendez-vous inédits et majeurs pour la promotion de notre langue : l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques, l'organisation du Sommet de la Francophonie au château de Villers-Cotterêts et à Paris à l'automne ou encore la célébration des trente ans de la loi Toubon, qui garantit un « droit au français » à nos concitoyens.

Ces manifestations s'inscrivent dans la dynamique souhaitée par le Président de la République depuis 2018 : accompagner le renouveau d'une politique publique des langues, en France, dans la francophonie, en Europe et dans le monde, en faveur du français comme du plurilinguisme. Le ministère de la Culture y prend toute sa part et poursuit une action déterminée, en dialogue constant avec ses partenaires, qu'ils soient interministériels, multilatéraux ou internationaux.

La Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) est ainsi chargée d'animer et de coordonner la politique linguistique du Gouvernement, sous l'autorité de la ministre de la Culture. Administration de mission, à vocation interministérielle, elle veille à l'emploi du français, « langue de la République », dans notre société et contribue à son enrichissement.

Son action se déploie à travers de grands chantiers mobilisateurs. Citons un engagement renforcé au plus près des territoires, car le français et les langues de France sont essentiels à notre lien social. Il s'agit de conforter la maîtrise de la langue par les populations fragiles, notamment à travers l'action culturelle, de sensibiliser de nouveaux publics, dont les jeunes générations, et, enfin, de promouvoir les langues régionales dans l'Hexagone comme dans les Outre-mer.

Autre priorité de notre action : la mise en œuvre d'une stratégie numérique ambitieuse au service de notre langue et de la diversité linguistique. Les mutations de l'intelligence artificielle pour le traitement automatique des langues comme pour la « découvrabilité » sur la toile des contenus francophones ouvrent des perspectives concrètes pour traiter des enjeux de souveraineté linguistique et réinventer le plurilinguisme.

Prolongeant l'ambition du précédent *Rapport au Parlement sur la langue française*, cette édition 2024 dresse un panorama des politiques publiques des langues. L'objectif est de susciter de nouvelles mobilisations en faveur de celles-ci. Faisant une large place aux chiffres clés, aux analyses et aux témoignages d'experts, d'élus et de représentants de la société civile, ce rapport témoigne une fois de plus que la langue française relève de notre responsabilité collective et est l'affaire de tous. ♦

PAUL DE SINETY
Délégué général à la langue française et aux langues de France

Rapport au Parlement sur **la langue française**

2024

SOMMAIRE

5 Avant-propos
de Rachida Dati,
ministre de la Culture

6 La langue française **en France et dans le monde**

8 La Cité internationale de la langue française à Villers-Cotterêts

9 — **Emmanuel Macron, Président de la République :** « ***La langue française nous rassemble*** *dans notre unité et notre diversité* »

10 — **La vitrine exceptionnelle** d'une politique renouvelée

12 — « **L'aventure du français** », Un parcours en trois étapes

14 — En route pour **un portrait sonore des territoires**

16 Le français, **langue de la République**

METTRE EN ŒUVRE LA LOI

18 — GRAND TÉMOIN - « ***Mettre en œuvre et réviser la loi*** *pour mieux rassembler* » par *Jean-Marc Sauvé*

20 — Une loi pour un « **droit au français** »

22 — **Dans l'espace public et dans la publicité,** assurer la compréhension des messages avec *Dominique Wolton* et *Jean-Patrick Chiquiar*

24 — **Dans le secteur de la consommation,** donner la priorité à la sécurité avec *Marie-Amandine Stévenin*

26 — **Dans le monde du travail,** un enjeu pour le respect des droits du salarié avec *Katia Kostulski*

28 — **Dans l'enseignement supérieur et la recherche,** penser et transmettre en français avec *Pierre Judet de la Combe*

30 — **Dans l'audiovisuel,** promouvoir et illustrer la langue française avec *Emmanuelle Daviet* et *Roch-Olivier Maistre*

32 — Une actualité de **la langue française en débat** avec *Pierre Ouzoulias*

LE FRANÇAIS, LANGUE DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

34 — Promouvoir le français, **langue du sport et de l'olympisme** avec *Daniel Zielinski*

35 — Mettre en œuvre **l'Olympiade culturelle** par *Noël Corbin*

COMMENT FAIRE VIVRE LA LOI

36 — Renforcer **une politique du français interministérielle** avec *Isabelle Reynier*

38 — **La loi Toubon,** trente ans après avec *Yannick Faure, Laurent Lafon, Amélia Lakrafi* et *Aurélien Taché*

40 **Enrichir** la langue française

LES INSTITUTIONS

42 — GRAND TÉMOIN - « ***Encourager la création dans notre langue*** *pour qu'elle demeure présente et vivante dans tous les domaines du savoir* » avec *Amin Maalouf*

44 — **Enrichir la langue :** une mission de service public essentielle

46 — Quels acteurs pour normaliser **le vocabulaire scientifique et technique ?**

48 — **Débattre de la langue :** « *Avec la communication numérique, l'écrit n'est plus réservé à une expression formelle et surveillée* » avec *Agnès Steuckardt*

49 — **Diffuser** les nouveaux termes

LA FABRIQUE DE LA LANGUE

50 — **Langue et créativité** pour capter l'air du temps avec *Pierre-François Le Louët*

51 — Garantir l'accès de tous les publics à la **production scientifique en français** avec *Pascale Cossart*

52 — De *breaking* et *breakdance* à « break » : **histoire d'un terme**

53 — Des termes pour défendre des idées : **la néologie militante**

54 À l'écoute des territoires : maîtriser la langue française et **valoriser les langues de France**

MAÎTRISER LA LANGUE FRANÇAISE

56 — Encourager la maîtrise de la langue, **un enjeu de cohésion sociale**

58 — **Le visage de l'illettrisme** en France

59 — **Politiques sectorielles** pour renforcer l'accès au français

62 — **Développer la dimension territoriale** de notre politique linguistique

63 — **Action culturelle et langue française :** un programme annuel du ministère de la Culture à l'échelle des territoires

VALORISER LES LANGUES DE FRANCE

65 — La France, **pays multilingue**

66 — **Le patrimoine des langues régionales**

68 — **Transmettre les langues régionales** par l'enseignement avec *Thierry Delobel*

69 — **Les langues des Outre-mer** pratiquées au quotidien

70 — **La langue des signes française,** langue d'enseignement et de culture avec *Brigitte Garcia*

71 — Les langues **non territoriales** avec *Tal Hever-Chybowski*

72 **Sensibiliser** à la langue et à la francophonie

56 — **Sensibiliser et mobiliser** les publics

74 — **L'opération « Dis-moi dix mots »** : résultats de l'enquête 2023

75 — **L'éducation artistique et culturelle** entre solidarité et créativité

76 — Faire rayonner **créativité et diversité en francophonie** avec *Grégoire Furrer* et *Sandrine Peney*

78 La langue française, **innovation et souveraineté numérique**

79 — Le français **sur la toile**

80 — Accroître la vitalité et **la compétitivité numérique**

82 — **Doter l'Union européenne** d'une souveraineté en matière numérique avec *Philippe Gélin*

84 — Assurer notre place dans **la nouvelle architecture informationnelle mondiale** avec *Guillaume Avrin* et *Laurence Devillers*

86 — Multilinguisme dans les sciences : **la découvrabilité des contenus** avec *Slim Khalbous*, *Rémi Quirion* et *Étienne Ghys*

88 Promouvoir le français et le **plurilinguisme** en Europe et dans le monde

PROMOUVOIR LE MULTILINGUISME EN EUROPE

90 — Multilinguisme européen : **quelle place pour le français ?** avec *Philippe Léglise-Costa*

92 — GRAND TÉMOIN - « ***Tout peut s'enseigner au Collège de France :*** *il n'y a ni restriction ni frontière* » avec *Thomas Römer*

94 — **Le multilinguisme** au cœur des politiques européennes avec *Bruno Patino*, *Adeline Cornet* et *Sandro Gozi*

PROMOUVOIR LE FRANÇAIS ET LA FRANCOPHONIE DANS LE MONDE

96 — « ***Une ambition pour la langue française et le plurilinguisme*** », bilan du Plan présidentiel : l'action du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

100 — **Une action internationale du ministère de la Culture** sous le signe de la coopération linguistique

LA COOPÉRATION MULTILATÉRALE FRANCOPHONE

101 — **Vers le Sommet de la Francophonie** à Villers-Cotterêts avec *François Vandeville*

AUDIOVISUEL EXTÉRIEUR : UNE RÉFÉRENCE, UN SERVICE ET UNE VITRINE

103 — France Médias Monde et TV5 Monde, **acteurs de la francophonie** avec *Marie-Christine Saragosse* et *Yves Bigot*

Avant-propos

RACHIDA DATI
Ministre de la Culture

Langue mondiale qui compte des locuteurs sur tous les continents, le français est en même temps au fondement de notre pacte républicain, conformément à l'article 2 de la Constitution. C'est un outil d'accès à la culture, mais aussi de partage, d'émancipation et de cohésion sociale.

Le ministère de la Culture porte ainsi une politique linguistique ambitieuse en faveur de la langue française, mais aussi de toutes les langues de France, dans l'Hexagone comme en Outre-mer. Ce nouveau *Rapport au Parlement sur la langue française*, destiné non seulement aux élus et aux décideurs, mais aussi au grand public, doit précisément en éclairer les enjeux et l'actualité. Il offre un état des lieux détaillé et chiffré, développe nos priorités politiques et donne la parole à des acteurs essentiels.

Au quotidien, la maîtrise de notre langue demeure une condition primordiale de l'accès à la culture. C'est l'esprit même de la loi Toubon, qui garantit l'emploi du français dans notre pays et dont nous célébrons cette année le trentième anniversaire. C'est également la vocation de notre politique de lecture publique. Favoriser l'accès aux bibliothèques, promouvoir le livre, lutter contre l'illettrisme… Autant de nécessités pour qu'aucun de nos concitoyens ne se sente laissé pour compte.

En matière de langue – comme dans bien des secteurs de la culture –, l'irruption du numérique est autant un défi qu'une chance. Le français, deuxième langue la plus utilisée en ligne, est souvent synonyme d'excellence scientifique et d'information de qualité. Nous poursuivrons cette ambition pour que la langue et la culture françaises continuent de rayonner.

Le rayonnement de notre langue a en effet été érigé en priorité politique par le Président de la République, dans le cadre du plan d'action « Une ambition pour la langue française et le plurilinguisme ». En octobre dernier, la Cité internationale de la langue française a été inaugurée au château de Villers-Cotterêts. Dans cet écrin patrimonial où François I^{er} décida de faire du français la langue de l'État, les visiteurs peuvent aujourd'hui découvrir ou redécouvrir tous les aspects de la langue française.

En 2024, le français sera au cœur des grands rendez-vous de notre pays. Cet été, les Jeux Olympiques et Paralympiques mettront la francophonie à l'honneur, tout en célébrant la diversité des langues et des cultures. En octobre, le XIX^{e} Sommet de la Francophonie, le premier à se tenir en France depuis 33 ans, marquera notre appartenance à une communauté mondiale de 320 millions de locuteurs.

La langue française est le socle de notre communauté politique, mais aussi ce qui nous met en relation au monde. Elle constitue pour nous le plus précieux des patrimoines vivants, qu'il nous faut à la fois préserver et transmettre. ♦

La langue française **en France et dans le monde**

Le français est parlé sur tous les continents par environ 321 millions de personnes. 81 millions l'ont pour langue maternelle et 255 millions l'emploient au quotidien. Petit panorama des usages de la langue française.

UNE LANGUE **INTERNATIONALE**

3e langue
LA PLUS UTILISÉE DANS LES AFFAIRES

5e langue
LA PLUS PARLÉE AU MONDE

32 États et gouvernements
AINSI QUE LA PLUPART DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ONT LE FRANÇAIS PARMI LEURS LANGUES OFFICIELLES

UNE LANGUE DU **NUMÉRIQUE**

2e langue
LA PLUS UTILISÉE SUR INTERNET

2,5 % des sites

180 M d'internautes francophones
SOIT 3,3 % DES INTERNAUTES DANS LE MONDE

UNE LANGUE **D'INFORMATION**

2e langue
D'INFORMATION INTERNATIONALE

TV5 Monde

8 CHAÎNES EN FRANÇAIS

62 MILLIONS DE TÉLÉSPECTATEURS HEBDOMADAIRES

France Médias Monde
(RFI, France 24, MCD)

169,7 M D'AUDITEURS ET DE TÉLÉSPECTATEURS HEBDOMADAIRES

21 LANGUES PARLÉES SUR LES ANTENNES

UNE LANGUE **ATTRACTIVE**

2e langue
APPRISE À L'ÉTRANGER, HORS UNION EUROPÉENNE

132 M d'apprenants
DU ET EN FRANÇAIS

900 000 enseignants
DU FRANÇAIS

UNE LANGUE QUI **RAYONNE**

96 instituts
FRANÇAIS

22 instituts
FRANÇAIS DE RECHERCHE

6 centres
CULTURELS BINATIONAUX

829 Alliances
FRANÇAISES

UNE LANGUE **VIVANTE**

9 350 mots nouveaux
RECOMMANDÉS DEPUIS 1972, DONT 300 EN 2023

Au côté de plus de 75 langues de France

3
MILLIONS DE LOCUTEURS DE LANGUES RÉGIONALES MÉTROPOLITAINES

2
MILLIONS DE LOCUTEURS DE LANGUES ULTRAMARINES

5
MILLIONS DE LOCUTEURS DE 6 LANGUES NON TERRITORIALES

280 000
UTILISATEURS DE LA LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE

UNE LANGUE À **MAÎTRISER**

2,5 M de Français
EN SITUATION D'ILLETTRISME

10,5 % de la population carcérale
EN ÉCHEC AU TEST DE LECTURE

126 000 jeunes
EN DIFFICULTÉ DE LECTURE IDENTIFIÉS LORS DES JOURNÉES DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

La Cité internationale de la langue française à Villers-Cotterêts

En 1539, François Ier signe au château de Villers-Cotterêts une ordonnance qui impose l'usage du français pour les actes de justice et d'état civil, à la place du latin. L'unification du territoire français par la langue, commencée au XVIe siècle, connaît plusieurs moments d'accélération avec la Révolution française, la Première Guerre mondiale et la diffusion des technologies d'information et de communication. Langue nationale, le français constitue un ciment de la société française.

▲ **Le Président de la République, Emmanuel Macron, lors de l'inauguration de la Cité internationale de la langue française, le 30 octobre 2023.**

« *La langue française nous rassemble dans notre unité et notre diversité* »

Extrait du discours d'inauguration du Président de la République à Villers-Cotterêts, le 30 octobre 2023.

« Si, en effet, François Ier a pris cette décision architecturale, il a ici aussi conclu un acte éminemment important, cette ordonnance d'août 1539. […] François Ier a décidé ainsi d'imposer que tous les actes du royaume fussent désormais "prononcés, enregistrés, délivrés" – je cite l'ordonnance – "aux parties en langage maternel français et non autrement", c'est-à-dire non plus en latin. […] Nous sommes un pays qui s'est unifié par la langue. C'est le cœur même du choix politique fait par François Ier en 1539. […] La langue française nous rassemble, dans notre unité et notre diversité […].

Un Français peut parfaitement se réclamer de plusieurs appartenances linguistiques. Chacun a le droit de connaître, parler, transmettre sa ou ses langues […]. C'est pourquoi je veux que nos langues régionales soient encore mieux enseignées et préservées, qu'elles trouvent leur place dans l'espace public en un juste équilibre entre leur rôle d'ancrage de langue régionale et le rôle essentiel de cohésion de la langue nationale […].

La plus vaste capitale francophone du monde aujourd'hui, celle où le français compte le plus grand nombre de locuteurs, n'est pas Paris, mais Kinshasa. Oui, le français nous élargit aux dimensions de l'histoire et aux dimensions du monde. Il n'appartient pas aux seuls Français. Notre langue compte plus de locuteurs en dehors qu'en dedans de nos frontières. […] C'est pourquoi Villers-Cotterêts en sera désormais un des centres à partir d'aujourd'hui et plus particulièrement, Madame la Secrétaire générale de la Francophonie, à l'automne 2024, comme le cœur battant du Sommet international de la Francophonie […]. » ♦

> Nous sommes un pays qui s'est unifié par la langue.

EN SAVOIR PLUS

↗ bit.ly/discours-president-republique-villers-cotterets

▲ **Exemplaire de l'ordonnance de Villers-Cotterêts exposé à la Cité internationale de la langue française (Archives nationales).**

▲ **La cour des offices restaurée du château de Villers-Cotterêts.**

La vitrine exceptionnelle d'une politique renouvelée

Le projet de Villers-Cotterêts, confié en 2018 au Centre des monuments nationaux, s'inscrit dans le cadre d'une politique renouvelée de la langue, conforme aux orientations définies par le Président de la République.

La Cité internationale de la langue française a pour objectif de rendre sensibles à tous les publics les grands défis auxquels notre langue doit faire face : cohésion sociale, ouverture à la diversité, création et innovation. C'est un nouvel équipement culturel au service de la politique de la langue – dont les principes découlent directement de notre Constitution : « La langue de la République est le français » (article 2), « Les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France » (article 75-1) et « La République participe au développement de la solidarité et de la coopération entre les États et les peuples ayant le français en partage » (article 87).

La Cité internationale, sous la direction de Paul Rondin, est désormais ouverte aux nombreux acteurs qui œuvrent pour une meilleure maîtrise de la langue. Elle permettra aussi d'accueillir de nombreuses manifestations culturelles et artistiques provenant des espaces francophones du monde entier. Ainsi fera-t-elle découvrir au public les échanges permanents de notre langue avec toutes les langues, y compris nos propres langues régionales.

UN PÔLE DE RÉSIDENCES, DE FORMATION ET D'INNOVATION

Douze ateliers ont été aménagés pour accueillir en résidence des artistes de toutes disciplines, des chercheurs, des entrepreneurs et des pédagogues, qui mèneront une réflexion ou un projet autour de la langue française ou des langues de manière générale.

▲ **Installation de l'exposition permanente de la Cité de la langue française à Villers-Cotterêts.**

Dans le domaine de la formation, la Cité accueille des professeurs et formateurs de français en langue étrangère. Pensée comme un laboratoire des langues et de la francophonie, la Cité porte également l'ambition d'être à l'avant-poste des enjeux prospectifs liés à l'enseignement du français comme langue maternelle et étrangère. ♦

EN SAVOIR PLUS

↗ www.cite-langue-francaise.fr

Promouvoir l'innovation technologique et **renforcer la souveraineté numérique**

Dans le champ de l'innovation technologique, la Cité internationale de la langue française a vocation à répondre à l'enjeu de souveraineté numérique, qui conditionne fortement l'avenir de la langue française dans le monde.

Deux projets en cours de développement à l'initiative du ministère de la Culture entendent faire de la Cité internationale un lieu de référence pour les technologies de la langue. Des programmes prenant en compte les progrès de l'intelligence artificielle (IA) et des technologies des langues sont prévus, en lien avec l'ensemble des acteurs francophones (parmi lesquels l'Organisation internationale de la Francophonie et l'Agence universitaire de la Francophonie, ou encore nos partenaires québécois), mais également européens – chercheurs, jeunes pousses, entreprises, artistes qui travaillent sur ces sujets.

LE CENTRE NATIONAL DE RÉFÉRENCE SUR LES TECHNOLOGIES DE LA LANGUE

Le projet français de Centre national de référence sur les technologies de la langue, LANGU:IA, vise à développer un écosystème d'innovation pour le français, la francophonie et les langues de France. Il est porté par la Communauté de communes Retz-en-Valois et le ministère de la Culture – DGLFLF, avec la Cité, le Centre des monuments nationaux et les principaux acteurs du domaine.

LE PROJET EUROPÉEN ALT-EDIC : ALLIANCE POUR LES TECHNOLOGIES DE LA LANGUE

Parallèlement, le projet européen ALT-EDIC (*Alliance for Language Technologies* – Alliance pour les technologies de la langue) a pour objectif de créer des modèles de langue et d'encourager le marché des technologies pour les langues européennes. Ce projet est porté par un consortium d'États au sein de l'UE, sous l'impulsion de la Commission européenne (Direction générale *Connect*). Son pilotage est assuré par la France, sous la coordination conjointe du ministère de la Culture, du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique et de la Coordination nationale pour l'Intelligence artificielle. ♦

Le Centre des monuments nationaux est fier d'avoir ouvert le 1er novembre 2023 la Cité internationale de la langue française dans le château restauré de Villers-Cotterêts. La Cité a été conçue pour faire vivre ce patrimoine commun, la langue française, qui mêle l'ordinaire et l'extraordinaire, qui est le ciment quotidien de nos relations, le véhicule de notre compréhension du monde d'hier et d'aujourd'hui autant que le moyen privilégié de se projeter dans l'avenir. Au cours des deux premiers mois, la Cité a accueilli 53 000 visiteurs, pour moitié habitants de son territoire, pour moitié visiteurs d'autres régions de France et de l'étranger.

MARIE LAVANDIER
Présidente du Centre des monuments nationaux

« L'aventure du français », un parcours en trois étapes

Le parcours permanent propose un voyage au cours duquel le français est appréhendé dans ses dimensions culturelles, historiques et sociales, ainsi que dans les relations qu'il entretient avec les autres langues. Le commissariat scientifique chargé de la conception du parcours de visite est composé de Barbara Cassin, de l'Académie française, Zeev Gourarier et Hassane Kassi Kouyaté, aux côtés de Xavier North, commissaire principal.

PLAN DU PARCOURS PERMANENT SUR LA LANGUE FRANÇAISE

« L'aventure du français » propose un voyage à travers le temps et l'espace pour donner à voir et à entendre la langue française dans la diversité de ses expressions.

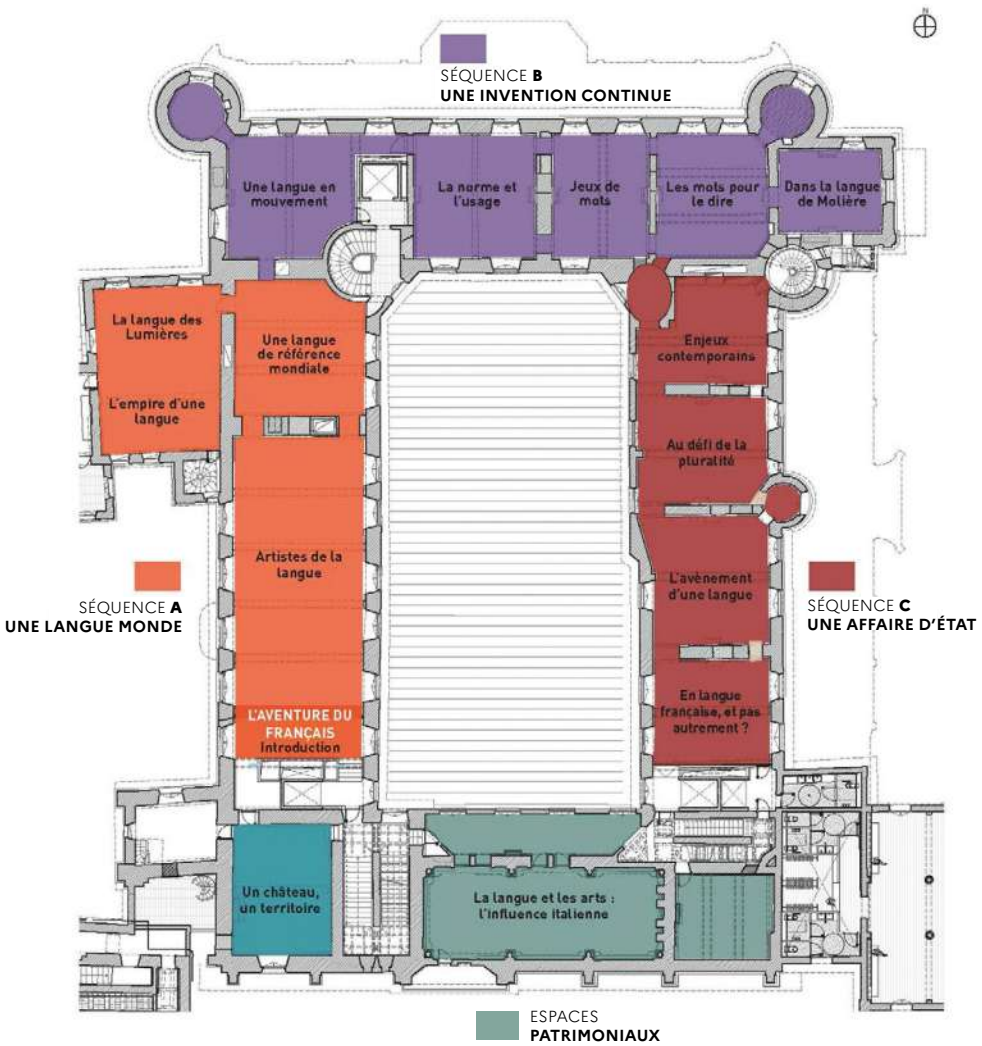

PREMIÈRE SECTION : **Le français, une langue monde**

Comme dans un hall d'aéroport, un grand tableau des départs, projection monumentale présentant des destinations francophones, invite les visiteurs à embarquer pour un voyage dans la « langue monde » qu'est le français. Dans cette séquence, ils découvrent l'univers que constitue la langue française, avec ses différentes formes d'expression (orales comme écrites), mais aussi son rapport au monde, avec sa diffusion sur les différents continents et ses relations avec les autres langues.

DEUXIÈME SECTION : **Le français, une invention continue**

Cette deuxième séquence propose aux visiteurs d'explorer la langue dans son fonctionnement – de la constitution de son vocabulaire à l'évolution de sa prononciation, en passant par sa normalisation –, mais aussi dans la variété de ses usages et sa capacité à se réinventer constamment.

TROISIÈME SECTION : **Le français, une affaire d'État**

Le statut d'une langue, sa place dans la société et les conditions de son emploi ont toujours une dimension politique. C'est particulièrement vrai en France : royal ou républicain, l'État a placé la langue française au cœur de la construction politique de la Nation. Si le français est la seule langue officielle de France, il cohabite depuis toujours avec de nombreuses langues, régionales ou non territoriales. Plus de 72 langues régionales sont officiellement reconnues à ce jour. ♦

▲ **Xavier North, commissaire principal du parcours permanent, à Villers-Cotterêts, lors de l'inauguration.**

LE LIVRE D'UNE LANGUE

Barbara Cassin, Xavier North, *Le livre d'une langue*, Paris : Éditions du patrimoine, 2023, 328 pp.

Accompagnant le parcours permanent de visite et conçu sous la direction de l'académicienne Barbara Cassin et de Xavier North, *Le livre d'une langue* est paru à l'occasion de l'inauguration de la Cité internationale de la langue française.

En route pour **un portrait sonore des territoires**

Le Laboratoire mobile des langues ÉCOUTER-PARLER est un dispositif innovant qui brosse un portrait sonore des territoires au moyen d'un camion sillonnant les routes pour enregistrer les manières de parler le français. Accents, langues régionales, langues portées par les flux migratoires… Aussi bien scientifique que culturel, le projet dresse un inventaire des langues parlées sur le territoire.

À la fois interactif et participatif, le Laboratoire mobile des langues permet de collecter des enregistrements sonores et de consulter des collections existantes sur les langues de France, notamment les archives de la parole du grand linguiste Ferdinand Brunot, qui datent de 1911 et sont conservées à la Bibliothèque nationale de France. Grâce à ses dispositifs interactifs, le Laboratoire permet aussi au public accueilli à bord à l'occasion de rencontres dans l'espace public (festivals, marchés, équipements culturels, etc.) de prendre la mesure du formidable trésor que constituent les langues parlées sur un territoire.

▲ **Le Laboratoire mobile des langues, ÉCOUTER-PARLER.**

Lancé en mars 2022, ce projet scientifique est porté par le ministère de la Culture – Délégation générale à la langue française et aux langues de France, le CNRS et la Bibliothèque nationale de France ; il bénéficie du soutien des partenaires du Pacte linguistique Hauts-de-France (Région, Département de l'Aisne, Communauté de communes Retz-en-Valois). ♦

24 HEURES POUR ÉCOUTER-PARLER

Les premières *24 heures pour écouter parler – conversations sur la langue*, organisées avec Civic City, ont été lancées à l'occasion de l'ouverture de la Cité internationale de la langue française. Les 30 et 31 octobre, pendant 24 heures, 96 invités de toute la francophonie (présents lors de l'inauguration ou intervenant à distance) à partir de toute la francophonie, ont dialogué sur 24 thèmes au gré des fuseaux horaires. Ces conversations entre scientifiques, politiques, artistes et autres acteurs et penseurs de l'usage des langues ont été enregistrées. Elles complètent – aux côtés des conversations avec tous les publics des projets du Laboratoire mobile des langues – le portrait sonore de la France dans toute sa diversité.

EN SAVOIR PLUS

↗ bit.ly/conversations-sur-la-langue-française

EN SAVOIR PLUS

↗ bit.ly/laboratoire-mobile-des-langues

L'Observatoire des pratiques linguistiques pour **mieux connaître les pratiques langagières**

Toute politique se fonde sur des savoirs : pour transformer une réalité, il faut d'abord la connaître. Dans cette perspective, la DGLFLF est dotée d'un Observatoire afin de mieux connaître les pratiques langagières dans l'Hexagone et les Outre-mer.

L'Observatoire des pratiques linguistiques de la DGLFLF a pour objectif de recenser, de développer et de rendre disponibles les savoirs relatifs à la situation linguistique en France, en vue de fournir des éléments d'information utiles à l'élaboration des politiques culturelles, éducatives ou sociales. Point de jonction entre les chercheurs et les acteurs du monde politique et institutionnel, il dispose d'un conseil scientifique qui accompagne les travaux de la DGLFLF et de ses partenaires.

En 2023, le conseil scientifique, présidé par le professeur Bernard Laks, s'est réuni à deux reprises en séance plénière et a mis en place quatre groupes de travail autour des chantiers prioritaires de l'Observatoire des pratiques linguistiques : le programme « Écouter-Parler » et son dispositif innovant pour la collecte d'enregistrements en français et en langues de France, la méthodologie d'expertise pour les questions relevant de la liste des langues de France, la rédaction d'un rapport sur les enquêtes linguistiques quantitatives produites en France et la reconduction d'un module « langues » dans l'enquête Familles de l'INSEE en 2025. Ce dernier groupe de travail prépare également, pour 2024, une journée d'études visant à la formation des communautés de recherche en sciences du langage au traitement des données quantitatives de l'enquête. ♦

UNE REVUE : *LANGUES ET CITÉ*

L'Observatoire des pratiques linguistiques publie le bulletin *Langues et cité* depuis 2002.

Les nouveaux numéros sont diffusés en ligne et l'ensemble des anciens numéros est également disponible dans un format numérique qui sera intégré au portail *Langues en France* en cours de finalisation par le ministère de la Culture. Le numéro préparé en 2023 est consacré aux langues parlées à Mayotte.

EN SAVOIR PLUS

↗ www.languesetcite.fr

Le français, **langue de la République**

« La langue de la République est le français » (Constitution, article 2). Ce principe s'incarne dans notre droit par la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française, dite « loi Toubon », dont on célèbre les 30 ans en 2024. Cette loi fait du français la langue de l'enseignement, du travail, des échanges et des services publics. Loi sociale, elle constitue une garantie essentielle d'égalité et d'accès à l'information au quotidien dans notre société.

Mettre en œuvre la loi 18-33

GRAND TÉMOIN – « ***Mettre en œuvre et réviser la loi** pour mieux rassembler* » par *Jean-Marc Sauvé* **18-19**

Une loi pour un **« droit au français »** **20-21**

Dans l'espace public et la publicité,
assurer la compréhension des messages
avec *Dominique Wolton* et *Jean-Patrick Chiquiar* **22-23**

Dans le secteur de la consommation,
donner la priorité à la sécurité avec *Marie-Amandine Stévenin* **24-25**

Dans le monde du travail, un enjeu
pour le respect des droits du salarié avec *Katia Kostulski* **26-27**

Dans l'enseignement supérieur et la recherche,
penser et transmettre en français avec *Pierre Judet de la Combe* **28-29**

Dans l'audiovisuel, promouvoir
et illustrer la langue française avec *Emmanuelle Daviet* et *Roch-Olivier Maistre* **30-31**

Une actualité de **la langue française en débat** avec *Pierre Ouzoulias* **32-33**

Le français, langue des Jeux Olympiques et Paralympiques 34-35

Promouvoir le français, **langue du sport et de l'olympisme**
avec *Daniel Zielinski* **34**

Mettre en œuvre **l'Olympiade culturelle** par *Noël Corbin* **35**

Comment faire vivre la loi 36-39

Renforcer **une politique du français interministérielle**
avec *Isabelle Reynier* **36-37**

La loi Toubon, trente ans après
avec *Yannick Faure, Laurent Lafon, Amélia Lakrafi* et *Aurélien Taché* **38-39**

METTRE EN ŒUVRE LA LOI

La loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française, dite « loi Toubon », incarne le principe énoncé à l'article 2 de la Constitution : « La langue de la République est le français. » Cette loi protège le français dans divers secteurs de l'espace public (publicité, consommation, travail, enseignement supérieur et recherche ou audiovisuel), mais son application reste un défi.

GRAND TÉMOIN

« *Mettre en œuvre et réviser la loi pour mieux rassembler* »

Alors que vont être célébrés les trente ans de la loi Toubon, Jean-Marc Sauvé s'interroge sur ses possibles évolutions.

JEAN-MARC SAUVÉ
Vice-président honoraire du Conseil d'État, Président de la Cité internationale universitaire de Paris

Ce principe constitutionnel signifie bien sûr que la langue française est la langue de l'État, des collectivités territoriales, des personnes morales de droit public et de l'ensemble des organismes, même privés, qui participent à une mission de service public. Mais sa portée est encore plus large.

L'article 2, qui consacre des symboles aussi fondamentaux que le drapeau, l'hymne national et la devise de la République, ne renvoie pas seulement aux institutions, mais à notre identité. Une identité non pas génétique, mais politique. Une identité d'ouverture qui s'énonce dans un projet, car la langue française est bien plus que la langue des services publics : elle est celle du peuple français, de la communauté nationale et des personnes qui aspirent à la rejoindre. Elle est la langue dans laquelle se construit et s'exprime une culture. L'article 2 de la Constitution a donc une portée bien plus large que la constitutionnalisation de l'ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539 sur l'usage obligatoire de la langue française dans les actes de l'administration et de la justice.

L'apport de la loi Toubon est aussi fondamental. Cette loi garantit l'usage du français, notamment dans l'espace public, les médias audiovisuels, une partie du droit économique – en particulier, le droit de la consommation –, le droit social et les services publics. Elle joue un rôle de protection ou de défense, mais elle devait être complétée par un dispositif d'enrichissement qui doit être continu et dynamique, car notre langue n'est pas un musée ou un conservatoire. C'est à cette condition qu'elle peut être un outil de cohésion dans une société en mouvement.

UNE LOI PEU OU MAL APPLIQUÉE

Un constat s'impose aujourd'hui : la loi du 4 août 1994 n'est pas toujours bien appliquée et respectée, notamment par les personnes publiques, qui s'affranchissent allègrement de certaines obligations pesant sur elles, en particulier en matière de marques ou de slogans publicitaires (article 14 de la loi). Nos collectivités et nos entreprises publiques doivent certes pouvoir se défendre et faire valoir leurs atouts économiques, culturels et touristiques ; pour autant, certains slogans et certaines dénominations ne me paraissent pas acceptables.

De même, l'article 2 de la loi, relatif à la publicité, est exposé à des transgressions de plus en plus fortes. Il faut revenir au français ou imposer des traductions.

En dépit de la loi Toubon et du rôle de l'Arcom, la marée montante de la langue anglaise dans les médias audiovisuels, couplée au snobisme de certains présentateurs, est aussi perceptible dans les médias audiovisuels. Il ne faut pas céder de terrain. Pour parler une langue parfaitement française, bien que peu académique, on n'est pas nécessairement un « plouc » ou un « péquenaud » lorsque l'on parle d'« accord » et non de « *deal* », d'« invités » et non de « *guests* », ou que l'on qualifie quelque chose de « significatif » et non de « *meaningful* ». Pour autant, l'usage est en la matière l'arbitre suprême ; il faut aussi savoir en prendre acte.

Enfin, la loi actuelle me semble insuffisante pour faire face à l'envahissement de la langue anglaise sur les réseaux sociaux – du moins ceux qui relèvent de la communication publique – et dans le monde du travail, où le « franglais » se généralise, avec des acronymes incompréhensibles pour le commun des mortels. Chacun cultive la distinction qu'il croit bonne. En effet, toutes les entreprises ne sont pas des multinationales. Or l'usage d'un anglais dénaturé, dit « globish », s'y répand largement, notamment par le truchement des omniprésents cabinets de conseil.

▲ Jean-Marc Sauvé, lors du colloque « Le français, l'affaire de tous », à l'Institut de France, le 21 mars 2023.

> Après presque trente ans de bons et loyaux services, la loi Toubon mérite une révision au vu de son application et de l'évolution de la vie sociale en France.

LA LANGUE FRANÇAISE : UN OUTIL DE COHÉSION SOCIALE

La langue française est une composante de notre cohésion sociale. Or, il existe un clivage social et générationnel croissant entre ceux qui sont culturellement, socialement et économiquement armés pour s'intégrer et réussir dans le « monde global » et d'autres catégories de personnes, qui décrochent. Les premiers parlent une langue que les seconds comprennent de moins en moins. Le sabir d'une fraction croissante de nos élites devient de plus en plus inaccessible aux personnes âgées et aux classes populaires. Tout en devant nous montrer ouverts aux usages nouveaux de la langue, nous ne devons pas laisser certaines personnes courir le risque de se sentir étrangères dans leur propre pays.

Une nation n'est pas seulement une collection d'individualités et d'entreprises. C'est aussi une solidarité concrète, une adhésion à des principes et à des valeurs partagées et une communauté forgée par les liens de l'histoire et de la mémoire. Une nation, c'est la capacité à se projeter ensemble dans un avenir commun. Or nous ne pouvons construire celui-ci qu'avec une langue que nous partageons, et par laquelle nous pouvons débattre et accéder aux œuvres de l'esprit. On ne peut, par distraction, négligence ou snobisme, laisser au bord du chemin trop de nos concitoyens. ♦

Une loi pour un « **droit au français** »

La loi n° 94-665 du 4 août 1994, dite « loi Toubon », assure l'emploi du français dans divers secteurs de la société. Elle répond ainsi à plusieurs objectifs.

CONSOMMATION

ARTICLE 2

- Assurer la protection du consommateur en lui garantissant une information en français.

ESPACE PUBLIC

ARTICLES 3 et 4

- Garantir l'emploi du français dans la vie sociale.
- En cas de recours à une langue étrangère, imposer une traduction.
- Assurer une bonne information du consommateur.

PUBLICITÉ

ARTICLE 2

- Garantir l'emploi du français ou le recours à une traduction dans la publicité.

MÉDIAS AUDIOVISUELS

ARTICLE 12

- Garantir l'emploi du français ou à défaut d'une traduction intelligible dans les programmes et publicités des médias audiovisuels.

MONDE DU TRAVAIL

ARTICLES 1er, 5, 8 et 9

- Garantir aux salariés l'emploi du français dans les documents nécessaires à leur activité (offre d'emploi, contrat de travail, règlement intérieur, etc.).

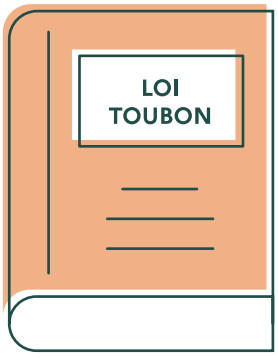

ENSEIGNEMENT

ARTICLE 1er

- Garantir aux étudiants le français comme langue d'enseignement, sauf dans le cadre de partenariats internationaux.

SERVICES PUBLICS

ARTICLE 1er

- Garantir aux usagers l'emploi du français dans leurs relations avec les services publics.

ARTICLE 6

- Garantir aux participants à une manifestation, à un colloque ou à un congrès le droit de s'exprimer en français et de disposer de documents (programme, actes, comptes rendus…) ou de résumés en français.
  - Pour les personnes publiques, obligation de prévoir un dispositif de traduction.

ARTICLE 14

- Interdire le recours à des termes étrangers dans les marques employées par des personnes publiques.

ARTICLE 15

- Imposer une obligation de respect de la loi aux bénéficiaires de subventions publiques.

Un dispositif législatif soucieux de l'égalité des citoyens devant la langue

L'objectif de la loi Toubon est de garantir aux citoyens un « droit au français » dans leur vie quotidienne. En tant que consommateur, usager, salarié ou étudiant, chacun peut disposer d'une information en langue française de nature à assurer sa santé et sa sécurité.

La loi Toubon est avant tout une loi de cohésion et d'utilité sociale. Elle traduit un souci d'égalité entre les citoyens dans leur accès à l'information et aux savoirs, et porte sur la présence de la langue française dans la société.

UN CADRE JURIDIQUE GLOBAL

Si elle joue un rôle crucial, la loi du 4 août 1994 s'inscrit aussi dans un cadre juridique global, composé de textes et de principes divers. Elle se conjugue et se complète ainsi avec :

- le droit international et européen ;
- des droits fondamentaux : liberté d'expression et de communication, liberté d'entreprendre, égalité d'accès à l'emploi, aux services publics, au savoir et à la culture ;
- la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication ;
- la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013, dite « loi Fioraso », relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
- les codes de la consommation, du travail, de l'éducation, de la recherche et de la propriété intellectuelle.

De ce fait, la loi peut interférer avec d'autres principes et corpus juridiques (liberté d'expression, liberté d'entreprise, droit international et européen) qui en limitent la portée. Elle se révèle par ailleurs inadaptée à certaines opérations commerciales ou promotionnelles et n'intègre pas certaines évolutions technologiques (dont internet), ce qui pose la question de son actualisation.

UN SOCLE PROTECTEUR

Dans un contexte marqué par l'internationalisation des échanges et la mutation numérique, elle demeure un socle juridique essentiel et protecteur.

Elle assure ainsi la sécurité du consommateur comme du salarié, grâce à une information en français, et garantit l'intelligibilité des annonces et affichages informatifs dans l'espace public.

Elle consacre le principe d'un enseignement pour tous en langue française et permet un accès égalitaire à l'information, au savoir, à la culture et aux loisirs.

Enfin, il est attendu des services publics qu'ils utilisent la langue française dans leurs relations avec les citoyens. ♦

▲ Jacques Toubon, ancien ministre de la Culture et de la Francophonie, et Céline Calvez, députée, lors du colloque « Le français, l'affaire de tous », à l'Institut de France, le 21 mars 2023.

Dans l'espace public et la publicité, assurer la compréhension des messages

Les messages diffusés dans l'espace public jouent un rôle essentiel dans la vie de la cité : ils influencent nos représentations et peuvent contribuer à la diversité culturelle. Ils doivent pouvoir être compris par tous, pour garantir le bon accès à l'information de chacun.

CE QUE DIT LA LOI

— DANS L'ESPACE PUBLIC

L'article 3 de la loi Toubon dispose que « toute inscription ou annonce apposée ou faite sur la voie publique, dans un lieu ouvert au public ou dans un moyen de transport en commun et destinée à l'information du public doit être formulée en langue française ». Ne sont pas concernés les affichages non informatifs, les mentions protégées au titre de la propriété intellectuelle ou les sites internet, qui ne sont pas considérés comme des lieux ouverts au public. Dans un souci de promotion de la diversité linguistique et de traduction, la loi impose par ailleurs aux services publics de recourir à deux langues en plus de la présentation en français.

— DANS LA PUBLICITÉ

L'article 2 de la loi du 4 août 1994 impose l'emploi du français dans les publicités et pour les mentions et messages accompagnant une marque. Les principes de loyauté (notamment déontologiques) vis-à-vis du consommateur imposent d'assurer la bonne compréhension des messages, notamment par le biais d'une traduction parfaitement lisible ou audible. ♦

L'AUTORITÉ DE RÉGULATION PROFESSIONNELLE DE LA PUBLICITÉ EN 2022

24 690
CONSEILS PRÉALABLES

1 102
DEMANDES DE MODIFICATIONS

27 084
AVIS AVANT DIFFUSION

340
AVIS PRÉALABLES

EN SAVOIR PLUS

↗ bit.ly/diversite-linguistique-culturelle-et-publicite

CONTRÔLER : LA MISSION DE L'AUTORITÉ DE RÉGULATION PROFESSIONNELLE DE LA PUBLICITÉ (ARPP)

La mission de l'ARPP est plurielle :

- ↗ assurer le contrôle préalable et systématique des films diffusés en TV linéaire et *via* les services de médias audiovisuels à la demande (SMAD). La langue française est l'un des motifs principaux des demandes de modification tant en conseil qu'en avis préalable à la diffusion ;
- ↗ intervenir auprès des professionnels, notamment à la suite de plaintes auprès du Jury de déontologie publicitaire.

Diversité linguistique et culturelle et troisième mondialisation

La question linguistique est incontestablement complexe : à l'épreuve de la mondialisation, les langues doivent être préservées dans leur pluralité.

DOMINIQUE WOLTON

Président du Conseil de l'éthique publicitaire (CEP) de l'ARPP, directeur de recherche au CNRS et fondateur et directeur de la revue Hermès

L'émergence de la « troisième mondialisation » met en avant la culture et la communication, au-delà de l'économie et de la politique. Les langues deviennent cruciales pour la coexistence des cultures. Cela complexifie les échanges et les ralentit. La traduction automatique et la technologie tentent de favoriser la vitesse, mais les langues rappellent l'importance de la lenteur et de la négociation. Il est indispensable de respecter la diversité au-delà de l'anglais. L'économie et la finance ne sont pas le tout d'une société. Un exemple : il y a un milliard de locuteurs de langues romanes dans le monde ; qu'en fait-on ?

Cinq changements s'imposent : le respect de la diversité culturelle doit cohabiter avec l'écologie. L'identité doit évoluer pour favoriser l'ouverture. La lenteur doit contrebalancer la vitesse numérique. Le respect des langues signifie accepter le temps. L'Europe rend visibles ces enjeux de la diversité culturelle.

En somme, la mondialisation complexifie les échanges malgré les apparences de simplification technique. Les langues, bien qu'instrumentales, sont cruciales pour la préservation de la diversité culturelle et l'identité. La « troisième mondialisation » exige des métiers de la communication qu'ils s'engagent par rapport à cette question fondamentale de la diversité et de la cohabitation culturelle. ♦

« LA LANGUE FRANÇAISE EST UN TERRAIN DE JEU FORMIDABLE »

Quel est le lien entre la créativité et la langue ? Un pouvoir infini. Manier les mots, les associer de façon surprenante pour créer de l'impact ou en détourner le sens premier, tel est le pouvoir de la langue française, qui est faite d'histoire, de nuances, de culture. C'est donc un terrain de jeu formidable qui a vu naître des formulations publicitaires restées dans la mémoire collective : « Loto : 100 % des gagnants ont tenté leur chance » ; « Air France : Faire du ciel le plus bel endroit de la terre » ; « Monoprix : Non au quotidien quotidien ».

JEAN-PATRICK CHIQUIAR

Co-fondateur de l'agence Rosa Paris

Dans le secteur de la consommation, donner la priorité à la sécurité

La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) contrôle l'application de l'article 2 de la loi du 4 août 1994, en vertu duquel *« dans la désignation, l'offre, la présentation […], l'emploi de la langue française est obligatoire. Les mêmes dispositions s'appliquent à toute publicité écrite, parlée ou audiovisuelle. »*

L'action de la DGCCRF concerne l'ensemble du territoire national, y compris les départements d'Outre-mer. Les contrôles sont effectués à tous les stades de la production ou de la distribution, y compris dans le cadre des nouvelles formes de commercialisation (commerce électronique).

Les contrôles visent essentiellement à s'assurer que les textes, mentions ou messages rédigés en langue étrangère sur les supports informatifs traditionnels (publicité, étiquetage, notice d'emploi, notice de montage, conditions d'utilisation, catalogue, garantie, etc.) ainsi que sur internet sont accompagnés d'une version en langue française et que les dessins, symboles ou pictogrammes figurant sur les produits ne sont pas susceptibles d'induire le consommateur en erreur. Le caractère lisible et compréhensible de ces traductions est également vérifié.

En 2023, l'action de la DGCCRF s'est notamment portée sur la sécurité des produits destinés aux consommateurs et susceptibles de présenter des risques importants d'accident. Sont particulièrement ciblés les articles de puériculture tels que les tables à langer et les couffins, les équipements de protection individuelle (notamment pour les sports collectifs) et les bouillottes (micro-ondables, à eau chaude et électriques). Les enjeux, tant en matière de sécurité que de loyauté, sont très importants dans ces secteurs d'activité, au regard, en particulier, du volume de produits importés pour lesquels les metteurs sur le marché ne maîtrisent pas toujours les exigences applicables en matière d'emploi de la langue française, mais aussi du taux d'anomalie relevé dans les enquêtes précédentes. ♦

EN SAVOIR PLUS

↗ bit.ly/dgccrf-gouv

LA DGCCRF EN 2023

1 816
CONTRÔLES SUR L'EMPLOI DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS LES PRODUITS DE CONSOMMATION

346
MANQUEMENTS CONSTATÉS

19 %
TAUX D'ANOMALIE GLOBAL

320
AVERTISSEMENTS

26
PROCÈS-VERBAUX PÉNAUX

7,5 %
SUITES CONTENTIEUSES

Dans le cadre de la **Coupe du monde de rugby** de 2023, un dispositif spécifique de surveillance et de contrôle a été mis en place afin de sécuriser les actes de consommation notamment pour vérifier le respect de l'emploi de la langue française lors de la commercialisation de tous types d'articles vendus pour l'occasion (drapeaux, écharpes, maquillage, casquettes, sifflets, jouets, adaptateurs électriques de voyage, etc.).

Consommateurs : pouvoir décider en français

Comme l'explique sa présidente Marie-Amandine Stévenin, l'UFC-Que Choisir dénonce certaines pratiques commerciales en trompe l'œil comme le « greenwashing » (verdissement d'image) ou les promotions du « Black Friday ». Marie-Amandine Stévenin revient sur l'engagement d'UFC-Que Choisir pour fournir une information fiable aux consommateurs, qui implique aussi l'emploi d'une langue compréhensible par tous.

MARIE-AMANDINE STEVENIN
Présidente d'UFC-Que Choisir

Le recours par les professionnels ou les politiques à une langue étrangère permet parfois d'atténuer la part sombre de certaines pratiques commerciales. Mais l'usage, en France, d'une langue étrangère – bien souvent l'anglais –, ne se limite pas à ce domaine.

Avec le développement d'internet, certains sites français utilisent des outils développés pour un public anglophone. Ainsi, des services de réservation en ligne ne proposent leur calendrier qu'en anglais, lequel débute le dimanche, et les jours ne sont désignés que par les deux premières lettres, ce qui manque certainement de lisibilité.

La mondialisation conduit par ailleurs à une uniformisation de l'offre proposée au consommateur, qui, par un jeu de renvois (on passe des conditions générales aux conditions particulières d'un clic à l'autre), se trouve transporté au-delà des frontières, et se retrouve à devoir accepter des dispositions contractuelles rédigées dans une autre langue que le français.

DES OFFRES ET DES CONTRATS CLAIRS POUR TOUS

Or, la meilleure arme à disposition du consommateur pour jouer son rôle de régulateur des marchés, c'est sa bonne information.

Un consommateur informé est un consommateur qui dispose du pouvoir de choisir. Ce pouvoir ne peut pas être exercé si le consommateur ne dispose pas d'un accès compréhensible, en français, aux enjeux du contrat qu'il souscrit ou de l'offre qui lui est proposée.

Le droit est une science, avec son langage et ses concepts. Le comprendre est parfois difficile, mais l'exercice devient impossible pour qui ne maîtrise pas la langue.

Lutter pour que les conditions générales et particulières et pour que les offres soumises à un consommateur sur le territoire français soient rédigées en langue française ne relève ni du chauvinisme ni d'un rejet de principe de la mondialisation. C'est le moyen de laisser au consommateur le pouvoir qu'il détient de faire un choix éclairé, responsable, et qui soit le reflet de sa véritable volonté… si tant est que, même en langue française, ces conditions générales et ces offres soient lisibles et compréhensibles – mais il s'agit là d'un autre sujet. ♦

> Un consommateur informé est un consommateur qui dispose du pouvoir de choisir.

Dans le monde du travail, un enjeu pour le respect des droits du salarié

L'obligation de travailler dans une langue qui n'est pas la sienne peut être source d'insécurité, voire de fragilisation professionnelle. C'est pourquoi l'application de la loi Toubon dans le monde du travail représente un enjeu important pour le respect des droits du salarié.

La jurisprudence a développé une interprétation extensive de la notion de « documents nécessaires », qui étend la protection des salariés. En revanche, les documents reçus de l'étranger échappent à toute obligation.

La loi Toubon n'intervient pas dans la communication orale au sein de l'entreprise. La mondialisation des échanges entraîne pourtant une banalisation de l'emploi de l'anglais au quotidien, qui peut mettre en difficulté les salariés tant à l'écrit qu'à l'oral. Le droit à la formation prévoit que l'employeur veille au maintien de la capacité des salariés à occuper un emploi, notamment au regard de l'évolution des technologies, des organisations et des contextes professionnels.

Dans le prolongement du droit à la formation, une approche concertée des pratiques linguistiques entre les partenaires sociaux au sein des entreprises, au travers de chartes et de bilans annuels, serait souhaitable et bénéfique pour tous. ♦

CLAUSE MOLIÈRE : QUELLE RÉALITÉ ?

Le droit du travail n'impose pas la maîtrise du français dans le cadre du travail. De même, il reste illégal de prévoir une « clause Molière », c'est-à-dire une stipulation qui, dans le cadre d'un marché public ou d'une concession de service public, impose aux entreprises que leurs salariés comprennent et parlent le français, par exemple sur des chantiers publics. En revanche, une clause exigeant la présence d'un interprète (ou d'un salarié en tenant lieu) pour traduire notamment les consignes de sécurité a été admise par le Conseil d'État.

EMPLOI DU FRANÇAIS DANS LES DOCUMENTS OPPOSABLES AU SALARIÉ

Dans un arrêt du 11 octobre 2023, la Cour de cassation a rappelé qu'en vertu de l'article L. 1321-6 du code du travail (article 9 de la loi Toubon), le recours régulier à l'anglais dans l'entreprise ne l'exempte pas d'employer le français dans les documents comportant des obligations pour le salarié ou qui sont nécessaires à l'exécution de son travail, hors documents reçus de l'étranger.

EN SAVOIR PLUS

↗ bit.ly/cour-de-cassation-decision-11-octobre-2023

Le dialogue professionnel et la coopération à l'ère de la mondialisation et de l'individualisation du travail

La mondialisation et l'évolution des technologies transforment les milieux professionnels : elles entraînent notamment une anglicisation des emplois. L'usage de l'anglais ainsi généralisé peut mettre en difficulté les salariés dans leur activité.

KATIA KOSTULSKI

Professeure des universités, directrice du Centre de recherche sur le travail et le développement (CRTD-Cnam), responsable de l'équipe Psychologie du travail et clinique de l'activité

Le dialogue n'est pas la discussion. Quand un dialogue fonctionne, c'est qu'il nous mène à des façons de penser qui n'étaient pas prêtes à se manifester. Le dialogue suppose une maîtrise du langage, mais aussi de la langue – pour penser avec ses propres concepts, sa propre culture, et avec l'histoire de son métier. Ainsi en va-t-il des dialogues de conception dans les domaines des *datas* (données) et de l'intelligence artificielle (IA) : chacun (expertise métiers, *data ingénieurs* ou *scientists*, *Fab-Lab ressources*…) contribue selon ses compétences aux projets qui n'existeraient pas sans cette rencontre. Personne ne peut mener seul un projet de *datas* ou d'IA, car ces projets inédits reposent sur la rencontre de compétences spécifiques.

LA GÉNÉRALISATION DE L'ANGLAIS COMME LANGUE DE L'ENTREPRISE

Dans une grande industrie automobile, le confinement est l'occasion de la généralisation, poursuivie aujourd'hui, du télétravail dans tous les domaines de la conception et des fonctions supports. Dans le même mouvement, une fusion transforme l'entreprise en giga-groupe mondial, rassemblant des marques de trois continents et des prestataires sous-traitants du monde entier. Les collectifs se reconstituent, sur la toile, avec des collègues étrangers : italiens, russophones, anglais, états-uniens, arabes, espagnols, francophones. Le travail collectif local disparaît (les prestataires habituels, devenus des collègues, sont remerciés au profit des compétences disponibles dans le groupe mondialisé) et, avec lui, l'usage de la langue maternelle. Une obligation pour chacun de parler anglais est instituée. Un anglais, qui pour la plupart des interlocuteurs, loin de la langue de Shakespeare, n'est qu'un globish liminaire où subsiste les empreintes culturelles et syntaxiques des langues natives, un globish pauvre en pensée et en concepts. Comment dans ce cadre penser et exprimer le difficile à dire de la création, ce qui n'existe pas encore mais qui pourrait exister dans la rencontre, lorsqu'on est réduits à parler une langue mondialisée, donc dégénérée ? En somme, en étant dans une activité de penser, de dire et d'agir profondément empêchée. ♦

> Le dialogue suppose une maîtrise du langage, mais aussi de la langue – pour penser avec ses propres concepts, sa propre culture, et avec l'histoire de son métier.

Dans l'enseignement supérieur et la recherche, penser et transmettre en français

Le français permet de dire et de penser l'intégralité des savoirs : il peut être qualifié de langue universelle. C'est pourquoi la loi Toubon l'érige comme « la langue de l'enseignement, des examens et concours, ainsi que des thèses et mémoires dans les établissements publics et privés d'enseignement ».

CE QUE DIT LA LOI

En complément de la loi Toubon, le code de l'éducation dispose que « l'enseignement supérieur contribue [...] à la promotion et à la diffusion de la francophonie dans le monde » (art. L123-2) et « veille à la promotion et à l'enrichissement de la langue française et des langues et cultures régionales » (art. L123-6).

La loi du 22 juillet 2013, dite « Fioraso », visant à renforcer la visibilité internationale des grandes écoles et des universités françaises et à favoriser l'accueil des étudiants internationaux, a étendu l'espace des enseignements en langue étrangère. Elle prévoyait, cependant, deux contreparties : donner aux étudiants étrangers un « niveau de maîtrise suffisante de la langue française » et permettre aux francophones « d'acquérir la maîtrise de la langue d'enseignement dans laquelle ces cours sont dispensés ».

La loi Toubon exempte du principe de l'enseignement en français « les établissements dispensant un enseignement à caractère international », notion qui n'a pas été précisée. Les lois Toubon et Fioraso ont prévu des aménagements à ce principe, notamment « la participation des établissements à des programmes européens », « le cadre d'un accord avec une institution étrangère ou internationale » ou le développement de « cursus et de diplômes transfrontaliers multilingues ». Dans ces cas dérogatoires, « les formations d'enseignement supérieur ne peuvent être que partiellement proposées en langue étrangère ».

COMMENT EST-ELLE APPLIQUÉE ?

Dix ans après la loi Fioraso, trois constats principaux s'imposent :

↗ La plupart des établissements d'enseignement supérieur ont élargi leur offre de masters en anglais dans de nombreuses disciplines. Ils revendiquent la dénomination large d'établissement « à caractère international », à la faveur de la généralisation des alliances transnationales européennes d'universités.

↗ Malgré les dispositions du code de l'éducation, l'évaluation en nombre et en proportion de cette offre et de son impact s'est révélée complexe à mettre en œuvre.

↗ Les contreparties de formation en français, langue étrangère, comme en anglais, langue scientifique, paraissent peu contraignantes.

Malgré les dispositions du code de l'éducation, l'évaluation en nombre et en proportion de cette offre et de son impact s'est révélée complexe à mettre en œuvre. ♦

9 Français sur 10

JUGENT L'EMPLOI DU FRANÇAIS UTILE POUR TRANSMETTRE LES SAVOIRS

— *Enquêtes CREDOC sur la perception de la langue française (2020-2022)*

« **La traduction,** langue des sciences »

Quand on fait des sciences sociales et humaines, on ne cesse de traduire. L'helléniste Pierre Judet de La Combe, qui a traduit de nombreux textes de la littérature grecque, revient sur l'importance du français et du multilinguisme dans les sciences et la recherche.

PIERRE JUDET DE LA COMBE

Directeur d'études à l'EHESS et directeur de recherche au CNRS

En fonction des travaux sur lesquels on s'appuie ou que l'on critique, on ne cesse de passer d'une langue à l'autre. Plus fondamentalement, la traduction s'opère lorsqu'on passe de langages spontanés ou « naturels », propres à nos objets d'étude et à nous-mêmes quand nous formulons les « intérêts de la connaissance » – selon l'expression de Max Weber – qui guident nos recherches, aux langages élaborés, conceptuels et plus ou moins formalisés de nos disciplines. Nous sommes perpétuellement entre des langues et non pas à l'intérieur d'une langue, la maternelle, ou celle unique et qui, par convention, domine actuellement les échanges scientifiques internationaux.

Ce n'est donc pas « langue contre langue ». Il s'agit plutôt de maîtriser le passage entre ces langues. Cette compétence est essentielle dans le cadre d'échanges scientifiques ou d'un sujet historique, afin de comprendre pourquoi un partenaire parle comme il le fait. Au-delà de la justesse des arguments des partenaires scientifiques, mais aussi des contenus sémantiques exprimés pour nos « objets » d'étude, il faut pouvoir reconstruire les cheminements historiques qui ont conduit à telle ou telle expression. Cette reconstruction suppose une analyse en profondeur des potentialités de sa propre langue pour comprendre les choix faits dans d'autres langues.

> La langue d'origine reste la base.

La question est sans doute moins la langue pour laquelle on opte quand on communique des résultats dans ces sciences que la connaissance du pluralisme linguistique qui permet à ces mêmes sciences de se construire. En ce sens, la langue d'origine reste la base : elle permet de traduire de manière incessante les sciences. Comme le dit Souleymane Bachir Diagne, la traduction est la langue mondiale. ♦

LA LOI POUR FAIRE DU FRANÇAIS UNE LANGUE SCIENTIFIQUE

À la suite de la promulgation de la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030, et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur, le code de la recherche a reçu deux articles importants concernant la langue française :

- Article L329-4 (en vigueur depuis le 27 décembre 2020) : « [...] L'Agence nationale de la recherche favorise la publication en langue française. »
- Article L114-3-1 (en vigueur depuis le 27 décembre 2020) : « [Le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur] favorise l'usage de la langue française comme langue scientifique. »

Dans l'audiovisuel, promouvoir et illustrer la langue française

Les acteurs de l'audiovisuel, publics ou privés, exercent une responsabilité particulière dans l'accès à l'information, au savoir et à la culture. Cahiers des charges et conventions énoncent des degrés d'engagement variables pour l'emploi du français.

CE QUE DIT LA LOI

L'article 12 de la loi du 4 août 1994 prévoit que « l'emploi du français est obligatoire dans l'ensemble des émissions et des messages publicitaires des organismes et services de communication audiovisuelle, quel que soit le mode de diffusion ou de distribution ». Des obligations particulières incombent aux sociétés du service public de l'audiovisuel. En vertu de leurs cahiers des charges et de l'article 43-11 de la loi du 30 septembre 1986, elles ont pour mission « la promotion de la langue française ». ♦

L'usage de la langue française est un thème récurrent dans les courriels adressés au service de la médiation de Radio France. Chaque semaine, les remarques des auditeurs sont portées à la connaissance des journalistes et des producteurs. Par ailleurs, des vidéos consacrées à la langue française ont été mises en ligne sur le site de la médiatrice.

EMMANUELLE DAVIET
Médiatrice des antennes de Radio France

L'EXEMPLE DE RADIO FRANCE

Au titre de l'article 6 du décret du 13 novembre 1987 portant approbation de son cahier des missions et des charges, Radio France « *contribue à la promotion et à l'illustration de la langue française dans le respect des recommandations du Conseil supérieur de l'audiovisuel. Elle veille à la qualité du langage employé dans ses programmes.* »

De nombreux programmes promeuvent la langue française sur les antennes de France Inter, France Culture, France Info, Mouv et France Bleu. Le Prix du Livre Inter ou le Prix BD, le Prix du roman des étudiants France Culture-Télérama ou encore le prix France Bleu illustrent aussi cet engagement.

Avec France Bleu, Radio France apporte une contribution permanente à l'expression et à la valorisation des langues régionales et locales. Quatre stations locales émettent en langues régionales : France Bleu Corse Frequenza Mora RCFM, France Bleu Breizh Izel, France Bleu Pays Basque et France Bleu Elsass. Seize langues régionales et locales font l'objet d'une expression au sein du réseau France Bleu. Au total, plus de 5 000 heures de programmes en langues régionales et locales sont diffusées tous les ans.

Contrôler et promouvoir : le rôle de l'Arcom

L'article 3-1 de la loi du 30 septembre 1986 confie à l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) la mission de veiller « à la défense et à l'illustration de la culture et du patrimoine linguistique national, constitué de la langue française et des langues régionales ».

Les obligations des éditeurs de services de médias audiovisuels en matière de défense et de promotion de la langue française découlent de l'article 20-1 de cette même loi, précisé par une recommandation de l'Arcom, adoptée le 18 janvier 2005. Comme pour nombre de ses missions, l'action de l'Arcom relative à la langue française se décline en deux volets : le contrôle des obligations incombant aux éditeurs d'une part, et un volet incitatif visant à promouvoir la langue française dans le domaine de la communication audiovisuelle d'autre part.

CONTRÔLER

Concernant son action de contrôle et de défense de la langue française, l'Arcom se repose notamment sur les signalements que peuvent lui adresser les particuliers et les associations.

Au 31 août 2023, l'Arcom avait été saisie à 188 reprises : 67 % des signalements étaient motivés par l'usage d'anglicismes ou par un abus de termes étrangers. Les 33 % restants portaient sur un mauvais usage de la langue française à l'antenne, une proportion qui a presque triplé sur les huit premiers mois de l'année 2023.

EN SAVOIR PLUS

↗ bit.ly/arcom-medias-audiovisuels-francophonie

PROMOUVOIR

En complément de cette action de contrôle, l'Arcom a développé une action d'incitation à l'égard des éditeurs et organise chaque année la Semaine de la langue française dans les médias audiovisuels. ♦

La défense et la promotion de la langue française dans les médias audiovisuels sont au cœur des missions historiques de l'Arcom. L'Autorité organise à ce titre chaque année la Semaine de la langue française dans les médias audiovisuels, pour encourager à des programmations spéciales sur leurs antennes. Et, parce que notre langue est aussi un facteur d'unité au-delà des frontières nationales, l'Arcom préside le réseau francophone des régulateurs de médias.

ROCH-OLIVIER MAISTRE
Président de l'Arcom

L'ARCOM EN 2023

188
SIGNALEMENTS REÇUS

67 %
MOTIVÉS PAR UN USAGE D'ANGLICISMES OU DE TERMES ÉTRANGERS À L'ANTENNE

33 %
PORTANT SUR UN MAUVAIS USAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE À L'ANTENNE

Une actualité de **la langue française en débat**

Anglicisation, écriture inclusive, langues régionales… Les questions de langue revêtent une forte dimension politique : c'est pourquoi l'Assemblée nationale et le Sénat y portent une attention particulière.

▲ **hémicycle du Sénat.**

Les questions écrites adressées au Gouvernement reflètent la variété des enjeux linguistiques sur le plan politique. Elles portaient notamment en 2023 sur l'anglicisation de la communication des événements sportifs internationaux organisés en France, comme le tournoi de Roland-Garros, la Coupe du monde de Rugby 2023 et les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Parallèlement, l'écriture inclusive a été au cœur de plusieurs travaux parlementaires en 2023.

L'ÉCRITURE INCLUSIVE, OBJET DE PLUSIEURS INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Le 12 octobre 2023, une proposition de loi présentée par Roger Chudeau (Rassemblement national), visant à proscrire l'écriture inclusive dans les éditions, les productions et les publications scolaires et universitaires, ainsi que dans les actes civils, administratifs et commerciaux, a été examinée en séance plénière à l'Assemblée nationale. Cependant, l'adoption d'un amendement supprimant son article unique a conduit au retrait du texte par son auteur.

Au Sénat, deux propositions de loi similaires pour interdire l'écriture inclusive ont été déposées en janvier 2022. Après des travaux au sein de la commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication en octobre 2023, la proposition de Pascale Gruny (Les Républicains) a intégré certaines dispositions de celle d'Étienne Blanc (Les Républicains), qui visait également à « lutter contre l'écriture inclusive » et à « protéger la langue française ». Un nouveau texte désormais intitulé « proposition de loi visant à protéger la langue française des dérives de l'écriture dite inclusive » a été adopté en séance publique le 30 octobre 2023.

POURQUOI UN RAPPORT AU PARLEMENT SUR LA LANGUE FRANÇAISE ?

Il s'agit de renouveler et d'améliorer l'information de la représentation nationale sur la politique menée par le Gouvernement en faveur de la langue française et du plurilinguisme. À travers un contenu enrichi de dossiers thématiques et un propos ancré dans l'actualité, ce rapport s'adresse à tous – élus, décideurs, médias, grand public. Il a pour ambition de faire prendre conscience que le français est l'affaire de tous et que son avenir relève d'une responsabilité collective. Ce *Rapport au Parlement* a ainsi vocation à susciter de nouvelles mobilisations et initiatives pour assurer la présence de la langue française dans la société. ♦

PIERRE OUZOULIAS

Sénateur des Hauts-de-Seine, Vice-président du Sénat, membre de la Commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication

Le français est la langue de la République *quand elle s'adresse aux citoyens*

Quelle est votre lecture de l'article 2 de la Constitution, selon lequel « la langue de la République est le français » ?

P. O. | On débat toujours pour savoir si le « langage maternel français », mentionné par l'ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539, désigne le français ou les langues écrites dans le royaume de France. En revanche, depuis 1994, le Conseil constitutionnel considère que le législateur peut imposer des normes relatives à l'usage du français seulement « aux personnes morales de droit public [et] aux personnes de droit privé dans l'exercice d'une mission de service public ». Il faut donc comprendre que le français est la langue de la République quand elle s'adresse aux citoyens.

Vous avez évoqué l'intérêt d'une politique de la langue française nécessairement interministérielle. Quels en sont les enjeux ?

P. O. | C'est fondamental car tous les ministères ne défendent pas l'usage du français avec la même énergie ! J'observe que plus du tiers des thèses soutenues en France sont rédigées en langue anglaise et que l'édition scientifique en français est menacée. La France aurait besoin d'un organisme rattaché auprès du Premier ministre avec des attributions équivalentes à celles de l'Office québécois de la langue française pour coordonner l'action des ministères dans ce domaine.

La loi de programmation de la recherche dispose que l'Agence nationale de la recherche et le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) doivent soutenir le français…

P. O. | L'article 16 de cette loi du 24 décembre 2020 a confié au Hcéres la mission de favoriser « l'usage de la langue française comme langue scientifique ». Dans les faits, l'usage de la langue anglaise tend à s'imposer parce que le monde de l'édition scientifique est dominé par des acteurs anglo-saxons, qui ne publient que dans cette langue, et que l'évaluation scientifique donne une place prépondérante aux revues qu'ils éditent. Les chercheurs résistent difficilement à l'injonction de publier en anglais alors même que les progrès de la traduction, assistée par l'intelligence artificielle, faciliteraient le plurilinguisme. ♦

> J'observe que plus du tiers des thèses soutenues en France sont rédigées en langue anglaise et que l'édition scientifique en français est menacée.

LE FRANÇAIS, LANGUE DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

Le ministère de la Culture travaille à la présence de notre langue dans le domaine du sport. Il s'agit ainsi de faire vivre les Jeux Olympiques et Paralympiques en français tout en favorisant un dialogue fécond entre sport et culture.

Promouvoir le français, **langue du sport et de l'olympisme**

Le ministère de la Culture et le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) ont lancé un programme de travail interministériel et interinstitutionnel : « Le français, langue du sport et de l'olympisme, en France et dans le monde ».

Trois niveaux d'exigence et de responsabilité collective ont été définis :

- **Dire et vivre les Jeux en français**, pour nos concitoyens et selon notre cadre légal.
- **Des Jeux en français,** pour l'ensemble des visiteurs et spectateurs francophones du monde.
- **Accueillir les Jeux en toutes langues :** par la promotion du plurilinguisme, c'est-à-dire en refusant la facilité d'un unilinguisme anglophone.

Pour inscrire cette mobilisation dans la durée, quatre ateliers thématiques en lien avec le sport et la francophonie ont été ouverts sur les aspects entrepreneuriaux, documentaires, numériques et terminologiques et de diffusion.

Oui, les Jeux parleront français grâce au réseau d'influenceurs francophones qui compte une soixantaine de représentants : entreprises, fédérations, représentations internationales, institutions ministérielles, mais aussi grands sportifs et bien sûr des francophones. Autant de porte-paroles qui seront au service de ces objectifs. Nous nous appuierons aussi sur la convention très volontariste entre le Comité d'organisation des Jeux Olympiques (COJO) et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

DANIEL ZIELINSKI

Délégué ministériel à la Francophonie, Haut fonctionnaire à la langue française pour le sport

LE « PLAN HÉRITAGE » ET L'USAGE DU FRANÇAIS

Le ministère de la Culture est partie prenante du « Plan Héritage » porté par l'État en vue de favoriser le legs des JOP sur les territoires, la population et la planète. La DGLFLF met en œuvre la mesure n° 136 du Plan Héritage, « diffuser l'idée francophone, assurer la visibilité du français et soutenir le plurilinguisme au nom de la diversité culturelle », qui poursuit plusieurs objectifs :

- **amplifier l'action terminologique :** la Commission d'enrichissement (*voir page 44*) et la DGLFLF ont produit des termes et définitions en français pour les compétitions d'escalade, de trampoline, de volleyball de plage, de surf et de skate ;
- **impliquer les acteurs et opérateurs dans une démarche francophone :** l'appui technique et terminologique de la DGLFLF au COJO accompagnera la mise en œuvre par le prestataire OMEGA d'une signalétique et des tableaux d'affichage francophones dans les enceintes sportives des JOP ;
- **assurer un réemploi durable des productions terminologiques multilingues :** Paris 2024 prépare un dialogueur (*chatbot*) à destination du grand public pour expliquer les sports olympiques/paralympiques, leurs règles et leurs spécificités. Cet outil s'intégrera dans l'univers applicatif de Paris 2024. ♦

Mettre en œuvre **l'Olympiade culturelle**

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 appellent aussi une approche culturelle de l'évènement, avec l'Olympiade culturelle, inscrite dans le « Plan Héritage ». Le ministère de la Culture est partie prenante de ce dispositif. Il revient au Comité d'organisation de veiller à la mise en œuvre de l'Olympiade culturelle, étape incontournable pour le pays organisateur.

NOËL CORBIN
Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture

Participer à la programmation de l'Olympiade culturelle, c'est l'occasion de faire de la langue française la langue olympique. C'est aussi l'occasion de favoriser un dialogue entre sport et culture en créant les conditions d'un décloisonnement de deux mondes qui partagent des valeurs communes : inclusion, participation, transmission.

Dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, de nombreuses initiatives en matière culturelle ont été lancées. Elles sont aussi bien portées par le ministère de la Culture que par ses opérateurs :

- **la tapisserie des Jeux** réalisée par le Mobilier national ;
- **les vases trophées** pour les athlètes français victorieux créés par la Manufacture nationale de Sèvres ;
- **les pavillons éphémères** qui accueillent les fédérations françaises de sport dans le parc de La Villette pendant les Jeux conçus par les vingt écoles nationales d'architecture ;
- **le relais de la flamme,** avec de nombreuses manifestations sur son parcours (Château d'If, Remparts de Carcassonne, Mont Saint-Michel, Villers-Cotterêts) ;
- **la grande collecte des archives du sport,** portée par le ministère sur l'ensemble du territoire national.

L'Olympiade culturelle est présente sur l'ensemble du territoire national, métropolitain et ultramarin : résidences d'artistes dans des clubs sportifs du Doubs ; création de spectacles ; expositions dédiées à l'histoire et aux valeurs de l'Olympisme (Établissement public de la Porte dorée), aux origines de l'olympisme (musée du Louvre) ou encore au sport féminin (Bibliothèque nationale de France). Cette programmation culturelle importante laisse présager d'un héritage durable des Jeux Olympiques et Paralympiques, fondé sur des liens réinventés entre le sport et la culture. ♦

SENSIBILISER À LA LANGUE DU SPORT : « DIS-MOI DIX MOTS SUR LE PODIUM »

L'opération « Dis-moi dix mots sur le podium », labellisée « Olympiade culturelle », portera cette année sur le vocabulaire du sport et de l'olympisme et mettra l'accent sur les valeurs de respect et de dépassement de soi, d'acceptation des règles mais aussi de réduction des inégalités sociales.

L'opération est accompagnée par les partenaires de la DGLFLF : l'École des lettres, l'Agence du court métrage, le groupe GF productions, le CAVILAM-Alliance française, le fonds MAIF pour l'Éducation et RFI.

COMMENT FAIRE VIVRE LA LOI

Des textes législatifs et règlementaires assurent à tous les citoyens l'accès à des informations en français. L'application de ces textes dans les politiques publiques appelle une réponse interministérielle et la mobilisation de chacun.

Renforcer **une politique du français interministérielle**

Les enjeux linguistiques recouvrent des secteurs très variés, du monde du travail à l'audiovisuel. Ils concernent un grand nombre de politiques publiques et d'acteurs. Cette diversité appelle une action coordonnée de la part de tous les ministères concernés.

Les services de l'État sont investis d'une responsabilité particulière pour mettre en œuvre concrètement le cadre légal sur l'emploi de la langue française. Aussi, chaque ministère est doté d'un haut fonctionnaire à la langue française, chargé de la terminologie. Celui-ci a pour mission de coordonner les actions d'enrichissement de la langue française dans les domaines relevant de son administration. Correspondant privilégié du ministère de la Culture et de sa DGLFLF dans chaque ministère, il peut être consulté sur toute question relevant de l'emploi de la langue française comme du plurilinguisme.

L'INTERMINISTÉRIALITÉ, UN LEVIER ESSENTIEL POUR UNE POLITIQUE INTÉGRÉE

Cette action interministérielle ne se limite pas à la seule question terminologique. Pour gagner en efficacité, elle doit s'élargir à l'ensemble des enjeux soulevés par l'emploi de notre langue dans les administrations, les établissements, les organismes sous tutelle, les grandes entreprises du secteur public, voire les collectivités territoriales. Il s'agit ainsi d'assurer le respect des textes légaux, de mener une veille sur la communication institutionnelle, de garantir l'intelligibilité du langage administratif, d'accompagner la féminisation de la langue, etc.

L'action des hauts fonctionnaires à la langue française a été renforcée, notamment par des lettres de mission sous double ou triple timbre ministériel. Ce réseau constitue ainsi un levier essentiel pour la mise en place d'une véritable politique intégrée, amenant à considérer la dimension linguistique de chaque politique publique. Il est appelé à poursuivre son évolution pour gagner en capacité d'intervention. ♦

LA LANGUE FRANÇAISE AU SERVICE D'UNE JUSTICE INNOVANTE

La mobilisation du ministère de la Justice sur les enjeux de langue au bénéfice des justiciables l'a conduit à organiser le 15 novembre 2023 un colloque intitulé « La langue française au service d'une justice innovante ». Cette rencontre a été l'occasion d'explorer les liens fondamentaux de la langue et des pratiques du droit. Sensibiliser les professionnels aux enjeux d'une langue vivante, accessible et intelligible, est la ligne directrice qui a guidé ces travaux, inscrits dans l'effort de modernisation de l'État.

Faciliter l'**accès à la langue française**

L'emploi de la langue française vise à assurer à tous les usagers l'égalité d'accès à une information compréhensible. Les hauts fonctionnaires chargés de cette mission, comme les associations agréées, y veillent.

ISABELLE REYNIER
Haute fonctionnaire à la langue française pour les ministères sociaux

Mettre en place une « Foire Aux Questions » pour ***créer un réflexe sur la langue française***

Quel est le rôle du haut fonctionnaire à la langue française au sein de votre administration ?

I. R. | Il assure un lien entre les ministères sociaux et le ministère de la Culture et sa DGLFLF. J'essaie de faire en sorte que ce rôle soit fructueux dans les deux sens : il s'agit à la fois de faire connaître ce dispositif et de partager avec les acteurs un certain nombre d'informations, de solliciter des avis d'experts au sein des administrations sur des termes précis dans le cadre de l'enrichissement de la langue, de recueillir des suggestions de termes qui auraient de l'intérêt, et enfin de sensibiliser à l'importance de s'exprimer dans un langage clair et accessible à tous.

Qu'attendez-vous de votre projet de foire aux questions (FAQ) quant à l'application de la loi Toubon à destination des professionnels des ministères sociaux ?

I. R. | Je suis toujours à la recherche de solutions opérationnelles et je crois, tout comme mes collègues des ministères sociaux, qu'il serait utile de disposer d'un outil commun auquel chacun pourrait se référer pour connaître les obligations précises et concrètes d'emploi de la langue française. D'où l'idée de disposer d'un outil comme une FAQ, qui soit vivant, qu'on puisse compléter et corriger régulièrement, et qui puisse regrouper les questions qui ont pu être posées, qui ont pu se poser et pour lesquelles on a pu formuler des réponses. La constitution de l'outil avance, sa consolidation aussi, en lien avec la DGLFLF. L'objectif est de disposer d'un corpus d'exemples concrets, de situations réelles et *in fine* de couvrir tout le périmètre de la loi. ♦

LE RÔLE DES ASSOCIATIONS AGRÉÉES

Les associations de défense de la langue française sont vigilantes quant à l'accès à une information en français compréhensible par tous. L'article 19 de la loi Toubon prévoit une procédure d'agrément qui permet à certaines d'entre elles de se porter partie civile dans les litiges pénaux relatifs à la loi Toubon. Sont agréées, en 2023, les associations *Avenir de la langue française, Association francophone d'amitié et de liaison, Défense de la langue française, Forum francophone des affaires*. Cette même année, plusieurs associations, agréées ou non, ont engagé des actions relatives à l'obligation de double traduction dans les affichages, qui s'impose aux personnes publiques.

La loi Toubon, trente ans après

Au même titre que les lois du 10 août 1981 relative au prix du livre (loi Lang), du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication ou encore du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, la loi du 4 août 1994 est depuis 30 ans un texte emblématique de l'action du ministère de la Culture.

YANNICK FAURE
Chef du Service des affaires juridiques et internationales (SAJI), Secrétariat général, ministère de la Culture

Comme souligné par le Conseil constitutionnel dans sa décision du 29 juillet 1994 (n° 94-345 DC), cette loi a permis « la conciliation nécessaire » entre l'article 2 de la Constitution disposant que « la langue de la République est le français » et la liberté de communication et d'expression garantie par l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Cette conciliation implique « le droit pour chacun de choisir les termes jugés par lui les mieux appropriés à l'expression de sa pensée ».

LE FRANÇAIS, UNE LANGUE OFFICIELLE ET ÉVOLUTIVE

Le juge constitutionnel a ainsi admis que la loi pouvait imposer l'usage de la langue française et prescrire une terminologie officielle, que ce soit aux personnes morales de droit public comme aux personnes de droit privé dans l'exercice d'une mission de service public. Il a également consacré une acception évolutive de la langue française, notant que celle-ci « évolue, comme toute langue vivante, en intégrant dans le vocabulaire usuel des termes de diverses sources, qu'il s'agisse d'expressions issues de langues régionales, de vocables dits populaires, ou de mots étrangers ».

L'EXPERTISE DU SAJI EN MATIÈRE DE CONSEIL JURIDIQUE ET DE CONTENTIEUX

La large portée de la loi du 4 août 1994 lui confère un impact quotidien qui n'est pas toujours connu. Par ses dispositions, en effet, cette loi vise aussi à contribuer à la protection du consommateur, à la sécurité au travail ou à l'accès aux services publics, au savoir et à une information intelligible. Pour autant, l'application ou l'interprétation de la loi Toubon peut être difficile, en particulier sous l'effet de la transition numérique. Ces difficultés sont parfois portées devant les juridictions administratives. Dans le cadre de l'application de cette loi désormais trentenaire, le SAJI du ministère de la Culture apporte, aux côtés de la DGLFLF, son expertise en matière de conseil juridique et de contentieux. ♦

> L'application ou l'interprétation de la loi Toubon peut être difficile, en particulier sous l'effet de la transition numérique. Le SAJI du ministère de la Culture apporte son expertise en matière de conseil juridique et de contentieux.

Assemblée nationale et Sénat : **quelles perspectives pour la langue française ?**

LAURENT LAFON

Sénateur du Val-de-Marne, président de la Commission de la Culture, de l'Éducation, de la Communication et du Sport du Sénat

Le Sénat travaille avec les territoires *sur les problématiques liées à la politique linguistique*

On fête cette année les trente ans de la loi Toubon. Quel rôle le Parlement peut-il jouer pour faire vivre notre cadre légal ?

L. L. | Les parlementaires, en vertu de leur pouvoir de contrôle, peuvent d'abord dresser un état des lieux de l'application du cadre légal posé par la loi Toubon. Ils peuvent ensuite, en vertu de leur pouvoir d'initiative législative, proposer de faire évoluer ce cadre. La Commission de la Culture du Sénat entend, au cours de l'année 2024, utiliser si nécessaire ces deux leviers d'action, en lançant dès le début du premier trimestre une mission d'information sur le sujet.

Comment le Sénat peut-il participer à un effort collectif en faveur de la place de notre langue dans la société ?

L. L. | Parce qu'il les représente, le Sénat a une relation privilégiée avec les collectivités territoriales. C'est dans ce cadre qu'il peut travailler avec les territoires sur l'ensemble des problématiques liées à la politique linguistique : la promotion de la langue française comme vecteur d'unité nationale, la protection des langues régionales, le recul du français face à l'anglais ou encore la francophonie comme un atout au service de la diplomatie d'influence de la France. ♦

LA MISSION D'INFORMATION PARLEMENTAIRE SUR L'AVENIR DE LA FRANCOPHONIE

AMÉLIA LAKRAFI

Députée des Français établis hors de France

AURÉLIEN TACHÉ

Député du Val-d'Oise

À l'initiative de son président, Jean-Louis Bourlanges, la Commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale a créé une mission d'information sur l'avenir de la Francophonie. Amélia Lakrafi, députée des Français établis hors de France et présidente déléguée de la section française de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), et Aurélien Taché, élu du Val-d'Oise et membre de la section française de l'APF, ont été chargés de mener cette mission d'information.

Au deuxième trimestre 2024, en prévision du prochain Sommet de la Francophonie, ils rendront compte de leurs observations, analyses et propositions. Leur rapport portera sur le recours à la langue française dans le monde et sur les politiques publiques visant à la favoriser, en particulier dans le cadre des coopérations entre les États membres de l'Organisation internationale de la Francophonie en vue de renforcer l'attractivité et la solidarité de l'espace francophone.

Enrichir la langue française

À l'image de notre société, la langue française est en perpétuel mouvement : il nous appartient de la moderniser constamment pour qu'elle reste en capacité de dire le monde. La DGLFLF assure cette mission de service public à travers un dispositif d'enrichissement de la langue française en phase avec les préoccupations contemporaines.

Les institutions 42-49

GRAND TÉMOIN – « ***Encourager la création dans notre langue*** *pour qu'elle demeure présente et vivante dans tous les domaines du savoir* » avec *Amin Maalouf* **42-43**

Enrichir la langue : une mission de service public essentielle **44-45**

Quels acteurs pour normaliser **le vocabulaire scientifique et technique ?** **46-47**

Débattre de la langue : « *Avec la communication numérique, l'écrit n'est plus réservé à une expression formelle et surveillée* » avec *Agnès Steuckardt* **48**

Diffuser les nouveaux termes **49**

La fabrique de la langue 50-53

Langue et créativité pour capter l'air du temps avec *Pierre-François Le Louët* **50**

Garantir l'accès de tous les publics à la **production scientifique en français** avec *Pascale Cossart* **51**

De *breaking* et *breakdance* à « break » : **histoire d'un terme** **52**

Des termes pour défendre des idées : **la néologie militante** **53**

LES INSTITUTIONS

La langue évolue. La DGLFLF contribue à un enrichissement continu de la langue française par le biais de différentes actions. Il s'agit notamment de doter les lexiques spécialisés de termes nouveaux par une entreprise concertée avec les institutions de référence, au premier rang desquelles l'Académie française et la Commission d'enrichissement de la langue française.

GRAND TÉMOIN

« *Encourager la création dans notre langue pour qu'elle demeure présente et vivante dans tous les domaines du savoir* »

Avec le lancement du portail numérique du *Dictionnaire de l'Académie française* et la 9e édition du Dictionnaire, l'Académie a su développer les outils susceptibles d'accompagner les locuteurs du français dans la découverte et la pratique de leur propre langue. Amin Maalouf revient sur l'importance et le sens de la langue française en France et dans le monde.

AMIN MAALOUF
Secrétaire perpétuel de l'Académie française

En tant que nouveau Secrétaire perpétuel, comment concevez-vous le rôle de l'Académie française quant à la présence et à l'emploi de la langue française dans la société ?

A. M. | La langue française appartient à tous ceux qui la parlent et l'écrivent. C'est sur ce principe d'une langue commune, qu'il s'agit de recueillir comme un trésor partagé dans un dictionnaire, que les missions de l'Académie française ont été définies dès la fondation de l'institution par Richelieu au XVIIe siècle. Dans la continuité de son histoire et de l'esprit qui animait le précédent Secrétaire perpétuel, Hélène Carrère d'Encausse, qui a mené à terme la 9e édition du *Dictionnaire de l'Académie* et créé l'outil moderne qu'est le grand portail numérique, l'Académie va s'efforcer d'accompagner au mieux les locuteurs du français dans la découverte et la pratique de leur propre langue, avec des moyens humains et des outils modernes : décrire les usages observés et les usages possibles, expliquer les règles qui structurent la langue et permettent toutes les nuances dans son emploi, encourager constamment la création dans notre langue pour qu'elle demeure présente et vivante dans tous les domaines du savoir – tel est, aujourd'hui comme hier, le rôle de l'Académie française.

Comment percevez-vous cette notion de français « langue monde » mise à l'honneur à la nouvelle Cité internationale de la langue française ? Plus largement, comment voyez-vous l'avenir de la francophonie et de la diversité des langues à l'échelle internationale ?

A. M. | Le concept de « langue monde », jumeau de la « littérature-monde » d'Édouard Glissant, a du sens si l'on considère la formation du français moderne : durant plus de trois siècles, celui-ci n'a cessé d'accueillir des concepts venus d'ailleurs, de les transcrire ou de les transposer dans de nouveaux mots et de nouvelles tournures. Il s'est enrichi et a montré sa souplesse et sa plasticité. Mais, pour reprendre une image chère à Édouard Glissant, notre langue n'est ni une racine ni un rhizome. Elle est un arbre dont les branches, en Afrique, en Amérique, sur le continent européen et aussi en Asie, où elle suscite de plus en plus curiosité et désir d'apprentissage, poussent et élargissent son envergure. Autant de paysages ou de sociétés où elle s'inscrit, autant de variations – au sens musical du terme – du français. Je crois que nous avons des raisons d'être optimistes, à condition d'être habités d'une réelle exigence de diversité des langues et d'avoir conscience de leur singularité et de leurs beautés propres.

▲ **Amin Maalouf lors de sa cérémonie d'intronisation à l'Académie française.**

Justement, les Français ont un rapport très fort, nourri de débats, avec leur langue. Quels sont les principaux défis auxquels nous allons devoir répondre collectivement en ce qui concerne le français ?

A. M. | Un effort particulier doit être porté vers les jeunes générations, pour qu'elles maîtrisent la langue française, et qu'elles chérissent sa littérature. Notre patrimoine littéraire est tel, dans le temps et dans l'espace, de Montaigne à Senghor, en passant par Alexandre Dumas, Marguerite Yourcenar ou Kateb Yacine, que c'est notre devoir de lire encore et toujours avec notre jeunesse les grands textes que nous aimons. Dans une vision plus ample, et c'est cela qui me paraît le plus important, il est essentiel que les jeunes générations aient la certitude qu'elles peuvent accéder, en langue française, à tout ce que produit le monde moderne, et dans tous les domaines. C'est à cela que l'Académie française entend œuvrer dans les années et les décennies à venir. ♦

» Il est essentiel que les jeunes générations aient la certitude qu'elles peuvent accéder, en langue française, à tout ce que produit le monde moderne, et dans tous les domaines.

Enrichir la langue : une mission de service public essentielle

Enrichir continûment la langue française, c'est la faire vivre, pour permettre à l'ensemble des francophones de penser et d'exprimer toutes les réalités du monde contemporain, même les plus pointues. Tel est le rôle du dispositif d'enrichissement de la langue française.

Interministériel et interinstitutionnel, ce dispositif de néologie et de terminologie constitue l'un des instruments de la politique linguistique du Gouvernement pour garantir l'emploi du français dans tous les domaines de notre société. Il œuvre à la création de termes nouveaux en français pour favoriser l'accès aux savoirs par la langue.

UN TRAVAIL COLLECTIF

Coordonné par le ministère de la Culture par l'intermédiaire de la DGLFLF, ce réseau de 19 groupes thématiques fonctionne grâce aux contributions de plus de 400 experts bénévoles et de représentants d'organismes scientifiques et techniques. L'Académie française, l'Académie des sciences, l'AFNOR, l'ARCOM, l'OIF et des organismes de politique linguistique d'autres pays francophones, ainsi que des représentants des services de traduction de l'Union européenne et d'organisations internationales, sont étroitement associés à ces travaux.

ÉLABORER UNE TERMINOLOGIE DE QUALITÉ ET LA DIFFUSER

Le dispositif met à la disposition des services de l'État, des acteurs économiques, industriels et scientifiques, mais aussi d'un large public, des termes français de référence. Ces termes permettent une communication claire et accessible, et leur usage est obligatoire dans les administrations et les établissements de l'État.

Publiées au *Journal officiel* et dans les bulletins officiels de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, ces ressources libres sont consultables dans la base *France*Terme et reprises dans de nombreuses bases de données terminologiques.

Chaque année, un rapport d'activité rend compte des travaux du dispositif. ♦

EN SAVOIR PLUS

↗ www.culture.fr/franceterme

LA COMMISSION D'ENRICHISSEMENT DE LA LANGUE FRANÇAISE (CELF)

Placée sous l'autorité du Premier ministre et présidée par l'académicien Frédéric Vitoux, la CELF est destinataire des travaux terminologiques et néologiques des groupes d'experts, qu'elle harmonise en veillant à les rendre compréhensibles par les néophytes tout en en préservant la précision technique et scientifique (*voir p. 46*).

Le dispositif d'enrichissement de la langue française en 2023

Chaque année, la Commission d'enrichissement de la langue française (CELF) et plusieurs groupes d'experts se réunissent pour réfléchir aux manières de faire évoluer la langue française. L'année 2023 a encore été prolifique en matière de recommandations : 300 termes ont rejoint la base de données, *France*Terme, qui rassemble les néologismes validés par la CELF.

METTRE EN ŒUVRE

19
groupes d'experts dans 11 ministères

1
commission principale, la Commission d'enrichissement de la langue française (CELF)

+ de 400
spécialistes, majoritairement bénévoles

11
hauts fonctionnaires à la langue française, chargés de la terminologie

ÉQUIPER

300
termes et recommandations publiés en 2023 au *Journal officiel*

27,7 %
de plus qu'en 2022, dont

66
termes issus d'une suggestion déposée dans la boîte à idées de *France*Terme

+ de 480
notions examinées par la CELF au cours de 11 séances

FAIRE SAVOIR

+ de 12 000
abonnés à **l'infolettre**, destinataires de 11 numéros

25
actualités sur les publications de la CELF et 11 clins d'œil dans *France*Terme

+ de 90
publications sur le réseau social X

+ de 200
réponses personnalisées aux demandes des internautes

1
rendez-vous majeur : les ***50 ans du dispositif d'enrichissement de la langue française*** le 21 mars 2023

+ de 20
colloques, manifestations scientifiques et rencontres avec le public

PUBLIER

9
publications

- *Rapport annuel 2022 de la Commission d'enrichissement de la langue française*
- *1972-2022 : 50 termes clés du dispositif d'enrichissement de la langue française*
- *La Mode en français (3e édition)*
- *Les mots de l'information – 60 termes clés*
- *100 termes clés utiles aux collectivités locales*
- *260 termes clés pour les négociations environnementales et climatiques*
- *Quelques termes de la santé et de la médecine*
- *Quelques termes du droit et de la justice*
- *Vocabulaire panlatin du rugby – langues romanes et basque*

Quels acteurs pour normaliser **le vocabulaire scientifique et technique ?**

Pour normaliser le vocabulaire scientifique et technique, les groupes d'experts s'appuient sur un vaste réseau d'institutions et d'organisations. Consultation, concertation et consensus sont les maîtres-mots de la réussite collective de ces groupes qui établissent les nouveaux termes et leurs définitions.

> Veille, élaboration des définitions, choix et promotion des termes sont parmi les missions des groupes d'experts.

La DGLFLF, qui est chargée de la coordination entre les groupes et l'ensemble des partenaires du dispositif, dont l'Académie française – membre de droit des groupes et de la CELF –, accompagne les travaux de bout en bout en apportant son expertise néologique et terminologique.

RECHERCHER LE CONSENSUS

Au sein de leur domaine d'expertise – qu'il s'agisse du droit, de la finance, du nucléaire, ou encore de la santé – chaque groupe d'experts du dispositif implique étroitement, en plus de l'AFNOR et de l'Académie des sciences en tant que membres à part entière, des représentants des organisations sectorielles, des ordres professionnels, des académies scientifiques et des sociétés savantes, des associations, fédérations, syndicats, et aussi des médias spécialisés. Ceux-ci contribuent tant à la veille – en signalant les innovations – qu'à l'élaboration des définitions et au choix des termes et à leur promotion. En impliquant largement les professionnels concernés dans le processus de dénomination, les groupes n'ont qu'un objectif : le consensus.

COOPÉRER AVEC LA FRANCOPHONIE ET LE MONDE LATIN

La DGLFLF veille à la circulation des travaux du dispositif au sein de la francophonie, grâce aux partenariats noués avec les institutions chargées de la production terminologique au Canada, en Belgique et au Québec, qui sont systématiquement consultées pendant le processus d'élaboration des termes. En outre, l'Organisation internationale de la Francophonie est membre de droit de la CELF. Cette coopération concerne également l'unité de traduction de la Commission européenne (pour couvrir le français propre aux institutions de l'Union), ainsi que les organisations terminologiques des pays de langues romanes avec le Réseau panlatin de terminologie (REALITER). ♦

Transmettre : à chaque usage son dictionnaire

Une langue n'est jamais figée, son lexique évoluant à l'unisson de la société et du monde. Nous avons néanmoins besoin de références pour pouvoir apprendre, comprendre, communiquer et transmettre. Ces références, nous les trouvons dans les dictionnaires d'usage et les dictionnaires spécialisés qui dressent les nomenclatures du français courant et des parlers professionnels.

LA LANGUE COURANTE : DES DICTIONNAIRES D'USAGE POUR TOUS

Les dictionnaires d'usage du français réunissent les mots – noms, adjectifs, verbes, articles, pronoms, etc. – nécessaires à la communication au quotidien comme à la transmission de connaissances et d'un patrimoine culturel communs. Ces dictionnaires, qui comportent en général de 50 000 à 100 000 entrées en fonction du choix de leurs auteurs, reflètent les évolutions du français au fil des époques. Sans cesse, des mots disparaissent de l'usage et des dictionnaires. D'autres voient leur sens changer ou apparaissent et enrichissent le français : ce sont les « néologismes ». Ces mots nouveaux, dont la création est principalement spontanée, peuvent être empruntés à d'autres langues, comme l'anglais depuis le milieu du XX^e^ siècle, tel que « briefing ». Ils peuvent également émaner de langues de spécialité. Par exemple, on parle en informatique de « mégadonnées » ou, en médecine, de « téléconsultation ». Ils traduisent une anglicisation et une technicisation croissantes de notre société.

Face à plusieurs éditeurs qui réactualisent chaque année leur dictionnaire vedette, nous bénéficions en France d'un authentique « service public » gratuit du dictionnaire. L'Académie française s'est vu confier cette mission en 1635 – la 9^e^ édition de son dictionnaire doit être achevée en 2024. Le *Trésor de la langue française* est le plus complet des dictionnaires du français courant et on le doit au CNRS. Enfin, avec plus de 500 000 termes et définitions, le *Dictionnaire des francophones*, numérique et collaboratif, offre une image instantanée du français dans la diversité de ses expressions à travers le monde.

LES LANGUES DE SPÉCIALITÉ : À CHAQUE MÉTIER SON DICTIONNAIRE

Chaque science, chaque technique, chaque métier possède son propre vocabulaire pour exprimer des notions souvent très complexes et pour décrire des procédés, des savoir-faire, des outils ou des produits. Il s'agit de termes descriptifs – des mots ou des groupes de mots – permettant de transmettre des compétences, des connaissances et des informations spécifiques à un domaine d'activité. Ils constituent des « langues de spécialité », parfois appelées « jargons », que les professionnels emploient pour communiquer entre eux. Chacune de ces langues repose sur un ensemble de plusieurs centaines ou de plusieurs milliers de termes. Longtemps recueillis dans des dictionnaires dits « spécialisés », ces termes sont désormais regroupés dans des bases de données « terminologiques » comme *France*Terme pour les termes recommandés, dont les plus riches dépassent le million d'entrées. ♦

Dictionnaire des francophones

EN SAVOIR PLUS

↗ www.dictionnaire-academie.fr

↗ www.dictionnairedesfrancophones.org

Débattre de la langue : *« Avec la communication numérique, l'écrit n'est plus réservé à une expression formelle et surveillée »*

AGNÈS STEUCKARDT
Professeure de linguistique à l'Université Paul Valéry Montpellier 3, directrice du laboratoire Praxiling (UMR 5627) et directrice projet « Corpus 14 », labellisé « Mission Centenaire »

Quel regard portez-vous sur les différents espaces et niveaux de débat sur la langue : institutionnel, scientifique, médiatique… ?

A. S. | La langue française intéresse les médias. Évolutive par nature, elle apporte son lot de nouvelles : les entrées de mots nouveaux dans le dictionnaire sont un marronnier de printemps ; périodiquement, des journalistes et les blogueurs relèvent les expressions à la mode. Les controverses se focalisent sur la simplification de l'orthographe, l'invasion des anglicismes, la féminisation.

Les linguistes fournissent des efforts pour aller vers le grand public, en produisant des contenus accessibles sur les réseaux sociaux ou par des publications comme le tract *Le français va très bien, merci !*

L'espace institutionnel présente aussi ses contradictions. D'un côté, l'Académie et la DGLFLF poursuivent leur mission de défense de la langue française. De l'autre, les établissements d'enseignement et de recherche prennent acte de la nécessité pour les Français de maîtriser l'usage de l'anglais international, particulièrement dans le domaine scientifique, voire de l'imposer.

Quels pourraient être les termes d'un débat apaisé sur la notion d'écriture inclusive ?

A. S. | Dans le but de conquérir une place meilleure pour les femmes dans la société, certains groupes ont souhaité rendre le genre féminin plus visible à l'écrit. Des expérimentations ont été tentées, parmi lesquelles le point médian, qui a suscité une crispation des postures. L'usage de l'écriture inclusive dans la sphère privée, par les personnes qui souhaitent la pratiquer, peut permettre de poursuivre ces expérimentations. Dans l'espace public, il peut être utile de sensibiliser les usagers à son possible détournement à des fins politiciennes ou publicitaires, et d'engager une réflexion plus large sur la désignation des personnes. ♦

« La langue française intéresse les médias. Évolutive par nature, elle apporte son lot de nouvelles.

Diffuser les nouveaux termes

Pour que la langue française continue à dire le monde, il ne suffit pas d'adopter de nouveaux termes capables de décrire les réalités contemporaines. Il faut également s'assurer qu'ils intègrent le vocabulaire des professionnels et des citoyens. Faire connaître la terminologie produite par la CELF représente donc un enjeu essentiel.

UN LARGE PANEL DE PUBLICATIONS

En fonction de l'actualité et des besoins de certains professionnels, la DGLFLF édite des recueils de termes liés à l'actualité ou utiles à la collectivité.

1972-2022. 50 termes clés du dispositif d'enrichissement de la langue française. Retrace un demi-siècle d'évolutions scientifiques, techniques et économiques, à travers leur répercussion dans la langue.

260 termes clés pour les négociations environnementales et climatiques. Propose aux négociateurs de la 28e Conférence des parties (COP) sur le climat à Doubaï une vaste sélection de termes en français, en anglais et en arabe.

Vocabulaire panlatin du rugby. Marque l'essai à la veille de la Coupe du Monde dans huit langues romanes, en occitan et ses variantes, et en basque.

100 termes clés utiles aux collectivités locales. Recommande des termes à tous les élus soucieux de communiquer de manière claire et précise avec leurs administrés. ♦

FLORILÈGE DE NOUVEAUX TERMES RECOMMANDÉS

Astronomie : crêpe stellaire…

Audiovisuel : service de rattrapage…

Bâtiment : habitat partagé, habitat participatif, ombrière photovoltaïque, toit réfléchissant…

Biologie : épimutation…

Chimie : chimie clic, chimiobiologie…

Droit : légistique…

Énergies : énergie de récupération, éolienne flottante en mer…

Enseignement : espace numérique, maîtrise discursive…

Épidémiologie : supercontaminateur…

Finance : cryptojeton, finance climatique, finance verte, jeton identifiant…

Médias : infodémie…

Mode : icône de la mode, incontournable…

Numérique : hybride, lac de données, transformation numérique…

Pêche : accaparement des mers, aquaponie verticale…

Social : orphelin d'enfant, perte de sens professionnelle…

Sport : boccia, cécifoot, parasport…

Vie privée : chantage sexuel, logiciel traqueur…

LA FABRIQUE DE LA LANGUE

Chaque année, la langue française s'enrichit de mots nouveaux, issus de corps professionnels, de courants de pensée ou de métissages avec d'autres langues. Par son action, la DGLFLF fait vivre la langue dans toute sa modernité et son actualité.

Langue et créativité pour capter l'air du temps

Dans l'univers de la mode, la langue française dialogue avec l'anglais, entre subversion et pratiques ludiques.

PIERRE-FRANÇOIS LE LOUËT
Président d'honneur de la Fédération française du prêt-à-porter féminin

Quel regard portez-vous sur la place de notre langue dans l'espace de la création ?

P-F. LL. | Tout ce qui contribue à amplifier l'usage de notre langue est bienvenu au regard de ce qu'elle représente d'un point de vue culturel, historique et patrimonial. Paris étant la capitale mondiale de la création, il me paraît naturel que les acteurs de cette création puissent s'emparer de la langue française tout en tenant compte du rôle international de l'anglais, surtout dans une ville-monde comme Paris. Il est important qu'on puisse continuer à parler et à promouvoir notre langue dans tous les lieux de création liés à la mode, sachant que les marques et les groupes les plus puissants sont à Paris.

Que pensez-vous de la tendance actuelle de s'adresser au consommateur dans une langue qui n'est pas la sienne ?

P-F. LL. | Vous voulez parler de l'anglais… C'est un problème générationnel. On peut le déplorer mais force est de constater que l'imaginaire francophone n'est pas suffisamment porteur, qu'il n'est pas suffisamment incarné dans l'air du temps. Il faut aller avec l'anglais vers des pratiques ludiques qui aboutissent à des métissages linguistiques souvent poétiques. Les Japonais ont inventé ce type de rapport avec l'anglais et surtout le français, qu'ils détournent, réinventent… Ils nous indiquent la voie d'une réappropriation culturelle : surprendre avec la langue de l'autre.

Quel est le lien entre créativité et langue ?

P-F. LL. | C'est un lien très important. La créativité s'exprime par la langue, par les mots. La créativité autorise tous les jeux avec les mots, s'amuse des télescopages, s'autorise des rapprochements insolites. Et en même temps, les mots, la langue permettent de rentrer plus en profondeur dans la démarche créatrice. Notre imaginaire est façonné par le bouillonnement d'une création vivante dans laquelle la langue française a toute sa place. ♦

> La créativité s'exprime par la langue, par les mots. La créativité autorise tous les jeux avec les mots, s'amuse des télescopages, s'autorise des rapprochements insolites.

▲ *La Mode en français,* **fascicule conçu par la DGLFLF, la Fédération française du prêt-à-porter féminin et la Fédération de la haute couture et de la mode (2023).**

Garantir l'accès de tous les publics à la **production scientifique en français**

Les publications scientifiques se font aujourd'hui majoritairement en anglais. Pour les non-anglophones, des solutions existent, comme la traduction automatique.

PASCALE COSSART

Secrétaire perpétuelle honoraire de l'Académie des sciences, biologiste, spécialiste en microbiologie cellulaire

Considérez-vous qu'il existe un lien entre la production de la recherche et la langue qui l'exprime ?

P. C. | La recherche, que je connais bien, s'exprime en anglais. C'est l'anglais qui fournit les nouveaux lexiques comme dans mon domaine, la biologie. Mais dans les laboratoires français, on s'exprime en français : les interventions, en général, se font en anglais, mais les interactions entre un chef de laboratoire et un étudiant ou un stagiaire postdoctorant se font en français. Ici, la langue française a un rôle à jouer dans l'élaboration de la production scientifique.

Peut-on concevoir une souveraineté scientifique sans souveraineté linguistique ?

P. C. | Nous sommes à une période charnière : il y a une telle facilité à traduire de manière automatique qu'il est aujourd'hui beaucoup plus facile de mettre un savoir à disposition d'un public qui ne parle pas anglais. C'est la raison pour laquelle, à l'Académie des sciences et dans la section de biologie, nous nous imposons de *tout* publier dans les deux langues, l'anglais et le français. Et il est par ailleurs important que nous continuions à avoir une production médiatique en français. Par exemple, des magazines comme *La Recherche* ou *Sciences et Avenir* offrent la possibilité, d'abord, d'informer sur l'état et les progrès de la science, et aussi de donner le goût de la science à un plus vaste public, politiques et décideurs compris.

Dans un environnement scientifique dominé par l'anglo-américain, est-il encore possible de garantir une transmission des savoirs scientifiques en français et comment ?

P. C. | Je reste très optimiste sur cette question. La transmission des savoirs à l'université continue à se faire en français et il n'y a aucune raison que tel ne soit pas le cas. Mais on ne peut pas non plus ne pas faire en sorte que les étudiants soient exposés à des savoirs en anglais. Il y a un équilibre à tenir. Et puis nous ne devons pas oublier tous les pays francophones, notamment africains ou ultramarins, qui ont le droit d'avoir accès à la connaissance par le français. ♦

> Il y a une telle facilité à traduire de manière automatique qu'il est aujourd'hui beaucoup plus facile de mettre un savoir à disposition d'un public qui ne parle pas anglais.

De *breaking* et *breakdance* à « break » : **histoire d'un terme**

Le sport est une source de créativité linguistique. Alors que le « break » fait sa grande entrée aux Jeux Olympiques de 2024, en tant que sport additionnel, en France, la question de sa dénomination se pose. Depuis 2022, le terme est officiellement recommandé par la Commission d'enrichissement de la langue française.

Les membres du groupe d'experts au ministère chargé des sports s'inquiètent début 2021 de l'ignorance qui entoure cette discipline pas encore quinquagénaire, où pourtant la France excelle, mais dont le vocabulaire anglais n'est compris que du seul cercle de pratiquants et d'amateurs. La vitrine des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 ne permettra pas à un vaste public de comprendre la diversité et la subtilité des figures du *breaking* sans termes suffisamment descriptifs.

NOMMER LES NOTIONS CLÉS DU *BREAKING*

Les experts commencent par repérer les termes essentiels, les figures et les phases, avec l'aide des meilleurs spécialistes de ce sport, notamment l'entraîneur et coordinateur de l'équipe de France de *breakdance*. Une liste d'une dizaine de notions clés est établie avec, en tête, la nécessité de définir ce sport et de le nommer, puisque coexistent plusieurs noms et graphies anglaises.

En quelques séances de remue-méninges, experts permanents du groupe et spécialistes du *breaking* ébauchent, mettent au point et arrêtent définitivement une définition. D'ailleurs, la CELF et l'Académie française ne proposeront de la modifier qu'à la marge pour la rendre plus fluide : « Danse relevant de la culture hip-hop, au cours de laquelle sont enchaînées des figures exécutées en solo ou en groupe, et caractérisée par des passages obligatoires au sol. »

TROUVER UN NOM FRANÇAIS : « BREAK »

Il faut ensuite relever le défi d'une nouvelle appellation compréhensible par tous et surtout par le monde du hip-hop qui, depuis l'émergence en France de cette danse acrobatique au début des années 1980, ne connaît que les désignations anglaises.

Le nom doit être suffisamment évocateur, voire imagé, court, susceptible de plaire aux amateurs sans les déconcerter. La réponse vient de la communauté des danseurs – l'usage est un critère déterminant pour le choix des termes au sein du dispositif –, qui souvent emploient l'apocope « break ». Mais peut-on recommander un emprunt ? « Break » est déjà attesté par les dictionnaires d'usage du français, dont celui de l'Académie française, dans différents sens et, en particulier, pour désigner des interruptions en sport ou en musique (boxe, catch, jazz). Or, le « break » n'est qu'une succession de phases, de pauses, de passages au sol et de rebonds, comme si le corps du danseur se brisait et se recomposait sans fin. Aucun autre terme que « break » ne pourrait rendre cette image. ♦

Des termes pour défendre des idées : **la néologie militante**

Il arrive que les termes nouveaux soient le fruit d'une idéologie ou d'un courant de pensée (politique ou sociétal), ou encore qu'ils expriment une demande sociale : ce sont des « néologismes militants ».

Les « néologismes militants » peuvent se répandre dans un domaine avant que les experts du dispositif d'enrichissement ne jugent utile de les définir et, parfois, de leur donner une désignation explicite en français.

NOMMER POUR FAIRE EXISTER

Si nous sommes désormais habitués au sinistre « féminicide », ce terme est né en Amérique latine chez des militantes qui souhaitaient nommer précisément le meurtre de femmes en raison de leur sexe. Puis il a été diffusé par des associations et repris par des organisations internationales, avant de gagner le Sud de l'Europe ; les experts du dispositif le repèrent et le recommandent en 2014. Il est devenu depuis un mot courant.

Parcours similaire pour l'« homicide sexiste » (2014), qui est associé à la défense des droits des minorités sexuelles. C'est en revanche le mouvement inventeur du terme « gynophobie » qui l'a signalé au dispositif. Ce dernier, reconnaissant qu'il y avait un besoin terminologique de nommer la haine des femmes, l'a recommandé en 2020.

Le dispositif a aussi voulu répondre à la demande de particuliers et d'associations qui souhaitaient que l'on donne un nom aux parents d'un enfant décédé. Si certains n'avançaient aucun terme, d'autres proposaient des néologismes, en contestant parfois ceux promus pour des raisons religieuses ou éthiques. En 2023, le dispositif a retenu, simplement, « orphelin d'enfant » (littéralement « privé d'enfant »).

ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES : DES FOYERS DE NÉOLOGISMES MILITANTS

Environnement et ressources sont à l'origine de préoccupations qui doivent être nommées. Les termes ne manquent donc pas quand il s'agit de mettre fin au tout-voiture avec l'« altermobilité » (2022), de dénoncer les automobilistes solitaires avec le « voiturage en solo » (2022), d'alerter sur la fragilité de notre planète avec le « catastrophisme », la « collapsologie », la « théorie de l'effondrement » (2021), les « écocides » (2022) et le « survivalisme » (2023), de critiquer la monopolisation des ressources avec l'« accaparement des mers » (2023), ou, au contraire, d'en espérer un partage plus juste avec le « néoextractivisme » (2022). ♦

▲ **Édition trilingue élaborée en 2023 pour la Conférence des Parties sur les changements climatiques (COP 28).**

À l'écoute des territoires : maîtriser la langue française et **valoriser les langues de France**

Facteur de cohésion sociale, expression d'une culture et marqueur d'identité, la langue française doit faire l'objet d'une politique ancrée dans les territoires, qui favorise sa maîtrise comme levier d'inclusion et mobilise les publics par des actions innovantes. À côté du français, c'est également la richesse des langues de France qu'il faut promouvoir.

Maîtriser la langue française 56-64

Encourager la maîtrise de la langue, **un enjeu de cohésion sociale** 56-57

Le visage de l'illettrisme en France 58

Politiques sectorielles pour renforcer l'accès au français 59-61

Développer la dimension territoriale de notre politique linguistique 62

Action culturelle et langue française :
un programme annuel du ministère de la Culture
à l'échelle des territoires 63-64

Valoriser les langues de France 65-71

La France, **pays multilingue** 65

Le patrimoine des langues régionales 66-67

Transmettre les langues régionales
par l'enseignement avec *Thierry Delobel* 68

Les langues des Outre-mer pratiquées au quotidien 69

La langue des signes française, langue d'enseignement
et de culture avec *Brigitte Garcia* 70

Les langues **non territoriales** avec *Tal Hever-Chybowski* 71

MAÎTRISER LA LANGUE FRANÇAISE

En France, comprendre, parler, écrire en français ne va pas de soi pour tous. C'est la mission de l'État de remédier aux inégalités d'accès à la langue au côté des collectivités territoriales et de la société civile.

Encourager la maîtrise de la langue, **un enjeu de cohésion sociale**

Langue maternelle pour les uns, langue du pays d'accueil pour d'autres, la langue française permet la communication entre tous. Pilier de l'intégration et de la cohésion, son apprentissage doit être encouragé et renforcé.

Si notre cadre constitutionnel et légal en vertu duquel « la langue de la République est le français » illustre le rôle clé de notre langue dans le pacte républicain, il est nécessaire d'en faciliter l'accès à toutes les personnes chez qui les mécanismes de relégation comme de non-participation à la vie sociale produisent un handicap linguistique. De la même manière, l'apprentissage du français doit être encouragé pour les personnes étrangères résidant en France.

PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE L'ILLETTRISME

En dehors de l'école, l'action publique vise à encourager l'apprentissage du français autant qu'à corriger des situations d'insécurité langagière.

▲ **Un enfant migrant apprend le français au centre Jules-Ferry, à Calais.**

La promotion de la lecture et la prévention ou la lutte contre l'illettrisme sont des objectifs particuliers de nombreux dispositifs à l'intention des jeunes. Concernant les adultes, la lutte contre l'illettrisme fait l'objet d'une politique publique spécifique conduite en lien avec la société civile.

APPRENDRE LE FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE

L'apprentissage du français comme langue étrangère concerne une grande variété de publics : touristes, étudiants étrangers, migrants. Il constitue une priorité des pouvoirs publics pour les étrangers non ressortissants de l'Union européenne aux différentes étapes du parcours d'intégration républicaine. ♦

QU'EST-CE QUE L'ILLETTRISME ?

Sont considérées comme illettrées les personnes scolarisées en France n'ayant pas acquis une maîtrise suffisante de l'écrit, du calcul et des compétences de base pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante. L'illettrisme se distingue de l'analphabétisme (personnes non scolarisées) et de l'allophonie (étrangers ne parlant pas le français).

L'action de l'**Agence nationale de lutte contre l'illettrisme**

L'action publique vise à résorber l'illettrisme. Elle s'appuie sur l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI). Le ministère chargé de la formation professionnelle (Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle) exerce la tutelle de l'Agence.

SENSIBILISER

Les **journées nationales d'action** (JNAI), placées sous le mot d'ordre « En parler pour avancer », ont donné lieu à 1 250 manifestations en septembre 2023 avec un écho croissant dans les territoires ultramarins.

FACILITER

Les **Espaces Facile à Lire,** créés à l'initiative du ministère de la Culture et au pilotage desquels l'ANLCI est associée, visent à faciliter l'accueil en médiathèques et bibliothèques publiques des personnes en situation d'illettrisme.

ACCOMPAGNER

Le lancement en 2023 du programme **Familire** a pour objectif d'accompagner en Outre-mer de jeunes mères en situation d'illettrisme dans l'acquisition de l'autonomie.

ANALYSER

L'ANLCI s'est dotée en 2023 d'un **observatoire** chargé du suivi des données sur l'illettrisme et l'illectronisme (inhabileté numérique). Les données seront actualisées à l'occasion de la parution des résultats de l'enquête nationale INSEE à la fin du premier trimestre 2024.

EN SAVOIR PLUS

↗ bit.ly/site-anlci

Le visage de l'illettrisme en France

Qui sont les personnes concernées ? Où vivent-elles, quel âge ont-elles ? Que sait-on sur leurs difficultés avec le numérique ? Comment s'insèrent-elles dans l'emploi ? Ce sont les informations que recense l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme chaque année dans l'*Atlas de l'illettrisme en France*.

+ de 2,5 millions de Français

SOIT 7 % DES PERSONNES ÂGÉES DE 16 À 65 ANS ÉTAIENT EN SITUATION D'ILLETTRISME LORS DE LA DERNIÈRE ENQUÊTE DE L'INSEE (2011)

PARMI LES PERSONNES EN SITUATION D'ILLETTRISME :

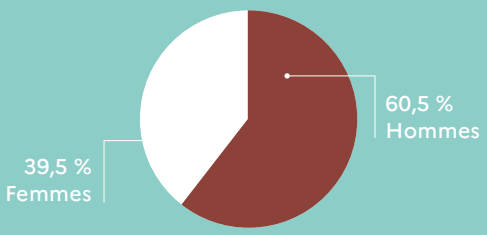

51 %

soit 1,3 million de personnes

OCCUPENT UN EMPLOI

50 %

VIVENT DANS DES ZONES FAIBLEMENT PEUPLÉES

53 %

ONT PLUS DE 45 ANS

+ de 50 %

DES PERSONNES QUI ONT DU MAL AVEC LA LECTURE, LE CALCUL OU L'ÉCRITURE

expriment des freins à la connexion et à l'utilisation des outils numériques au quotidien

10 %

DES JEUNES DE 17 ANS EN MÉTROPOLE

35 %

DANS LES TERRITOIRES ULTRAMARINS

sont en difficulté de lecture. Un tiers d'entre eux peut être considéré en situation d'illettrisme, selon les données recueillies à l'occasion de la Journée défense et citoyenneté.

10 %

DES DEMANDEURS D'EMPLOI

sont confrontés à l'illettrisme

Politiques sectorielles pour renforcer l'accès au français

La maîtrise du français est l'un des premiers apprentissages mis en œuvre à l'école. Mais l'apprentissage en classe est loin d'être le seul vecteur d'enseignement du français. De nombreuses politiques sectorielles ont pour objectif l'apprentissage de la langue et le renforcement de l'accès au français des jeunes.

LA PLACE DU FRANÇAIS DANS LES APPRENTISSAGES SCOLAIRES

La mobilisation ministérielle pour le renforcement de la maîtrise des savoirs fondamentaux place au premier plan la maîtrise du langage et de la langue française dans toutes les disciplines. Tous les enseignements concourent à la maîtrise du français et visent à permettre à l'ensemble des élèves d'atteindre une aisance en lecture, en écriture et à l'oral suffisante pour conserver durablement la maîtrise et le goût de la langue. La mesure de dédoublement des CP et des CE1 en REP+ puis en REP vise à faire bénéficier les élèves d'un encadrement plus favorable à l'acquisition et à la bonne maîtrise de ces savoirs fondamentaux constituant l'un des principaux leviers pour réduire les inégalités sociales.

La mise en œuvre des programmes s'appuie notamment sur le déploiement du Plan français, les plans de formation des enseignants du premier et du second degrés, la publication de guides fondamentaux pour l'enseignement et de ressources pédagogiques, ainsi que sur diverses actions d'éducation artistique et culturelle proposées en faveur de la lecture.

EN SAVOIR PLUS

↗ bit.ly/site-djepva

LES ACTIONS DE LA DIRECTION DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE (DJEPVA)

Les actions de la DJEPVA s'adressent aux mineurs et, en priorité, aux enfants éloignés du livre et parfois de la langue française. De nombreux dispositifs participent à cet objectif.

↗ **Accueils de loisirs.** Ce dispositif de bain culturel et linguistique est piloté par les communes ou le groupement de communes en lien ou non avec des associations.

↗ **Colos apprenantes.** Sur 5 500 en 2023, 800 séjours accueillant 20 000 mineurs environ ont donné la priorité à ces activités.

↗ **Plan mercredi, autour de la lecture et de l'écriture.** Lancé en 2018 et destiné à un public d'enfants de 3 à 12 ans scolarisés dans le premier degré, ce plan est relayé par les bibliothèques.

↗ **Label « Accueil langue ».** Situé souvent dans les territoires frontaliers, il vise à faire découvrir les langues étrangères ou régionales.

Il faut y ajouter la mobilisation des associations spécialisées dans le champ de la lecture et de l'écriture : « Lire et faire lire », « Le labo des histoires » et « Lecture jeune ». ♦

Renforcer l'accès au français **des jeunes publics**

La direction du service national et de la jeunesse est au cœur des politiques en matière d'illettrisme, notamment parce qu'elle identifie et peut orienter les jeunes en difficulté.

Lors de la journée défense et citoyenneté (JDC), mission régalienne au cœur des politiques publiques menées par le ministère des Armées en faveur de la jeunesse, la direction du service national et de la jeunesse (DSNJ) organise, auprès de 800 000 jeunes chaque année, les tests des acquis fondamentaux de la langue française, qui permettent l'identification des jeunes en difficulté de lecture (DDL) et, parmi eux, ceux en situation d'illettrisme.

En 2022, plus de 126 000 jeunes en difficulté de lecture ont été identifiés.

Par ailleurs, la JDC est l'occasion de communiquer des informations utiles sur l'ensemble des dispositifs qui, comme l'EPIDE, leur permet de saisir de nouvelles opportunités d'insertion. En 2022, près de 27 900 jeunes en décrochage scolaire ont ainsi été identifiés et plus de 12 600 d'entre eux orientés vers les partenaires pour l'insertion.

ACTION ÉDUCATIVE DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE (PJJ)

La maîtrise de la langue française constitue un préalable nécessaire à l'insertion sociale et professionnelle des mineurs et jeunes majeurs. L'action de la PJJ s'appuie sur des protocoles d'accord interministériels (Culture-Justice, Éducation nationale), sur des partenaires et leurs ressources (ANLCI, AGIRabcd, *Académie Goncourt*, *Lire pour en sortir*, les *Nuits de la lecture*, etc.) et sur ses propres dispositifs (*Bulles en Fureur*, en partenariat avec la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image). ♦

SERVICE NATIONAL DE LA JEUNESSE ET LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

ANNÉE 2022

762 785
JEUNES ONT EFFECTUÉ LA JDC

32 143
JEUNES ONT EFFECTUÉ LA JDM
dans le cadre de stage de cohésion du SNU

126 144
JEUNES RECONNUS EN DIFFICULTÉ DE LECTURE

27 942
JEUNES IDENTIFIÉS EN DÉCROCHAGE SCOLAIRE

12 600
JEUNES ONT ÉTÉ ORIENTÉS AU COURS DE LA JOURNÉE

EN SAVOIR PLUS

↗ bit.ly/les-missions-de-la-DSNJ

Renforcer l'accès au français **des publics adultes**

Le renforcement de l'accès au français en direction des publics adultes fait l'objet de politiques sectorielles conduites par les ministères de la Justice et de l'Intérieur et par les ministères sociaux.

L'ACTION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE AUPRÈS DES DÉTENUS EN FAVEUR DE LA MAÎTRISE DU FRANÇAIS

15 396 personnes détenues étaient en situation d'illettrisme en 2021-2022, soit au moins 10,5 % de la population carcérale totale. Pour cette même période, l'offre de formation déclinée par niveaux s'est élevée à 13 888 en nombre d'heures hebdomadaires : 1 556 heures pour le FLE ; 1 273 pour l'alpha illettrisme ; 4 011 pour la remise à niveau au niveau A2 ; 2 226 pour les formations CAP, BEP, DNB ; 1 068 pour les formations DAEU Bac, BP ; 220 pour l'accès au BTS, DUT, LMD.

LA FORMATION DES SALARIÉS ET DEMANDEURS D'EMPLOI

EVA est un outil numérique ludique et gratuit qui permet de positionner les compétences de base et de repérer les situations potentielles d'illettrisme.

Au cours des six premiers mois de 2023, 18 500 passations ont été réalisées, soit une progression de 62 % par rapport à la même période en 2022.

En 2023, il a été décidé de cibler en priorité les opérateurs qui accompagnent les jeunes en apprentissage ou en prépa-apprentissage, les jeunes en rupture et les opérateurs des dispositifs de 2e chance ainsi que les régions Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Est et Nouvelle-Aquitaine et les régions d'Outre-mer.

LE VOLET LINGUISTIQUE DE L'ACCUEIL DES ÉTRANGERS PRIMO-ARRIVANTS

La direction de l'intégration et de l'accès à la nationalité (DIAN) élabore et pilote un dispositif d'apprentissage du français mis en œuvre par l'office français de l'immigration et de l'intégration (OFII).

En 2022, sur les 110 080 signataires du contrat d'intégration républicaine, 46,48 % se sont vu prescrire une formation linguistique de 100 à 600 heures pour atteindre le niveau A1 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). ♦

▲ Cours d'alphabétisation à destination d'étrangers primo-arrivants.

EN SAVOIR PLUS

Bilan annuel 2021-2022 de l'enseignement en milieu pénitentiaire

↗ bit.ly/enseignement-milieu-pénitentiaire

Rapport d'activité de la DIAN

↗ bit.ly/rapport-2022-DIAN

Développer la dimension territoriale de notre politique linguistique

Le ministère de la Culture conduit son action en s'appuyant sur ses services déconcentrés, directions régionales des affaires culturelles et directions des affaires culturelles dans les Outre-mer, placées sous l'autorité du préfet de région. La maîtrise de la langue française, comme la promotion des langues régionales sont des axes importants de la politique linguistique conduite dans les territoires, de même que le dispositif de pacte linguistique État-collectivités territoriales.

DES PACTES LINGUISTIQUES POUR RENFORCER LA COOPÉRATION À L'ÉCHELLE DES TERRITOIRES

Ce dispositif a été lancé en 2020 dans les Hauts-de-France, associant le ministère de la Culture, la Région Hauts-de-France, le Département de l'Aisne et la Communauté de communes Retz-en-Valois. Il a d'ores et déjà permis de mieux prendre en compte des priorités territoriales que la Cité internationale de la langue française à Villers-Cotterêts a faites siennes : cohésion sociale (lutte contre l'illettrisme, maîtrise du français et action culturelle), promotion de la diversité culturelle et linguistique (accueil de la francophonie en France, langues régionales – picard et flamand occidental), innovation et technologies du langage.

Fin 2023, deux nouveaux pactes ont été conclus, respectivement à La Réunion et en Seine-Saint-Denis. À La Réunion, le pacte signé entre l'État et les collectivités territoriales réunionnaises (Région, Département, Association des Maires) a pour objectif de mettre en place une politique linguistique adaptée reconnaissant et promouvant, aux côtés du français, l'usage du créole réunionnais, vecteur de cohésion sociale, dans les différents domaines de la vie publique. Le créole est parlé quotidiennement par plus de 80 % des Réunionnais, soit environ 650 000 locuteurs.

➤ **Signature du pacte linguistique de la Réunion, le 29 novembre 2023.**

Le pacte signé entre l'État et le Département de la Seine-Saint-Denis a pour ambition de développer la coopération pour mieux promouvoir la langue française comme levier d'insertion et d'intégration, la francophonie et la diversité linguistique. La Seine-Saint-Denis s'inscrit dans cette démarche à travers le Campus francophone en Seine-Saint-Denis, avec pour ambition de créer un lieu dédié à la langue française et aux 177 langues parlées sur le territoire en agissant dans trois domaines : la culture, la recherche et l'entreprenariat.

UN ÉTAT DES LIEUX SUR LES LANGUES PARLÉES EN GRAND EST

Dans la perspective d'un Pacte linguistique en Grand Est, la DRAC Grand Est met en place dès 2024 une enquête sociolinguistique sur les langues parlées sur son territoire. L'enquête porte à la fois sur les langues régionales (francique lorrain, lorrain roman, champenois…) et les principales langues non territoriales (italien, arabe du Maghreb, turc, portugais…). ♦

Action culturelle et langue française : un programme annuel du ministère de la Culture à l'échelle des territoires

Depuis 2015, ce programme, désormais annuel, fait de l'action culturelle un levier pour la pratique et la maîtrise du français. Coordonné par la DGLFLF, il est mis en œuvre par les directions régionales des affaires culturelles sur l'ensemble du territoire.

Langue maternelle pour les uns, langue du pays d'accueil pour d'autres, le français permet la communication entre tous. Dans un double objectif de démocratisation culturelle et de lutte contre l'insécurité linguistique, le ministère de la Culture propose un programme annuel *Action culturelle et langue française* en lien avec les départements ministériels concernés. L'enjeu : réduire les inégalités d'accès à la langue française et à la culture, à travers des projets culturels ou artistiques conduits auprès de personnes engagées dans une démarche d'acquisition ou de renforcement du français.

COFINANCEURS DES PROJETS

SERVICES DÉCONCENTRÉS DE L'ÉTAT
- Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer
- Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse, des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques
- Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités
- Ministère de la Justice
- Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)
- Opérateurs de l'État
- Caisse d'allocations familiales

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

FONDATIONS PRIVÉES

Pour être sélectionné, le projet proposé doit bénéficier à au moins un des groupes suivants :

- adultes allophones ou en situation d'illettrisme ;
- enfants et jeunes en situation de fragilité linguistique en dehors du temps scolaire ;
- mineurs relevant de l'aide sociale à l'enfance ;
- mineurs relevant de la protection judiciaire de la jeunesse ;
- jeunes de 16 à 25 ans sans qualification et sans emploi ;
- personnes placées sous main de justice.

UN MODULE DE FORMATION

Un module gratuit, d'une durée de trois heures, est proposé sur la plateforme de contenus de formation en ligne FEI+ (France Éducation international). Destiné aux acteurs culturels et socioculturels et aux spécialistes du français, langue maternelle ou langue étrangère, il a pour but d'appréhender les enjeux de l'action culturelle pour la maîtrise du français.

- bit.ly/module-action-culturelle-langue-francaise

ACCUEILLIR ET FORMER AU MUSÉE DU LOUVRE

Le musée du Louvre mène depuis plus de 25 ans une politique volontariste en direction des publics du champ social et des intervenants « relais », qu'ils soient salariés ou bénévoles. Constatant que la question de l'apprentissage et de la maîtrise de la langue française était devenue un motif fréquent de visite du musée, les équipes du Louvre, en lien avec les établissements culturels réunis au sein de la mission « Vivre Ensemble » et les relais en charge de publics en apprentissage du français, ont développé des outils et des supports pédagogiques adaptés pour faire de la visite au musée un moment de pratique du français.

Le kit d'accompagnement pédagogique « Osez le Louvre » est disponible gratuitement en téléchargement sur Louvre.fr et diffusé au cours de la formation associée. Cette formation d'une journée a pour but de sensibiliser les formateurs en alphabétisation, ateliers sociolinguistiques (ASL), français langue étrangère (FLE) et les professeurs auprès d'élèves arrivant de l'étranger (UPE2A) à la pratique du français à partir d'œuvres d'art et à la préparation de visite au musée avec leurs apprenants. En parallèle, le musée du Louvre forme régulièrement ses conférenciers à l'accueil des publics en apprentissage du français, et a synthétisé, avec le soutien du ministère de la Culture, toutes ses bonnes pratiques et celles d'autres musées parisiens dans son guide à l'usage des musées *Accueillir les publics en apprentissage du français*. Le musée du Louvre, lauréat du programme Action culturelle et langue française en 2023, poursuit son action en actualisant ses outils pédagogiques et en intégrant une dimension nationale au guide à l'attention des professionnels de musées sur tout le territoire. ♦

Le patrimoine linguistique de la France est d'une grande richesse. Plus de 75 langues sont reconnues comme « langues de France ». De nombreux acteurs agissent pour les faire vivre sur tout le territoire.

La France, **pays multilingue**

À côté du français, langue nationale, de nombreuses autres langues sont parlées dans l'Hexagone et les Outre-mer. Langues régionales, langues non territoriales, langue des signes française… Loin de l'image d'un pays à langue unique se dessine un riche paysage multilingue qui contribue à définir l'identité culturelle française.

Valoriser la diversité des langues est une priorité politique. Avec l'ajout en 2001 de la mention des langues de France dans l'intitulé de la Délégation générale à la langue française s'est affirmée la volonté de conduire une politique de défense et de promotion des langues parlées sur notre territoire dans un dialogue permanent avec celles et ceux qui les font vivre.

La loi dite « Molac » relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion, adoptée le 21 mai 2021, a marqué une étape importante dans la reconnaissance institutionnelle de notre patrimoine linguistique. La place accordée à l'enseignement des langues régionales constitue une avancée notable pour une politique en faveur de la sauvegarde des langues régionales et leur transmission aux jeunes générations. ♦

LES LANGUES RÉGIONALES EN FRANCE MÉTROPOLITAINE

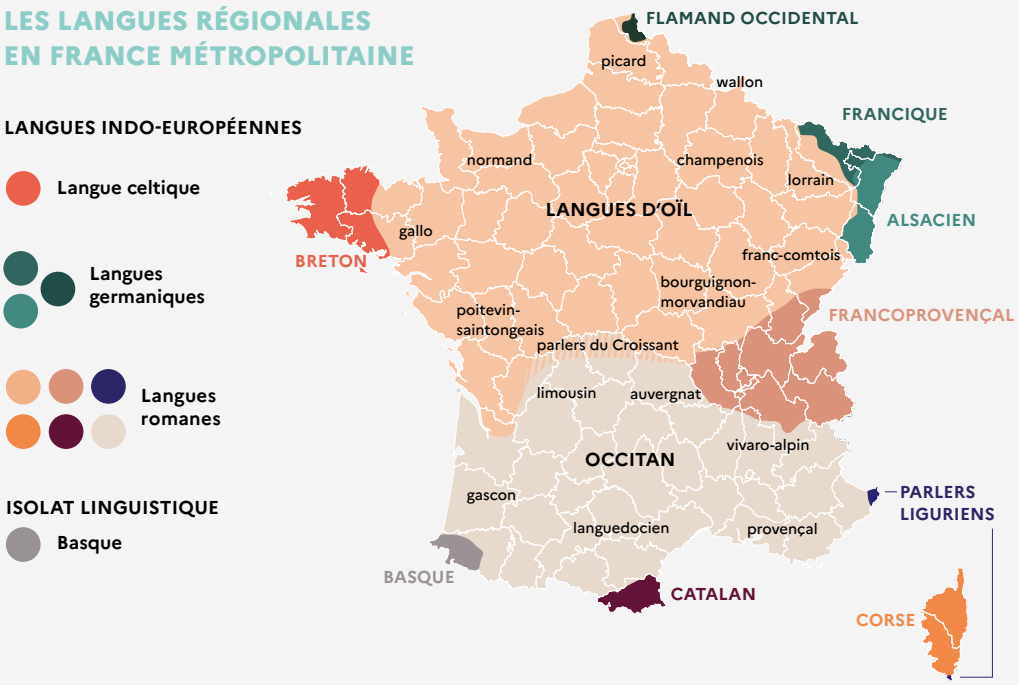

Le patrimoine des langues régionales

Les langues de France sont un patrimoine à protéger et à promouvoir. Bien commun de la République, elles sont présentes sur tout le territoire.

Breton, créoles, francoprovençal, hmong, kibushi, marquisien, picard, wayampi, xârâcùù… Plus de 75 langues sont reconnues comme « langues de France » depuis 1999 par le rapport Cerquiglini. Cette richesse linguistique recouvre trois catégories distinctes : les langues régionales, les langues non territoriales, la langue des signes française.

PRÉSERVER LES LANGUES RÉGIONALES

Inscrites dans la Constitution depuis 2008 (« les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France », art. 75-1), les langues régionales sont traditionnellement parlées sur une partie du territoire de la République. Elles sont nombreuses, d'origines et de typologies très différentes, et connaissent des situations sociolinguistiques très variées. Au total, on estime à environ 5 millions le nombre de personnes parlant une langue régionale dans notre pays.

Les questions linguistiques occupent aujourd'hui une place majeure dans la relation entre l'État et les collectivités territoriales. Lors de l'inauguration de la Cité internationale de la langue française de Villers-Cotterêts le 30 octobre dernier, le Président de la République a lui-même affirmé : « *Chacun a le droit de connaître, parler, transmettre sa ou ses langues et c'est un droit non négociable. Toutes les langues sont égales du point de vue de la dignité. C'est pourquoi je veux que nos langues régionales soient encore mieux enseignées et préservées, qu'elles trouvent leur place dans l'espace public en un juste équilibre entre leur rôle d'ancrage de langue régionale et le rôle essentiel de cohésion de la langue nationale. Il y aura toujours de multiples langues dans la République et une langue de la République.* » ♦

5
MILLIONS DE PERSONNES PARLENT UNE LANGUE RÉGIONALE DANS NOTRE PAYS

NOMBRE DE LANGUES RÉGIONALES PAR TERRITOIRE D'OUTRE-MER FRANÇAIS

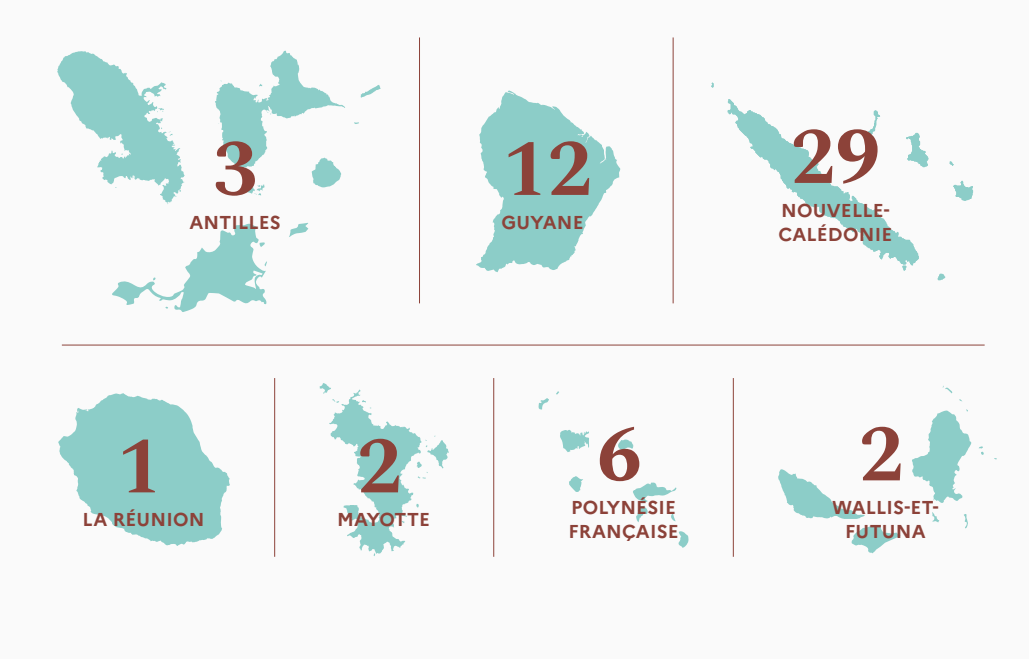

Une politique adaptée **aux territoires et à la diversité des langues**

Depuis l'ajout en 2001 de la mention « langues de France » dans l'intitulé de la Délégation générale à la langue française s'est affirmée la volonté de mener une politique adaptée à la diversité des langues parlées sur notre territoire.

L'adoption de la loi du 21 mai 2021 relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion, dite « loi Molac », a constitué une étape majeure dans l'édifice du droit des langues régionales.

Une seconde étape a été franchie en 2022 avec l'installation du Conseil national des langues et cultures régionales (CNLCR) pour faire progresser le dialogue entre l'État et les collectivités territoriales dans la promotion de ces langues.

LE CONSEIL NATIONAL DES LANGUES ET CULTURES RÉGIONALES

Installé le 31 mars 2022 par le Premier ministre, le CNLCR qui regroupe une trentaine de membres (offices publics, établissements culturels de promotion des langues régionales, collectivités territoriales), a pour objectif de développer les coopérations entre l'État et les collectivités territoriales en matière de promotion et de valorisation des langues régionales dans les domaines de la formation continue, du numérique, des médias et de l'édition.

Lors de sa première séance plénière, le 30 août 2023, le CNLCR, dont le secrétariat général est assuré par la DGLFLF, s'est notamment penché sur les enjeux relatifs aux projets numériques innovants (portail « Langues en France » du ministère de la Culture, plateforme de langue et toponymie occitanes) et aux nouvelles ressources d'information (*vade-mecum* recensant les aides publiques pour les acteurs des langues régionales et publication d'un rapport biennal sur la situation des langues régionales pour la représentation nationale, à compter de 2025).

OUVERTURE EN 2024 DU PORTAIL NUMÉRIQUE « LANGUES EN FRANCE »

Attendu courant 2024, le portail numérique « Langues en France » offrira un point d'accès unique vers l'ensemble des données disponibles en ligne sur les langues parlées en France. Il mettra à la disposition du public un grand nombre de données, notamment des archives visuelles et sonores, des statistiques, des cartes et de nombreux autres documents, indispensables pour se familiariser avec la riche diversité linguistique de notre pays. ♦

▲ **Séance plénière du Conseil national des langues et cultures régionales.**

Transmettre les langues régionales par l'enseignement

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse, des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques est un acteur essentiel pour la sauvegarde des langues régionales en France. L'enseignement est aujourd'hui le principal vecteur d'appropriation de ces langues par le jeune public.

Face aux enjeux que représente la préservation de ces langues pour notre patrimoine, la direction générale de l'enseignement scolaire joue un rôle de premier plan. Rappelons que cet enseignement concerne environ 120 000 élèves sur le territoire national : 60 000 dans le 1er degré et autant dans le 2nd degré. 14 000 élèves sont concernés par un enseignement immersif (réseau public et privé sous contrat).

Au niveau associatif, plusieurs acteurs sont également très impliqués dans la promotion de l'enseignement des langues régionales. C'est notamment le cas de la FLAREP (Fédération pour les langues régionales dans l'enseignement public). ♦

THIERRY DELOBEL
Président de la FLAREP

Mieux faire connaître ***les avantages de l'enseignement bilingue et immersif en langue régionale***

Considérez-vous comme un progrès la mise en œuvre de la loi Molac ?

T. D. | La FLAREP considère que l'adoption de la loi Molac constitue une avancée notable. Sa mise en œuvre n'a cependant pas encore été constatée pour en appliquer l'élément essentiel : la généralisation de l'offre et l'accès de toutes les familles à l'enseignement de la langue régionale et de l'enseignement bilingue en langue régionale.

Qu'attendez-vous de la mise en place du Conseil national des langues et cultures régionales ?

T. D. | La FLAREP demande que le CNLCR intègre dans sa lettre de mission le champ de la formation initiale (enseignement scolaire et universitaire).

Quels sont vos objectifs d'action en direction de l'opinion ?

T. D. | Nous entendons diffuser auprès des médias, en particulier nationaux, les avantages de l'enseignement bilingue et immersif en langue régionale, ainsi que le droit des parents à faire bénéficier leurs enfants de cet atout. En parallèle, les associations de la FLAREP mènent cette même action dans les régions. La FLAREP s'attache à combler le fossé entre la position favorable aux langues régionales de l'opinion et les réticences, voire l'opposition, de responsables politiques vis-à-vis de la pluralité linguistique.

EN SAVOIR PLUS

↗ www.flarep.com

Les langues des Outre-mer pratiquées au quotidien

Les deux tiers des langues régionales de notre pays sont parlées dans les territoires ultramarins.

Plus d'une cinquantaine de langues sont pratiquées quotidiennement dans les territoires ultramarins au côté du français, reflétant des situations très différentes selon les territoires : 29 langues en Nouvelle-Calédonie, 12 langues en Guyane, 6 langues en Polynésie française, 2 langues à Mayotte, 2 langues à Wallis-et-Futuna, 1 langue à La Réunion, en Guadeloupe, en Martinique et à Saint-Martin.

DES MOYENS D'EXPRESSION USUELS

Contrairement à la situation linguistique de la France hexagonale, où la transmission intergénérationnelle des langues régionales est devenue rare, les langues ultramarines sont la plupart du temps des langues maternelles, moyens d'expression usuels qui véhiculent des cultures originales. Ces langues présentent toutes un grand intérêt linguistique et sont dépositaires de savoirs et de savoir-faire, d'une grande utilité pour les politiques environnementales.

Parmi ces langues, seules 5 comptent plus de 100 000 locuteurs : le créole réunionnais (650 000), le créole guadeloupéen et le créole martiniquais (400 000 chacune), le créole guyanais (250 000), le shimaoré à Mayotte (150 000). ♦

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DU MULTILINGUISME DANS LES OUTRE-MER

Pour tenir compte de la réalité linguistique des Outre-mer et encourager le multilinguisme, le ministère de la Culture a organisé à la Réunion en octobre 2021 la deuxième édition des États généraux du multilinguisme dans les Outre-mer (EGM-OM).

200 participants originaires des territoires d'Outre-mer et de l'Hexagone ont mené une réflexion collective dans le but de promouvoir une politique favorable au multilinguisme dans les domaines de la vie sociale et culturelle.

La troisième édition des EGM-OM est prévue en 2026 en Polynésie française. L'axe de travail tournera autour de la formation des traducteurs et interprètes pour répondre aux nombreux besoins en traduction et médiation dans les services publics. En effet, certains concitoyens ne maîtrisent pas le français, ce qui pose la question de l'accès à ces services, notamment l'accès aux soins médicaux.

La langue des signes **française,** langue d'enseignement et de culture

La langue des signes française (LSF) est une langue à part entière, reconnue comme telle par la loi 2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Environ 280 000 personnes l'utilisent, dont 100 000 en langue première.

BRIGITTE GARCIA

Professeure de linguistique de la LSF à l'université Paris 8

Permettre aux parents ***un choix précoce et éclairé***

Quel rôle joue la langue des signes dans l'inclusion des apprenants sourds au sein de l'espace social ?

B. G. | S'il est utopique d'imaginer un monde dans lequel chacun (sourds comme entendants) saurait signer, l'écrit, lui, pourrait tenir lieu de *lingua franca,* de vecteur d'inclusion. Mais les sourds sont très souvent exclus de cette aptitude. C'est là qu'intervient la langue des signes, seule langue accessible naturellement par une personne sourde : si, au lieu de faire de la connaissance de la langue vocale parlée « la » condition de l'accès à l'écrit chez les sourds, on le leur enseignait en langue des signes, on inverserait la donne – ce qu'attestent depuis près de 40 ans les (rares) structures bilingues LSF-français écrit. 95 % des enfants sourds naissent de parents entendants (non signeurs) : on voit la responsabilité de l'école, seule à même de leur donner la langue des signes !

Vous militez pour la mise en place d'un mécanisme pérenne et institutionnalisé pour mieux informer les parents d'enfants sourds. Où en est-on ?

B. G. | Depuis la loi de 2014 sur le dépistage néonatal, les parents concernés apprennent la surdité de leur enfant peu après sa naissance. Entendants dans 95 % des cas, ils ignorent tout des sourds et des langues des signes. Or, la loi de 2005 leur donnant le choix, pour l'éducation de leur enfant, entre un parcours monolingue français et un parcours bilingue LSF-français écrit, il serait capital de leur permettre un choix précoce – précieux pour installer la langue choisie – et éclairé. Ce n'est pas le cas : j'appelle de mes vœux la création (toujours en attente) d'une instance d'accueil-information des parents qui, présente dès l'annonce de surdité, rétablisse l'équilibre. ♦

Les langues **non territoriales**

Six langues dites « non territoriales » sont inscrites sur la liste des langues de France : l'arabe dialectal maghrébin, l'arménien occidental, le berbère, le judéo-espagnol, le rromani et le yiddish. Bien que leur aire de diffusion traditionnelle soit sans rapport avec notre territoire, elles sont fortement implantées dans notre pays et parlées par des citoyens français depuis plusieurs générations.

TAL HEVER-CHYBOWSKI

Directeur de la Maison de la culture yiddish – Bibliothèque Medem

Yiddish : *« Un rapport à la langue davantage artistique, sentimental ou intellectuel, plutôt que quotidien »*

Que représente aujourd'hui en France la communauté yiddish ?

T. H-C | La communauté yiddishophone en France est principalement composée de deux groupes. Le premier inclut ceux qui ont encore entendu parler yiddish à la maison. Ce groupe est principalement constitué de Juifs dont les parents ont émigré de l'Europe de l'Est (surtout de Pologne) avant ou après la Seconde Guerre mondiale. Un très petit sous-groupe est composé de survivants du génocide nazi (appelé en yiddish « Khurbn »). Un sous-groupe beaucoup plus important est ce que l'on appelle « la deuxième génération » : ces locuteurs, généralement âgés de soixante ans ou plus, maîtrisent la langue à des degrés divers. Le second groupe est composé d'étudiants en yiddish, qui ont appris la langue à l'âge adulte. Je dirais que les deux groupes sont de taille similaire et comptent ensemble plusieurs milliers de locuteurs, la grande majorité vivant à Paris.

Quels sont aujourd'hui les domaines visibles de cette culture ?

T. H-C | Le yiddish est principalement visible aujourd'hui dans la musique klezmer, avec une scène très dynamique en France. Un autre domaine où il est visible est la littérature yiddish en traduction française. Pendant des années, la collection de Rachel Ertel, « Domaine yiddish », et les Éditions Bibliothèque Medem ont dominé la production de traductions littéraires. Les autres domaines de l'activité culturelle yiddish en France restent très peu développés : la troupe de théâtre de la Maison de la culture yiddish, le « Troïm Teater », constitue la seule présence du théâtre yiddish en France aujourd'hui. La Maison de la culture yiddish promeut la langue principalement par sa mission pédagogique. ♦

ESTIMATION DU NOMBRE DE LOCUTEURS EN FRANCE :

Arabe dialectal maghrébin (الدارجة) : plus de 3 millions
Arménien occidental (արեւմտահայերէն) : entre 60 et 100 000
Berbère (ⵜⴰⵎⴰⵣⵉⵖⵜ / tamaziɣt) : 2 millions
Judéo-espagnol (djudeo-espanyol) : quelques centaines
Rromani (rromani ćhib) : 215 000
Yiddish (ייִדיש) : quelques milliers

Sensibiliser à la langue et à la francophonie

La culture occupe une place croissante dans le quotidien des Français. De nouvelles pratiques culturelles et de nouveaux besoins issus des territoires conduisent à repenser la relation aux publics.

▲ **Geneviève Brisac, écrivaine et éditrice qui a signé deux nouvelles du livret « Dis-moi dix mots » 2022-2023, interviewée par de jeunes lauréats du concours scolaire organisé à l'Institut de France.**

Sensibiliser et mobiliser les publics

Les actions pour la langue française et la francophonie sur l'ensemble des territoires font partie des objectifs d'une culture pour tous. Les opérations de sensibilisation conduisent à repenser la relation avec les publics, pour mieux les rendre acteurs de ces propositions créatives.

SUSCITER L'ENGAGEMENT

Mobiliser les publics, c'est aussi susciter leur curiosité, leur engagement, en mettant à leur disposition des outils dont ils peuvent s'emparer. Pour ce faire, la DGLFLF a envisagé différentes approches.

- **Sensibiliser des publics** autour d'opérations nationales ou internationales : « Dis-moi dix mots » et « Semaine de la langue française et de la Francophonie ».

- **Éveiller l'intérêt et la curiosité** des jeunes publics grâce à des ressources numériques :
  - Le *Dictionnaire des francophones* (DDF), dictionnaire évolutif et collaboratif ;
  - Le jeu vidéo « Exploratio », jeu d'aventure, de puzzle et de mots pour explorer la diversité des cultures et de la langue française.

- **Expérimenter et diffuser** des dispositifs innovants pour déceler de nouveaux talents : la DGLFLF apporte ainsi son soutien aux audios libres (podcasts) francophones et aux pratiques du « seul en scène », qui conjuguent plaisir et désir de langue, autour de l'humour francophone.

- **Les outils numériques** représentent de formidables moyens d'appropriation. C'est pourquoi les publics se sont emparés du DDF (100 000 visiteurs uniques par mois) comme d'« Exploratio » (43 000 téléchargements).

DIVERSIFIER LES PUBLICS

Labellisée Olympiade culturelle, l'opération « Dis-moi dix mots sur le podium » coiffe une palette de dispositifs qui permet de diversifier les publics. Les déclinaisons s'adressent au grand public mais aussi à des publics fragiles :

- **des capsules sonores** pour faire entendre la voix des détenus à travers les barreaux (ministère de la Justice) ;

- **des récits de vie écrits** par de jeunes migrants (Délégation interministérielle à l'accueil et l'intégration des réfugiés) ;

- **des ateliers animés** par des auteurs francophones pour prendre soin des patients des établissements de soin (DRAC Île-de-France et les trois pôles de référence de la création francophone) ;

- **des articles proposés par de jeunes reporters** en situation de handicap (APF France handicap) ;

- **un concours de photographies** grand public pour illustrer les valeurs de l'olympisme (ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques et Maison de la Francophonie à Marseille). ♦

L'OPÉRATION DIS-MOI DIX MOTS : résultats de l'enquête 2023

UN DISPOSITIF D'AMPLEUR NATIONALE…

+ de 20 000
PERSONNES ONT PARTICIPÉ À UN PROJET LIÉ À L'OPÉRATION

≈ 100 000
PERSONNES TOUCHÉES

≈ 60 000
VISITEURS ENREGISTRÉS SUR LE SITE, DE SEPTEMBRE 2022 À JUIN 2023

… QUI TOUCHE UN LARGE PUBLIC

32,7 %
D'ADULTES

27,4 %
DE SCOLAIRES

32,7 %
D'ENFANTS ET ADOLESCENTS

7,1 %
DE PERSONNES ÉLOIGNÉES DE LA CULTURE (PUBLICS EMPÊCHÉS)

14,2 %
AUTRE

LES STRUCTURES PARTICIPANTES

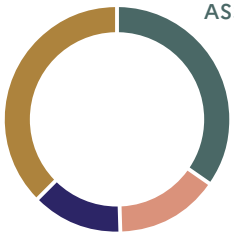

Un équilibre entre zones urbaines et zones rurales

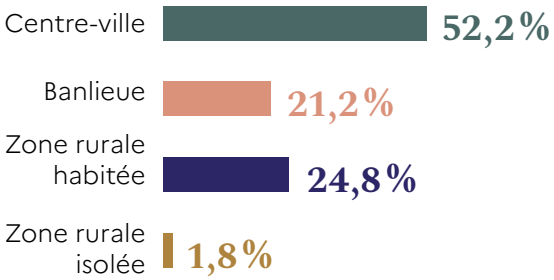

Les projets sont surtout portés par de petits groupes : 56 % des actions menées sont organisées par des groupes de moins de 50 personnes.

CONSTATS :

- Une prédominance des associations et des bibliothèques parmi les structures participantes.
- 70 % des établissements renouvellent leur aventure avec Dis-moi dix mots.
- L'écrit reste largement dominant dans les projets présentés, mais d'autres disciplines sont sollicitées (arts plastiques, musique, cinéma, théâtre, etc.).

L'éducation artistique et culturelle entre solidarité et créativité

Parmi les initiatives de sensibilisation des publics, une place toute particulière revient à l'éducation artistique et culturelle. Des projets d'écriture offrent aux publics les plus fragiles les moyens de se faire entendre et de passer des messages sur leur condition et leur environnement.

PARTAGER LA LANGUE AVEC DES PUBLICS FRAGILES

↗ **Migrants :** Mené en partenariat avec la Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés, « Dis-moi dix mots pour créer du lien » consiste en l'écriture de récits de vie autour d'un des dix mots.

↗ **Détenus :** « Dis-moi dix mots, voix de la détention » est l'occasion de s'exprimer sur la difficulté du temps de l'enfermement (46 candidatures pour les 188 établissements pénitentiaires).

C'est un lieu de rencontres où je vais partager ma passion pour l'écriture et mon goût des mots. Il arrive que je sois très surpris. Hier, à l'hôpital de Bligny, je donne ma consigne en français à des personnes qui parlent à peine le français. Parmi les participants travaillant laborieusement, je me rends compte que certains parlent jusqu'à 7 langues. Pour qu'une Érythréenne comprenne la consigne, il a fallu qu'un Gambien la lui explique en arabe soudanais… lequel Gambien venait d'expliquer cette même consigne en soninké à un de ses compatriotes. C'est un lieu de grand étonnement. Une expérience fabuleuse.

KOUAM TAWA
Auteur dramatique, poète et metteur en scène camerounais

↗ **Patients en établissement de soins :** « Dis-moi dix mots pour prendre soin » propose des ateliers d'écriture menés par des auteurs francophones qui sensibilisent et transmettent le goût des mots à des publics touchés par la maladie.

VALORISER DE NOUVELLES CRÉATIVITÉS

Les audios libres (podcasts), outils de promotion de la langue et de la francophonie, sont source de nouvelles créativités. Depuis cinq ans, la DGLFLF soutient le prix de l'audio libre francophone à l'occasion du Paris Podcast Festival : 81 candidatures et 16 pays représentés. ♦

◀ **Maud Petel-Légaré et Claudia Larochelle (Canada), lauréates du prix du podcast francophone, Paris Podcast Festival, soutenu par la DGLFLF.**

EN SAVOIR PLUS

↗ bit.ly/atelier-d-écriture

Faire rayonner **créativité et diversité en francophonie**

Le choix de l'humour

L'humour est aujourd'hui un formidable vecteur de créativité qui contribue à la diversité de la langue française, en France comme à l'étranger.

Aujourd'hui, les festivals consacrés à l'humour rencontrent un succès grandissant. En 2023, la Fédération des Festivals d'Humour rassemble 44 festivals d'humour en France et à l'étranger. Partenaire de la DGLFLF, le groupe GF Productions a développé un écosystème international qui fait rayonner l'humour dans toute la francophonie : le Festival DyCoCo (Abidjan), le Festival Exclam (Canada), le Montreux Comedy (Suisse) ou encore le Normal Enti (Tunisie).

DÉVELOPPER UNE EXPERTISE ET DES PARTENARIATS

La DGLFLF a développé une expertise en créant des liens avec les pôles de référence pour la création (Chartreuse, Cité internationale des arts, Zébrures de Limoges) et le Campus francophone en Seine-Saint-Denis. ♦

GRÉGOIRE FURRER
Fondateur du Montreux Comedy Festival

Le seul parti où l'humour s'engage à fond, c'est ***le parti de l'intelligence***

Comment expliquez-vous que l'humour soit devenu un véritable phénomène de société ?

G. F. | L'humour est un art majeur. On assiste aujourd'hui à une émergence rapide des humoristes qui décrispent, dénoncent, déjouent les discours « autorisés », et ce, partout dans le monde. On est passé d'une société de défiance à une société déliée, où délire et distance se complètent pour faire rire, donner du recul et retrouver du sens.

Qu'est-ce que l'humour nous dit du rapport à la langue et à sa créativité ?

G. F. | L'humour est une des meilleures manières de faire vivre la langue, de la rendre féconde et productrice. C'est ce que nous observons lorsque nous développons une académie d'Excellence de l'humour à Abidjan, lorsque nous lançons un Festival *Exclam !* à Montréal, lorsque nous écoutons les humoristes qui se succèdent au Festival de Liège en Belgique : l'humour est la vraie langue commune de l'humanité et il tisse avec le français une relation unique et puissante.

Pourrait-on dire que l'humour est aujourd'hui le mode privilégié d'expression de l'engagement ?

G. F. | Dans certains pays, l'humour est le véhicule privilégié de la résilience des citoyens face aux dérives et aux violences civiles, face aux guerres aussi. Le Festival des Grands Lacs, qui tourne à Kigali, Bujumbura et Bukavu, est une manière de rire ensemble qui permet aux populations d'échapper à leur quotidien de violence et d'injustice parce qu'ils savent qu'ils sont frères ou cousins dans l'humour. Le seul parti où l'humour s'engage à fond, c'est le parti de l'intelligence. ♦

Le choix des mots

Choisir des mots est un choix politique et culturel. Comment articuler trois axes majeurs d'une politique culturelle autour des mots et de la langue française, à savoir la création, la transmission et l'innovation ?

SANDRINE PENEY

Adjointe au Maire, déléguée à la culture et au patrimoine de Courbevoie

Les mots nous unissent et nous rapprochent

Qu'est-ce qui vous a conduite à faire de la langue française le catalyseur de votre programmation culturelle ?

S. P. | La langue française et, par extension, les mots sont vivants. Ils nous unissent et nous rapprochent. Avec les mots, nous ne sommes jamais seuls.

Nos propositions culturelles autour des mots et de la langue française s'articulent autour de trois axes majeurs que sont la création, la transmission et l'innovation. À travers ces prismes, nous pouvons nous adresser à tous les publics et de manière différente. BDphiles, slameurs, amateurs de poésie, de théâtre, ou encore fans de littérature, tous peuvent trouver dans notre programmation de quoi nourrir leurs envies de culture et de partage.

Pouvez-vous nous parler de votre festival « Les Mots Libres » ?

S. P. | « Les Mots Libres » est un des temps forts culturels de Courbevoie, capitale du mot. Au mois de juin, près de 80 évènements sont déployés sur le « Boulevard des Mots ». Le mot, sous toutes ses formes, devient un matériau de création. On le sort de l'univers exclusif du livre : exposition, jeux, spectacles de danse, de théâtre et de concert, mais aussi rencontre avec les artistes… La ville vibre au rythme des mots.

Comment l'opération « Dis-moi dix mots » est-elle intégrée au programme culturel de Courbevoie ?

S. P. | Nous déclinons l'opération « Dis-moi dix mots » à travers le travail de terrain auprès des différents acteurs culturels et éducatifs locaux. Pour l'opération en 2023 « Dis-moi dix mots à tous les temps », nous avons proposé une traduction en arts plastiques des dix mots de la sélection. En collaboration avec le Service information jeunesse de la ville, dix jeunes artistes du territoire se sont ainsi emparés chacun d'un mot du dispositif pour en faire une œuvre ou une installation, que nous avons ensuite exposée pendant les Mots Libres. ♦

> J'aime à dire qu'avec les livres, nous avons toujours des amis. De même, avec les mots, nous ne sommes jamais seuls.

La langue française, **innovation et souveraineté numérique**

Les enjeux du numérique, préoccupation des États, des entreprises et des citoyens, comportent une dimension linguistique aussi essentielle que méconnue : présence équilibrée, visibilité et vitalité des langues sur la toile (ou découvrabilité), intelligence artificielle, partage des contenus ou transmission des savoirs. Face au monopole de l'anglais dans ces secteurs, nos politiques publiques en France, en Europe et en francophonie, interviennent pour la diversité culturelle et pour nos souverainetés.

▲ Le supercalculateur Jean Zay.

Le français **sur la toile**

Évaluer la diversité linguistique sur internet et la place que chaque langue y occupe a toujours posé des difficultés techniques. Pourtant, une réponse précise ou des indicateurs fiables sont nécessaires pour conduire et adapter nos politiques linguistiques.

Deux études majeures avaient été publiées d'abord en 2005, puis en 2009. Mais, en raison de l'accroissement exponentiel du nombre de sites internet et de l'arrivée des réseaux sociaux, la méthode appliquée ne fonctionne plus depuis 2007.

Dix ans plus tard, l'observatoire de FUNREDES est à nouveau opérationnel. Il s'est doté d'une nouvelle méthode pour évaluer avec précision le positionnement des langues sur internet, à travers 140 indicateurs pour les 329 langues de plus d'un million de locuteurs.

UNE POSITION APPRÉCIABLE SUR INTERNET

La dernière actualisation de cet observatoire, réalisée par Daniel Pimienta, révèle que le français se situe globalement en quatrième position en ce qui concerne les contenus en langue française sur internet (soit 3,33 % des pages). Un niveau qui est équivalent à l'hindi, au russe, au portugais et à l'arabe, et qui est en dessous du chinois (21,60 %), de l'anglais (19,60 %) et de l'espagnol (7,85 %).

Des chiffres bien différents de ceux que l'on peut lire sur W3techs. Cette plateforme analyse de manière automatique les pages et place faussement l'anglais en position dominante, avec environ 53,3 % des pages internet en octobre 2023. Elle sous-estime également la position du mandarin (1,4 % des pages), tandis que la langue française se situe à 4,3 % des pages.

En complément de cette analyse quantitative, le *Baromètre des langues du monde*, développé par Alain Calvet et Louis-Jean Calvet, propose une approche qui s'intéresse non pas au nombre de pages, mais au poids effectif des langues sur internet. La dernière édition, réalisée sur les données 2021 et à partir de 13 facteurs pour 634 langues, place le français en seconde position après l'anglais, suivi par l'espagnol, l'allemand et le russe. ♦

À SAVOIR

- Le français est la quatrième langue d'internet en termes de contenus.
- Le poids effectif du français sur internet est le deuxième le plus élevé après l'anglais.
- L'extension .fr comptait 3 996 245 noms en stock au 31 décembre 2022, soit une croissance de 2,9 % sur l'année.
- L'extension .fr toujours en hausse en France avec 39,36 % de part de marché au 31 décembre 2022.

EN SAVOIR PLUS

↗ bit.ly/barometre-langues-2022

Accroître la vitalité et **la compétitivité numérique**

La vitalité d'une langue se mesure de plus en plus à sa présence dans les écosystèmes numériques. C'est pourquoi la DGLFLF soutient toutes les initiatives dans ce domaine en lien avec les acteurs du monde de la recherche et des entreprises.

Ces dernières années, le traitement automatique des langues (TAL) a connu la révolution des réseaux de neurones artificiels (*deep learning* – apprentissage profond) et des modèles de langue, gigantesques architectures statistiques encodant les propriétés des langues. Leur développement repose sur la disponibilité de grands volumes de données servant à l'entraînement des algorithmes.

Parmi ces modèles de langue, ChatGPT, édité par la société américaine OpenAI, a été placé sous le feu des projecteurs en 2023, ce qui a révélé ses fortes répercussions sur la société en général. La dépendance des applications du quotidien à ces technologies étrangères invite aussi à réfléchir sur les moyens à mettre en œuvre pour que la France et l'Europe récupèrent souveraineté et compétitivité.

> Il faut faire en même temps de l'accélération pour la recherche, l'innovation et la création d'un écosystème très puissant, et participer à une régulation dont le périmètre doit être le plus large possible [...].
>
> **EMMANUEL MACRON**
> *Président de la République, Salon Vivatech, juin 2023*

LE SUPERCALCULATEUR JEAN ZAY POUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Jean Zay est un supercalculateur géré par le CNRS et consacré aux activités de recherche en calcul haute performance (HPC) et intelligence artificielle. Il sert une communauté de 2 700 utilisateurs issus de presque toutes les disciplines scientifiques. Doté d'une capacité de 28 pétaflops, soit 28 millions de milliards d'opérations par seconde, sa puissance de calcul a été mise à disposition du consortium BigScience pour l'entraînement du plus gros modèle de langue ouvert au monde, BLOOM. Le Président de la République a annoncé en juin 2023, lors du salon Vivatech, un renforcement sensible de ses capacités de calcul, avec un investissement de 50 millions d'euros prévu ces prochains mois.

LINGUALIBRE : UN PROJET PARTICIPATIF POUR DÉVELOPPER LA VITALITÉ DES LANGUES

LinguaLibre, la médiathèque linguistique participative créée par Wikimédia France et le ministère de la Culture, poursuit son développement. Parmi les près de 200 langues figurant sur le site, le projet a permis de recueillir de nombreuses contributions orales pour le français (269 576 mots ou expressions) et les langues de France (24 364 pour l'occitan, 6 156 pour le basque ou encore 1 804 pour le breton). ♦

Organiser **la souveraineté numérique**

Parce qu'il touche nécessairement aux questions linguistiques, le numérique soulève de nombreux enjeux de souveraineté. L'espace numérique et les outils du numérique doivent être accessibles en français.

Le projet de Centre de référence pour les technologies des langues vient compléter le projet présidentiel de Cité internationale de la langue française de Villers-Cotterêts (*voir p. 11*). Son ambition nationale est de fédérer les acteurs du traitement automatique des langues autour du traitement du français et des langues de France. Par ailleurs, il accueillera dès 2024 l'infrastructure européenne Alliance pour les technologies des langues (ALT-EDIC), qui compte à ce jour quatorze États membres participants et six États membres observateurs. Coordonné par la France avec le soutien de la Commission européenne, ALT-EDIC vise entre autres à créer des modèles de langue et à encourager le marché de ces technologies pour les langues européennes. ♦

Pour LightOn, start-up à la pointe de l'IA sur les Grands Modèles de Langue, le Centre de référence pour les technologies de la langue permettra d'offrir des outils communs à l'ensemble des acteurs publics et privés : accès à des bases de données massives dans un cadre juridique approprié, aspects éthiques et règlementaires (EU AI Act), usages pour les industries culturelles et créatives ou encore besoin d'éducation pour l'ensemble des citoyens.

LAURENT DAUDET
Directeur général et cofondateur de LightOn

L'ENJEU STRATÉGIQUE ET POLITIQUE DE LA NORMALISATION

La normalisation est un enjeu stratégique et politique : s'assurer que les normes nationales, communautaires ou internationales, soient disponibles en français.

En 2022, l'organisme Afnor, référent français, a publié 566 nouvelles normes, en a révisé 1 424 et a mené 1 950 enquêtes publiques. Avec 79 responsabilités de comités de normalisation, Afnor se situe en deuxième position au niveau européen, derrière le DIN allemand, et en troisième position au niveau mondial, derrière l'ANSI américain et l'Allemagne.

La normalisation dans le domaine des langues donne lieu à de nombreuses normes qui nous permettent d'utiliser et de manipuler ces langues au quotidien. Parmi celles-ci figure la norme des claviers français, publiée en 2019, qui permet d'écrire le français, les langues de France et les autres langues européennes plus facilement, ce qui a permis de proposer aux consommateurs et aux entreprises de nouveaux matériels adaptés à la saisie du français. Le déploiement de ces claviers a commencé dans certains services de l'administration.

Doter l'Union européenne d'une souveraineté en matière numérique

L'écosystème numérique multilingue de l'Europe est en train de prendre forme. La France assurera la mise en place de l'Alliance pour les Technologies Linguistiques (ALT-EDIC), une infrastructure collaborative paneuropéenne.

PHILIPPE GÉLIN
Chef du secteur Multilinguisme, direction générale Connect, Commission européenne

Les avancées dans le domaine des technologies linguistiques offrent une possibilité unique de préserver et favoriser notre multilinguisme tout en promouvant l'égalité linguistique dans le monde numérique, notamment pour les langues européennes moins répandues. Elles facilitent les échanges d'idées, les activités commerciales et la mobilité des citoyens de l'UE, que ce soit pour le travail, les études ou le tourisme, contribuant ainsi à l'épanouissement de notre marché unique numérique.

Dans ce contexte, la Commission a récemment adopté la Déclaration sur les droits et principes numériques européens, affirmant le droit de chacun à accéder à un environnement en ligne fiable, diversifié et multilingue. Pour concrétiser cet engagement, la Commission encourage à l'échelle nationale, régionale et locale la collecte de données linguistiques nécessaire au développement de ces nouvelles technologies, soutenant des initiatives telles que la Coordination européenne des ressources linguistiques (ELRC), l'Égalité des langues européennes (ELE), le Réseau européen des langues (ELG) et, plus récemment, l'Espace européen des données linguistiques (LDS) dans le cadre du Programme Europe numérique.

> Une avancée majeure résidera dans la mise en place de l'Alliance pour les Technologies Linguistiques (ALT-EDIC), une infrastructure collaborative paneuropéenne dont la coordination sera assurée par la France.

Une avancée majeure résidera dans la mise en place de l'Alliance pour les Technologies Linguistiques (ALT-EDIC), une infrastructure collaborative paneuropéenne dont la coordination sera assurée par la France. Se basant sur l'Espace européen des données linguistiques, cette alliance créera un écosystème dynamique favorisant le développement des technologies linguistiques et dotera l'UE d'une souveraineté dans le domaine des grands modèles linguistiques. Elle mettra à disposition des données linguistiques essentielles et encouragera le déploiement de technologies et services adaptés à la diversité linguistique et culturelle européenne. Cette initiative renforcera de manière importante la compétitivité européenne dans ce secteur stratégique, tout en offrant un soutien précieux à l'industrie européenne, en particulier aux PME et aux start-up (jeunes pousses). ♦

Porter une ambition européenne pour les technologies de la langue au service du plurilinguisme

La présidence française de l'Union européenne (PFUE) en 2022 a permis de donner une forte impulsion politique en faveur du plurilinguisme. Avec le Forum « Innovation, technologie et plurilinguisme », la mobilisation des acteurs européens du domaine a débouché sur des actions concrètes.

Porté par la DGLFLF du ministère de la Culture, le Forum « Innovation, technologie et plurilinguisme » de février 2022 avait pour fil directeur « le plurilinguisme dans l'environnement numérique : un enjeu de cohésion sociale et de citoyenneté européenne ». Il a permis de préparer des conclusions du Conseil de l'Union européenne ambitieuses en faveur des technologies des langues et du multilinguisme, qui ont pu stimuler des initiatives européennes très concrètes, comme la mise en place prochaine d'un Centre européen d'excellence pour les technologies des langues. ♦

Dans un contexte évolutif où des cas d'usage des IA génératives émergent dans tous les secteurs d'activité, il est primordial d'accélérer la structuration de la communauté scientifique (académique et industrielle) au plus près de la communauté des intégrateurs.

Encadrement juridique du partage de données, soutien à la recherche collaborative dans des domaines de spécialité en langue française, mise en œuvre de projets en science des données… les enjeux auxquels nous sommes confrontés sont nombreux.

Le Centre de référence accompagne cette structuration aux niveaux national et européen, associe les acteurs industriels et met des moyens humains au service de cette ambition. Il peut constituer un atout en complément des instruments déjà existants et favoriser les transferts technologiques et méthodologiques.

GÉRALDINE DAMNATI
Chercheuse et ingénieure à Orange Innovation

UN LIVRE BLANC POUR LE MAINTIEN DE LA DIVERSITÉ LINGUISTIQUE EN EUROPE

Le projet *European Language Equality,* financé par la Commission européenne, vise à atteindre l'égalité numérique pour les langues d'Europe à l'horizon 2030. Plusieurs rapports font état de la situation actuelle par langue (y compris pour les langues régionales et minoritaires d'Europe) et des moyens publics mis en œuvre pour les développements technologiques. Ces travaux mettent en lumière la diversité linguistique en Europe et le rôle que jouent les technologies de la langue dans la promotion et la sauvegarde des langues en Europe.

Assurer notre place dans **la nouvelle architecture informationnelle mondiale**

Le défi de la souveraineté numérique dans le domaine des intelligences artificielles (IA) révèle des questions cruciales, allant de l'éthique à la diversité linguistique. Renforcer le rôle de notre industrie des technologies de la langue constitue un impératif stratégique et un enjeu civilisationnel dont la mise en œuvre passe par des initiatives valorisant le français et les langues de France dans le domaine de l'IA.

GUILLAUME AVRIN
Coordinateur national pour l'intelligence artificielle, Direction générale des entreprises

En une décennie, l'humanité a produit plus de données numériques que durant toute son histoire. Dans ce nouveau contexte, les grands modèles de langage (*large language models*, LLM) occupent une position paradoxale au sein de notre environnement numérique. Ils accélèrent le phénomène de suraccumulation informationnelle en créant une masse croissante de contenus qui inondent internet. Les LLM sont susceptibles de devenir à moyen terme notre interface privilégiée pour naviguer sur le web, obtenir des informations et *in fine* une nouvelle forme d'interaction humain-machine. Leur montée en puissance souligne leur importance stratégique et fait de ces technologies du langage un enjeu civilisationnel cardinal.

Conformément à la volonté du Président de la République exprimée le 14 juin 2023 à Vivatech, il faut mobiliser rapidement les bases de données représentatives du patrimoine français et de la langue française pour l'entraînement de modèles performants sur nos usages et représentatifs de nos valeurs. Sans une représentation adéquate dans la construction des LLM, la culture française pourrait être reléguée au second plan, voire ignorée dans cette nouvelle architecture informationnelle mondiale.

Sous l'impulsion du ministre délégué chargé de la Transition numérique et des Télécommunications, Jean-Noël Barroti, un appel « Communs numériques de l'IA générative » a ainsi été lancé. La plupart des champions nationaux de l'IA générative y ont répondu. Par ailleurs, la DGLFLF et la Direction générale des entreprises mettent sur pied un Consortium européen pour les infrastructures numériques (EDIC). Ce dernier permettra aux partenaires européens de regrouper l'ensemble des ressources utiles au développement de modèles de fondation compétitifs (données, capacité de calcul en lien avec EuroHPC, réseau d'ingénieurs support, etc.). Il s'appuie sur le Centre de référence pour les technologies de la langue de Villers-Cotterêts dans le cadre du projet LANGU:IA.

Le Grand challenge sur l'intelligence artificielle d'usage général, qui sera lancé en 2024, permettra notamment de parangonner les différents modèles génératifs sur des tâches en langue française. L'objectif est d'identifier à partir d'informations quantitatives et fiables les meilleurs acteurs internationaux susceptibles de répondre aux besoins de nos entreprises. Ces initiatives tirent profit de celles déjà lancées par l'administration (par exemple, la base de questions/réponses PIAF et l'incubateur AllIAnce mis en place par la DINUM et la DITP), par les organismes nationaux de recherche (par exemple, la base de données OSCAR produite par le laboratoire ALMAnaCH d'Inria) ou encore par les acteurs privés (par exemple, le Voicelab). ♦

Intelligence artificielle générative et influence culturelle : enjeux d'éthique et de recherche

L'intelligence artificielle générative fait désormais partie de notre quotidien. Ces nouveaux outils sont capables de générer du langage naturel, de traduire, de reconnaître du discours… Ils amènent leur lot de questions éthiques et linguistiques.

LAURENCE DEVILLERS

Professeure d'informatique appliquée aux sciences sociales à Sorbonne Université, chercheuse au Laboratoire d'informatique pour la mécanique et les sciences de l'ingénieur (Limsi) du CNRS

La compréhension contextuelle des mots a toujours représenté un défi de taille dans le domaine du traitement automatique du langage naturel. L'introduction en 2017 des *transformers* (GoogleBrain, 2017), ou « modèles de fondation », a apporté un changement fondamental dans le paradigme du traitement du langage, mais aussi du traitement des signaux multimodaux (son, image). Les systèmes d'intelligence artificielle (IA) générative fondés sur les modèles de fondation visent à produire de nouvelles données, en apprenant les caractéristiques communes d'un vaste ensemble de données. Pour entraîner un modèle de fondation, ou *Large Language Model*, les textes sont décomposés par un algorithme en suites de caractères appelés jetons (*tokens*). Le système, qui est un réseau de neurones, est entraîné par auto-apprentissage sur les jetons, représentés sous forme de vecteurs de « plongement lexical ». Les modèles de fondation s'appuient sur l'hypothèse distributionnelle selon laquelle des mots qui se trouvent dans des contextes d'apparition similaires tendent à avoir des sens similaires. Ensuite, pour produire une réponse, le système d'IA générative prédit le jeton le plus plausible à la suite du texte. « La machine est incapable de distinguer le possible de l'impossible », précise Noam Chomsky. Avec l'accroissement des capacités de calcul, des données et la taille des modèles utilisés, des avancées notables ont été réalisées dans la production de texte. Chat GPT4 a montré des capacités d'émergence de plusieurs types, par exemple, de généralisation ou de raisonnement grâce aux requêtes de type « raisonne étape par étape ».

LES DILEMMES DE L'IA GÉNÉRATIVE

Les capacités de l'IA générative soulèvent l'enthousiasme, mais également des préoccupations éthiques et culturelles. L'IA peut être utilisée pour créer de fausses informations, des *deepfakes* (infox vidéo) ou pour manipuler. Depuis 2020, les modèles d'IA générative sont souvent construits à partir de corpus dans plusieurs langues, avec le plus souvent une langue dominante qui est l'anglais et qui peut avoir une influence culturelle. Prêter un degré de rationalité très élevé aux dires d'une IA générative pourrait amener l'humain à croire que la bonne réponse est celle de l'IA et à remettre en cause, à tort, son choix d'humain. Cela pourrait induire des changements en profondeur dans la connaissance et la culture et, plus largement, dans la société et la démocratie. ♦

Multilinguisme dans les sciences : **la découvrabilité des contenus**

Face à l'anglicisation progressive de l'enseignement supérieur et de la recherche, la DGLFLF a contribué à forger un nouveau consensus pour sortir de l'impasse unilingue. L'intelligence artificielle et les outils de traitement automatique des langues changent la donne et permettent une découvrabilité étendue des contenus en ligne.

Le colloque fondateur de 2019, *Pour des sciences en français et en d'autres langues* (Éditions Honoré Champion, 2021), a permis d'établir que la mutation numérique rendait crédible l'hypothèse d'une transmission des savoirs et d'une conversation scientifique mondiale multilingues.

DÉPASSER L'UNILINGUISME ANGLOPHONE DANS LES SCIENCES

L'Initiative internationale d'Helsinki (2019) sur le multilinguisme de la production savante affirme l'importance des langues natales pour garantir l'ancrage social des savoirs scientifiques et la bibliodiversité, c'est-à-dire la pluralité des systèmes de pensée.

Garantir la « découvrabilité » en ligne des contenus culturels et scientifiques francophones et la capacité à appréhender en français les ressources non francophones constitue un enjeu tant de citoyenneté que de souveraineté scientifique pour notre pays.

POUR UN ESPACE NUMÉRIQUE FRANCOPHONE

La stratégie numérique du Gouvernement, en lien avec la francophonie, accompagne l'émergence d'un « espace scientifique francophone virtuel » et vise à renforcer l'engagement des institutions académiques et des entreprises privées autour de la recherche francophone, en suscitant des pratiques scientifiques favorables au français et au plurilinguisme.

Rassemblant des ressources spécialisées (plateforme de traduction semi-automatique, terminologies multilingues, outils d'aide à la rédaction, outils de recommandation…), cet espace entend faciliter la lecture et l'écriture des articles scientifiques en anglais comme en français. ♦

J'insiste sur le défi de mêler Francophonie scientifique et Francophonie économique. Les rencontres et les communications données à l'occasion de la Semaine mondiale de la Francophonie scientifique qui se déroulait à Québec du 31 octobre au 3 novembre 2023 ont permis de mettre l'accent sur le soutien continu aux publications scientifiques francophones, sur la mobilité des jeunes à l'intérieur de l'espace francophone via *des réseaux et programmes innovants, ainsi que sur l'importance de faire collaborer les établissements membres de l'AUF dans une visée de développement international.*

SLIM KHALBOUS
Recteur de l'Agence universitaire de la Francophonie

LA DÉCOUVRABILITÉ AU CŒUR DE LA COOPÉRATION FRANCE-QUÉBEC

La France (ministère de la Culture/DGLFLF et ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche) et le Québec (ministère de la Langue française et Scientifique en chef) font de la découvrabilité des contenus scientifiques la priorité de leurs prochains travaux conjoints. Cet objectif sera formalisé lors de la 21e rencontre alternée des Premiers ministres au printemps 2024. Pour servir tous les francophones, les deux pays travailleront à :

- révéler la présence et la pertinence des contenus scientifiques francophones ou issus des structures de recherche de la France et du Québec et, à terme, de la francophonie ;
- rendre accessibles en français les sciences et les savoirs produits en toutes langues ;
- renforcer, valoriser et faciliter l'emploi du français comme langue de savoir et de pratique scientifique ;
- établir et renforcer la présence numérique de versions francophones pour les contenus disponibles en d'autres langues que le français ;
- soutenir les conditions d'émergence d'un espace numérique scientifique francophone.

La question de la science en français n'a jamais été aussi présente dans l'actualité au Québec, et pour cause. Lorsque vient le temps de publier, la communauté scientifique dans sa grande majorité opte pour la langue anglaise, qui accapare aujourd'hui 87 % des publications dans le monde. De la publication à sa découvrabilité, le Québec entend faire bouger l'aiguille de la science en français. Il faut tout d'abord rendre la rédaction d'articles scientifiques en français plus attractive. Les publications scientifiques qui découlent de travaux financés par des fonds publics doivent être en libre accès et gratuites pour tous. Il faut enfin accroître la capacité de ces contenus scientifiques français à être découverts dans l'immense univers du numérique. Avec les deux futures chaires de recherche du Québec, sur la découvrabilité des contenus scientifiques et sur le développement de l'intelligence artificielle et du numérique en français, et la mise sur pied du Réseau de services et de recherche pour la production des revues scientifiques et le libre accès, le Québec se donne de nouveaux moyens pour que le savoir scientifique en français ait une place de choix dans l'espace numérique.

RÉMI QUIRION
Scientifique en chef du Québec

La découvrabilité en français comme en toute langue est un défi et une chance pour la conversation scientifique mondiale.

ÉTIENNE GHYS
Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences

Promouvoir le français et le plurilinguisme en Europe et dans le monde

Le modèle français de diplomatie culturelle et d'influence est historiquement indexé sur notre langue. Mais il est aujourd'hui évident que la France peut faire entendre sa voix de multiples façons, au nom de la diversité culturelle et du plurilinguisme : en Europe, dans la francophonie et dans l'écosystème de toutes les autres langues.

▲ **Le Président de la République, Emmanuel Macron, au côté de la Secrétaire générale de la Francophonie, Louise Mushikiwabo, le 20 mars 2019.**

Promouvoir le multilinguisme en Europe 90-95

Multilinguisme européen : **quelle place pour le français ?**
avec *Philippe Léglise-Costa* **90-91**

GRAND TÉMOIN – « ***Tout peut s'enseigner au Collège de France :*** *il n'y a ni restriction ni frontière* » avec *Thomas Römer* **92-93**

Le multilinguisme au cœur des politiques européennes
avec *Bruno Patino, Adeline Cornet* et *Sandro Gozi* **94-95**

Promouvoir le français et la francophonie dans le monde 96-100

« ***Une ambition pour la langue française et le plurilinguisme*** »,
bilan du Plan présidentiel : l'action du ministère
de l'Europe et des Affaires étrangères **97-97**

Une action internationale du ministère de la Culture
sous le signe de la coopération linguistique **100**

La coopération multilatérale francophone 101

Vers le Sommet de la Francophonie
à Villers-Cotterêts avec *François Vandeville* **101**

Audiovisuel extérieur : une référence, un service et une vitrine 103-104

France Médias Monde et TV5 Monde,
acteurs de la francophonie **103-104**

PROMOUVOIR LE PLURILINGUISME EN EUROPE

Les articles 3 du Traité sur l'Union européenne (TUE) et 22 de la Charte des droits fondamentaux de l'UE invoquent le respect de la diversité linguistique – une valeur fondamentale de la culture et de l'identité de l'Union que la France a toujours cherché à valoriser.

Multilinguisme européen : **quelle place pour le français ?**

Conformément à l'article 342 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), le règlement n° 1 du 15 avril 1958 fixe le régime linguistique dans les institutions européennes et peut être complété à chaque élargissement. Avec aujourd'hui 24 langues officielles et de travail, les institutions européennes doivent chacune préciser les modalités d'application de ce régime dans leurs règlements internes, le français occupant une position particulière aux côtés de l'anglais et de l'allemand.

La France défend le principe fondamental du multilinguisme au sein des institutions européennes, tout en y favorisant l'usage du français. Pour mettre en œuvre ces deux priorités qu'elle s'est fixées, la France exerce son devoir de vigilance quant au respect du régime linguistique, à travers un plan d'action. Les principales mesures consistent à :

- **Faire chaque année** de Bruxelles le lieu d'une « journée de la francophonie et du multilinguisme ».
- **Être particulièrement attentif** au régime linguistique des concours de recrutement des agents publics européens. En 2022 et 2023, la France a déposé quatre recours en annulation devant la Cour de justice de l'Union européenne, tous relatifs à des avis de concours européens fondés sur un modèle de régime linguistique monolingue privilégiant l'anglais.
- **Renforcer le recrutement** de fonctionnaires français au sein des institutions européennes.
- **Développer le dispositif de formation linguistique** d'acteurs clés, en particulier des hauts fonctionnaires européens. Le Programme Millefeuille a permis de former 1 250 agents entre 2021 et septembre 2023, 255 agents ayant été formés dans le cadre d'un partenariat avec les autorités belges (programme Millefeuille-Spa).
- **Assurer un régime d'interprétation de qualité en langue française :** chaque année, en moyenne, la France contribue à hauteur de 2,4 millions d'euros aux frais d'interprétation en langue française pour les réunions des groupes de travail du Conseil. En 2023, la France a plaidé pour le maintien des postes des cabines françaises et le recrutement d'interprètes accrédités afin de maintenir la qualité de ce service. ♦

LE FRANÇAIS, LA LANGUE LA PLUS UTILISÉE APRÈS L'ANGLAIS

Près de 22 % des agents travaillant au sein des institutions européennes utilisent le français comme langue principale, tandis que 67 % le maîtrisent en tant que langue seconde. De plus, le français est la langue de délibération de la Cour de justice de l'Union européenne.

Promouvoir **la diversité linguistique en Europe**

Le plurilinguisme face au défi du numérique et de l'intelligence artificielle était l'une des priorités de la Présidence française de l'Union européenne en 2022. Aujourd'hui, les nouvelles technologies de la langue constituent le meilleur allié pour une approche européenne.

PHILIPPE LÉGLISE-COSTA
Représentant permanent de la France auprès de l'Union européenne

Quel premier bilan concernant l'enjeu du plurilinguisme face au numérique ?

P. L-C. | Le numérique est pour le multilinguisme à la fois une occasion formidable et un défi. C'est en tout état de cause notre avenir. Aussi, nous avons voulu, durant la Présidence française de l'UE en 2022, anticiper une approche européenne qui tire parti des nouvelles technologies de la langue pour favoriser concrètement le multilinguisme.

À cette fin, nous avons fait adopter des conclusions du Conseil sur l'évaluation de la recherche et la mise en œuvre de la science ouverte, qui soulignent l'intérêt du multilinguisme comme vecteur de diffusion des résultats scientifiques et appellent à mettre à profit les outils de traduction liés à l'intelligence artificielle. D'ailleurs, le brevet de l'Union européenne pourra déjà, grâce aux technologies de traduction automatique, être accessible dans toutes les langues européennes. Aujourd'hui, les technologies fondées sur l'intelligence artificielle sont entraînées avec des données où prédomine un nombre très restreint de langues. Nous avons œuvré à une Alliance pour les technologies des langues, qui associe les autres États membres et la Commission européenne. Par ailleurs, nous voulons apporter une réponse européenne au phénomène des algorithmes proposés par les grandes plateformes, qui tendent à favoriser les contenus dans les langues les plus répandues, au détriment de la découvrabilité des contenus dans les autres langues.

Que fait la Représentation permanente pour promouvoir la langue française et le multilinguisme dans les institutions européennes ?

P. L-C. | Nous menons trois types d'actions. D'abord, exercer une vigilance permanente face à la facilité illusoire du recours à un monolinguisme appauvri. Ensuite, proposer des formations à la langue française professionnelle à tous les responsables européens qui en auraient besoin. Enfin, multiplier les actions de rayonnement en français. En effet, ce sont bien les idées, les créations, les innovations et la valorisation des talents francophones qui feront la force de notre langue et du multilinguisme en Europe. ♦

> Ce sont bien les idées, les créations, les innovations et la valorisation des talents francophones qui feront la force de notre langue et du multilinguisme en Europe.

EN SAVOIR PLUS

↗ bit.ly/elysee-francais-et-plurilinguisme

GRAND TÉMOIN

« *Tout peut s'enseigner au Collège de France : il n'y a ni restriction ni frontière* »

Placé sous le signe de l'ouverture à toutes et à tous, le Collège de France, avec son fort ancrage européen, a la singularité de faire de la langue française sa langue d'enseignement. Engagé avec le ministère de la Culture et sa DGLFLF dans la création partenariale d'une chaire annuelle « L'invention de l'Europe par les langues et les cultures », le Collège a accueilli comme titulaires depuis 2021 Alberto Manguel et Mieke Bal. Cette année, Peter Sloterdijk prononcera sa leçon inaugurale le 4 avril. Entretien avec Thomas Römer.

THOMAS RÖMER
Professeur titulaire de la chaire Milieux bibliques du Collège de France et administrateur du Collège

François Ier, quand il créa en 1530 le Collège de France, en fit le lieu où l'on enseigne des disciplines qui n'étaient pas admises par l'université. Comment le Collège de France réinterprète-t-il aujourd'hui ce programme ?

T. R. | Il faut commencer par rappeler que c'est l'esprit de l'humanisme qui préside à la création du Collège de France, avec cette idée que le savoir n'a ni frontière ni limite et qu'il doit être accessible à tout le monde. Le Collège s'est placé dès ses débuts sous le signe de l'ouverture. Ce qui nous tient à cœur aujourd'hui, c'est de nous inscrire dans la longue durée et d'offrir le savoir à tout le monde sans discrimination aucune. Nous ne demandons ni titres, ni inscription, ni frais d'inscription… On vient comme on est ! Le savoir est mis à disposition de chacun et chacune, gratuitement et il est dispensé dans chaque discipline par les meilleurs spécialistes dans le monde francophone. Et, surtout, avec une approche qui n'est pas utilitariste, mais a le souci d'apporter quelque chose qui participe à la construction de l'être humain, qui l'aide à se situer sur l'arc du temps – d'où nous venons, qui nous sommes, où nous allons. Et ce, dans un esprit de gratuité, qui est sans doute le mot clé si l'on veut caractériser l'esprit du Collège, de la recherche et de ses enseignements.

À une époque où l'on assiste à une généralisation de la transmission des savoirs en anglais, quelle place le Collège de France accorde-t-il à la langue française ?

T. R. | D'abord, notre établissement s'appelle Collège de France. Même si le Collège a une vocation européenne très forte, sa langue d'enseignement est le français, et ce, malgré la pression de certains collègues scientifiques qui souhaiteraient passer à l'anglais. Sur ce point, le vote de l'assemblée des professeurs en faveur du maintien du français comme langue d'enseignement est sans équivoque. Bien sûr, il y a quelques exceptions qui touchent les professeurs invités et certains séminaires ou colloques où nous admettons l'usage d'une autre langue et notamment de l'anglais. En déplorant aussi que cette généralisation de l'anglais se fasse aux dépens de la précision et serait le signe d'une méconnaissance de ce qui se publie d'important dans

les autres langues. Nous souhaitons au contraire valoriser la diversité des langues à l'intérieur de l'Europe. Là, les technologies émergentes, ou déjà constituées, nous seront d'une grande aide. Elles représentent une vraie opportunité pour le multilinguisme européen.

Sa devise *Docet omnia* (il enseigne tout) assigne au Collège une fonction particulière dans la transmission des savoirs. Comment le Collège répond-il aujourd'hui à cette exigence?

T. R. | Il le fait en créant des chaires pour des savoirs qui soit n'ont jamais vraiment été enseignés, soit sont menacés à l'université. Je pense, par exemple, à l'assyriologie, dont on ne peut pas dire qu'elle soit créatrice d'emploi, même si cette discipline couvre un savoir immense. Le Collège est parfaitement dans sa vocation et dans sa tradition : rappelons-nous que c'est là qu'ont été créées les premières chaires d'égyptologie et d'assyriologie, qu'on y a créé une tradition de recherche et d'enseignement sur la Bible… Tout peut s'enseigner au Collège : il n'y a ni restriction ni frontière. Et le Collège dans son ouverture européenne accueille des professeurs italiens, belges, suisses ou espagnols…

Marqueur de francophonie pour le Collège, quel rôle assignez-vous à la chaire des « Mondes francophones » ?

T. R. | Cette chaire, qui, cette année, sera occupée par un spécialiste du créole, me tient à cœur : elle témoigne, par la voix de ses titulaires, de la présence du français dans d'autres continents et aussi des différents rôles que le français joue dans différents contextes. Je souhaite que cette chaire, en partenariat avec l'AUF, puisse se poursuivre.

Pourquoi cette chaire créée en partenariat avec le ministère de la Culture, « L'invention de l'Europe par les langues et les cultures » ?

T. R. | Le Collège de France a un rôle important à jouer dans la construction européenne. Cette chaire, dont nous sommes très fiers, est un message envoyé quant à la possibilité pour l'Europe de se construire dans sa diversité. Pour bâtir une unité, nul n'est besoin d'aplatir, d'aplanir ou de standardiser. Au contraire, l'Europe, c'est la pluralité des langues et la diversité des cultures. Il y a une culture du bilinguisme et du multilinguisme chez les grands savants et artistes : en témoignent les titulaires successifs de cette chaire (Alberto Manguel, Mieke Bal et cette année Peter Sloterdijk), d'origine, de formation et d'engagement très différents et qui ont tous pour point commun de pouvoir s'exprimer en français tout en gardant leur héritage linguistique d'origine, lequel enrichit leur expression en français.

Il y a dans l'intitulé de cette chaire un très beau mot : « invention ». Que vous inspire-t-il ?

T. R. | Le mot « invention » peut être interprété de différentes manières : on peut construire quelque chose et on peut découvrir quelque chose. L'invention de l'Europe, c'est à la fois redécouvrir l'Europe qui est là depuis toujours, mais qu'on n'a pas toujours réalisé de la même manière ; et c'est aussi construire l'Europe en l'inventant. Chacun avec sa culture et sa langue apporte une autre manière de penser et surtout de dire l'Europe. ♦

▲ Peter Sloterdijk, prochain titulaire de la chaire « L'invention de l'Europe par les langues et les cultures ».

Le multilinguisme au cœur des politiques culturelles européennes

Le multilinguisme joue un rôle essentiel dans les échanges interculturels au sein du continent européen et doit, par conséquent, être favorisé *via* une politique plus ambitieuse de l'Union européenne, notamment pour l'audiovisuel.

Le ministère de la Culture s'est mobilisé pour une meilleure prise en compte transversale du multilinguisme et de la traduction dans les politiques de l'UE 2021-2027, en faveur de la culture, de l'enseignement et de l'apprentissage des langues, de la recherche, de l'innovation et du numérique. Cette mobilisation a porté ses fruits : des avancées sont notables pour ces enjeux dans les politiques communautaires (2021-2027) Europe Créative, Erasmus +, Horizon Europe et Europe numérique et, par conséquent, dans les différents programmes de travail annuels de ces politiques. Ils sous-tendent également les plans de travail du Conseil de l'UE pour la culture 2023-2026. ♦

ADELINE CORNET
Secrétaire générale d'Arte France

BRUNO PATINO
Président d'Arte GEIE

« *L'Europe est* ***au cœur d'Arte*** »

Arte a 30 ans. Comment définiriez-vous Arte aujourd'hui ?

A. C. | Aujourd'hui, Arte est un ensemble de trois offres éditoriales – une plateforme de haute qualité, une chaîne linéaire et des chaînes sociales – qui poursuivent elles-mêmes trois objectifs que sont l'éclectisation, la plateformisation et l'européanisation.
À travers eux, l'ambition d'Arte est de proposer une offre différente, accessible, en résonance avec son époque et qui conjugue plusieurs regards.

Arte est très présent sur les espaces numériques. Quelle est votre stratégie en la matière ?

B. P. | La stratégie numérique d'Arte nous permet notamment de nous adresser à un public plus large (à la fois plus jeune et plus européen) et de créer des espaces de défrichage pour faire émerger de nouveaux auteurs, proposer des formats novateurs, tester de nouvelles écritures et mises en scène, travailler en réalité augmentée et soutenir des créations européennes d'auteurs, originales, mémorables, pour tout le monde.

Faire d'Arte « une plateforme multilingue de référence en Europe » : où en est ce chantier ?

A. C. | L'Europe est au cœur d'Arte, qui est, aujourd'hui, la seule plateforme à proposer des contenus audiovisuels européens dans l'ensemble des territoires de l'UE et dans un grand nombre de langues. Elle propose une offre en six langues (français, allemand, anglais, espagnol, italien et polonais) sur le numérique et s'adresse ainsi à près de 70 % des Européens dans leur langue maternelle.

B. P. | Le catalogue de contenus sous-titrés dans ces six langues atteint 1 500 programmes. Chaque mois, 8 millions de vidéos sont vues dans les quatre nouvelles langues d'Arte (anglais, italien, espagnol, polonais) et presque un quart (21 %) l'est hors de France et d'Allemagne.

« ***Le multilinguisme renforce la cohésion sociale,*** *ce sentiment d'appartenance collective* »

La force de l'Europe tient dans sa capacité à tisser des liens entre diverses cultures. Sans cohésion sociale, il y n'a pas d'identité européenne forte. L'intelligence artificielle (IA) est une formidable occasion pour l'Europe de s'affirmer en tant que puissance unie, au niveau mondial.

SANDRO GOZI
Député européen

Quels sont, selon vous, les enjeux du multilinguisme dans la construction d'une Europe de la culture et de la connaissance ?

S. G. | Le multilinguisme joue un rôle essentiel dans la construction d'une Europe plus forte et plus puissante. C'est un marqueur de l'identité européenne, qui est une union dans la diversité. L'enjeu du multilinguisme est à la fois identitaire et stratégique. Il nous revient de préserver, promouvoir les identités culturelles de chaque langue tant chacune d'elles représente une histoire, un parcours, un trésor culturel – et rappelle la profondeur de l'héritage européen.

Mais le multilinguisme renforce aussi la cohésion sociale, ce sentiment d'appartenance collective. Et c'est également un enjeu de connaissance, une passerelle vers l'enrichissement intellectuel.

Comment concilier la compétitivité en Europe avec l'intelligence artificielle et des technologies de la langue responsables ?

S. G. | C'est un enjeu de compétitivité fondamental et un défi stratégique. L'IA doit nous porter à l'optimisme, car c'est une formidable opportunité quant au maintien et au développement de notre compétitivité mondiale. L'UE a choisi de privilégier une approche éthique qui vise à la fois à protéger nos valeurs à travers nos exigences touchant la transparence des algorithmes, la protection des données et les questions de discrimination, et à ne pas entraver les potentialités de développement. Notre souveraineté numérique est cruciale si l'on veut pouvoir exercer un contrôle et réduire notre risque de dépendance face aux deux géants américain et chinois. Les nouvelles législations européennes visent justement à augmenter notre autonomie : il est impératif de rattraper notre retard par des investissements massifs, la formation de nouveaux talents et la prise en compte de la diversité linguistique de manière à assurer un accès équitable aux opportunités offertes par l'IA. Si l'on veut faire en sorte que les modèles génératifs nous proposent des modèles de raisonnement qui nous ressemblent, qui ressemblent à ceux que nos langues nous permettent de produire, l'IA s'impose pour nous comme une priorité identitaire, créative, compétitive et géopolitique. ♦

> L'IA s'impose pour nous comme une priorité identitaire, créative, compétitive et géopolitique.

PROMOUVOIR LE FRANÇAIS ET LA FRANCOPHONIE DANS LE MONDE

Le modèle français de diplomatie culturelle et d'influence est historiquement pensé en lien avec notre langue. Aujourd'hui, il nous revient de développer une stratégie qui articule promotion du français et démarche en faveur du plurilinguisme.

▲ Le lycée français de Shanghai, comme tous les établissements du réseau AEFE, propose le français comme langue de scolarisation et offre des cours adaptés pour favoriser l'apprentissage initial des élèves non francophones.

« *Une ambition pour la langue française et le plurilinguisme* », bilan du Plan présidentiel : l'action du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

En mars 2018, le Président de la République a souhaité une action déterminée et transversale des acteurs publics français pour la promotion du français à l'étranger. Cette nouvelle dynamique a été mise en place par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), en particulier en faveur de l'enseignement français dans le monde.

RENFORCER L'ENSEIGNEMENT, LA MAÎTRISE ET L'USAGE DU FRANÇAIS DANS LE MONDE

Depuis l'annonce du Plan présidentiel en 2018, une mobilisation inédite s'est mise en place pour insuffler une nouvelle dynamique au développement de l'enseignement du français et en français dans le monde, dans le respect du pluralisme linguistique. Dans le champ prioritaire de l'éducation, ce plan a fixé trois objectifs :

- **soutenir les systèmes éducatifs,** notamment en Afrique subsaharienne francophone ;
- **améliorer la qualité de l'enseignement** du français comme langue de scolarisation et comme langue vivante étrangère ;
- **promouvoir l'enseignement bilingue** francophone.

SOUTENIR LES SYSTÈMES ÉDUCATIFS

L'engagement de l'Agence française de développement a été renforcé pour soutenir les systèmes éducatifs dans les pays francophones notamment en Afrique subsaharienne francophone. Au sein du Partenariat mondial pour l'éducation, la France est passée du douzième au quatrième rang des bailleurs, avec une contribution de 200 millions d'euros pour la période 2018-2020 et de 333 millions d'euros pour la période 2021-2025.

RELANCE DU RÉSEAU DE COOPÉRATION ET D'ACTION CULTURELLE

Piloté par le MEAE et sa Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats (Direction de la diplomatie d'influence), le réseau de coopération et d'action culturelle à l'étranger a opéré une relance substantielle de ses coopérations éducatives et linguistiques bilatérales. Cette dynamique se traduit par un soutien renforcé aux systèmes éducatifs locaux, notamment à travers la formation des cadres éducatifs et des enseignants. Plus de 55 000 enseignants de français sont ainsi formés chaque année. Dans ce cadre, le Fonds de solidarité pour les projets innovants, les sociétés civiles, la francophonie et le développement humain (FSPI) est monté en puissance. La mise en place depuis 2023 de l'outil FSPI-rapide (FSPI-R) permet aux postes diplomatiques de mettre en œuvre rapidement des actions de coopération en collaboration étroite avec les autorités éducatives locales et les partenaires de l'éducation, renforçant ainsi les opportunités de développement et de promotion de la langue française et de la francophonie. En 2023, 23 projets ont été mis en œuvre pour un montant total de 6,5 millions d'euros.

Afin de soutenir des actions de valorisation du métier de professeur de français, conformément à l'engagement pris dans le plan, la subvention annuelle versée par la France à la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF) a été doublée par rapport à 2017, pour atteindre

140 000 euros. Une « Journée internationale des professeurs de français » (JIPF) a également été instaurée et se tient annuellement depuis 2019, au mois de novembre.

LE FRANÇAIS, LANGUE DE SCOLARISATION ET LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE

Le réseau de l'enseignement français animé par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), opérateur public sous tutelle du MEAE, compte 580 établissements homologués, qui accueillent 392 000 élèves dans 139 pays. Il inclut la mission laïque française (MLF), association liée par convention à l'État, qui est responsable ou partenaire de 108 établissements scolarisant 61 000 élèves dans 37 pays.

PROMOUVOIR L'ENSEIGNEMENT BILINGUE FRANCOPHONE

L'objectif de LabelFrancEducation a été dépassé, avec à ce jour 652 établissements labellisés dans 63 pays. Ce label permet de renforcer la qualité de l'enseignement bilingue francophone et de rendre l'apprentissage du français plus attractif pour les élèves.

APPUYER LE RÉSEAU CULTUREL FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

Acteur essentiel de l'appui au réseau culturel français à l'étranger, l'Institut français, placé sous la tutelle du MEAE et du ministère de la Culture est engagé en matière d'innovation et dans le champ du numérique éducatif. Afin de toucher de nouveaux publics et de renforcer l'attractivité du français, des dispositifs ont été proposés aux alliances françaises et aux instituts culturels pour qu'ils puissent proposer de nouveaux outils à leurs partenaires et développent de nouvelles offres pour l'apprentissage du français :

- **« Les clés du français pro »** en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, Île-de-France (CCIP), ont été déployées pour développer le français professionnel et rappeler les potentialités du français comme langue utile ;
- **la plateforme IFprofs** a pour objectif de faciliter le travail des enseignants grâce à des formations thématiques et à une banque de ressources pédagogiques et méthodologiques ;
- **« La fabrique numérique du plurilinguisme »**, programme de recherche/développement, apporte un appui aux pays qui développent de nouveaux outils favorisant l'éducation numérique. ♦

UN RÉSEAU DE COOPÉRATION ET D'ACTION CULTURELLE AU SERVICE DE LA LANGUE ET DE LA CULTURE

137
SERVICES DE COOPÉRATION ET D'ACTION CULTURELLE

96
INSTITUTS FRANÇAIS PLURIDISCIPLINAIRES OU À COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES

22
INSTITUTS FRANÇAIS DE RECHERCHE À L'ÉTRANGER

6
CENTRES CULTURELS FRANCO-ÉTRANGERS

829
ALLIANCES FRANÇAISES PRÉSENTES DANS 129 PAYS, DONT

380
ALLIANCES FRANÇAISES LIÉES AU MEAE PAR LE DÉTACHEMENT DE PERSONNELS EXPATRIÉS ET/OU LE VERSEMENT DE SUBVENTIONS

L'attractivité, une priorité du Plan présidentiel : **accueillir les étudiants étrangers en France**

116 centres de langue dans les universités et les écoles labellisées accueillent de nombreux étudiants (études, tourisme et migration) désireux de poursuivre l'apprentissage de la langue française.

Le label qualité FLE (Français langue étrangère) est décerné avec France Éducation International (FEI), opérateur du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse, des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, au sein d'une commission interministérielle (avec le MESRI et le ministère de la Culture/DGLFLF). Les diplômes DILF-DELF-DALF, pilotés par FEI, sont recommandés pour aborder le parcours universitaire français. En 2022, 457 843 candidats ont tenté le DELF (Diplôme d'études en langue française) et le DALF (Diplôme approfondi en langue française) et 187 369 candidats le TCF (Test de connaissance du français). 45 903 personnes ont tenté des tests Ev@lang.

FEI a également géré la mobilité sortante de 1 432 assistants de langue française et la mobilité entrante de 4 380 assistants de langue étrangère en France. Le centre de reconnaissance des diplômes (ENIC-NARIC France) de FEI a quant à lui contribué à la mobilité académique et professionnelle vers la France en expertisant les diplômes de 42 557 candidats.

Plus de la moitié des universités proposent aux étudiants étrangers et français qui se destinent à l'enseignement du français des formations sanctionnées par des masters et des licences de lettres, de langue ou de sciences du langage, mention langue étrangère.

PROPOSER DES PROGRAMMES QUI FACILITENT LA MOBILITÉ ENTRANTE

Le label Bienvenue en France vise l'accueil des étudiants internationaux et le plurilinguisme.

La mobilité entrante Erasmus et internationale dans nos établissements est encouragée par les cours en anglais ou dans d'autres langues depuis la loi Fioraso. Elle favorise la connaissance de la culture française et l'apprentissage de la langue française.

Les alliances universitaires ont un effet sur la mobilité entrante et l'apprentissage de la langue française, tout comme les *Graduate Schools*. ♦

EN SAVOIR PLUS

- bit.ly/bienvenue-en-France-le-label
- bit.ly/mobilité-erasmus-étudiante
- bit.ly/politique-internationale-des-établissements
- bit.ly/universités-européennes

Une action internationale du ministère de la Culture sous le signe de la coopération linguistique

Il revient à la DGLFLF de conduire des coopérations linguistiques multilatérales et bilatérales dans le cadre de l'action internationale du ministère de la Culture.

UNE COOPÉRATION MULTILATÉRALE DIVERSIFIÉE

Dans le cadre de l'action internationale du ministère de la Culture, la DGLFLF contribue à la coopération multilatérale francophone avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et ses opérateurs, notamment l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) et TV5 Monde, chaîne francophone, ainsi qu'avec l'UNESCO, et elle mène également des coopérations bilatérales en faveur de la langue française et du plurilinguisme.

UN RÔLE D'EXPERTISE

Elle apporte une expertise sur les politiques linguistiques et la promotion de la diversité linguistique au sein de l'UNESCO (par exemple, s'agissant des Directives opérationnelles sur le numérique, pour la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de 2005). Elle est également mobilisée pour la Décennie internationale des langues autochtones (2022-2032), lancée par l'Organisation, et pour l'*Atlas mondial des langues*.

UNE PARTICIPATION ACTIVE À DES RÉSEAUX INTERNATIONAUX

Le ministère de la Culture inscrit également son action linguistique au sein de réseaux internationaux de solidarité à différentes échelles.

Dans la Francophonie, le réseau francophone OPALE réunit les organismes de politique et d'aménagement linguistiques (France/DGLFLF, Québec, Suisse romande, Wallonie-Bruxelles et OIF) pour un partage d'expertise et de projets.

En Europe, la Fédération européenne des institutions linguistiques nationales (FEILINN) réunit les représentants et experts d'une trentaine de pays pour travailler sur les politiques des langues. Interlocuteur de référence des institutions européennes, cette fédération développe des projets pluriannuels.

DES COOPÉRATIONS BILATÉRALES CIBLÉES

S'agissant des coopérations bilatérales, outre un dialogue privilégié avec le Québec, comme avec d'autres partenaires francophones, c'est avec une diversité d'interlocuteurs que se construit un échange d'expertise sur les politiques publiques des langues et dernièrement avec des pays de langue romane comme le Portugal et l'Italie.

En janvier 2024, la DGLFLF a ainsi organisé à Rome, avec l'Ambassade de France en Italie et l'Institut français d'Italie, un séminaire franco-italien sur les enjeux et les objectifs des politiques de la langue, ainsi que sur les défis du numérique et de l'intelligence artificielle. Ce séminaire a eu lieu dans le prolongement des propositions de la Présidence française de l'Union européenne de 2022. ♦

Pour la France, promouvoir la Francophonie est un enjeu crucial. Il s'agit notamment de faire respecter le multilinguisme au sein des organisations internationales et de valoriser l'apprentissage et l'usage du français dans le monde.

Vers le Sommet de la Francophonie à Villers-Cotterêts

Le prochain Sommet de la Francophonie débutera le 4 octobre 2024, à la Cité internationale de la langue française de Villers-Cotterêts. Le thème de ce sommet : « Créer, innover et entreprendre en français ». Il vise une modernisation, une autre incarnation de la Francophonie. François Vandeville revient sur les enjeux de ce sommet.

FRANÇOIS VANDEVILLE
Secrétaire général du Sommet de la Francophonie

Quels sont les enjeux de ce prochain sommet, s'agissant en particulier de la langue française dans le monde ?

F. V. | La relance et la dynamisation de l'enseignement du français et en français font partie des objectifs prioritaires du Sommet. Cet objectif appelle un effort conséquent soit sur l'enseignement du français lui-même, directement, soit sur le soutien aux systèmes éducatifs dans les Pays francophones : la France est prête à consacrer certains moyens financiers supplémentaires en coalition avec d'autres États membres de l'OIF ou dans le cadre de l'OIF.
Au-delà de cet objectif, nous visons une modernisation de la Francophonie, une autre incarnation.

Il nous est donc apparu nécessaire d'opter pour un nouveau format. Afin d'illustrer la force de transformation, mais aussi l'opportunité que la francophonie représente, nous avons souhaité lancer un festival qui se déroulera pendant six mois, jusqu'au sommet, prévu les 4 et 5 octobre 2024 à Villers-Cotterêts et à Paris.

Quelle sera la spécificité de ce festival culturel ?

F. V. | Ce festival se veut pluridisciplinaire, totalement polyvalent, tourné vers les jeunes, essentiellement les 15-35 ans, qui sont tout de même le principal enjeu de la Francophonie pour les années qui viennent. Il aura lieu aussi bien dans des espaces physiques que sur la toile puisque nous lançons dès le 20 mars un site internet qui permettra de rassembler tous les événements, tous les projets labellisés portés par le festival ; il aura des résonances à la fois hexagonales, ultramarines et internationales. Sa dimension artistique inclura la participation des artistes et des intellectuels de tous les continents, qui démontrent la diversité et la dynamique de la Francophonie.

Le numérique est désormais une priorité de la Francophonie. Dans le cadre de ce festival culturel, pluridisciplinaire et polyvalent, comment cette priorité peut-elle se concrétiser ?

Dans le cadre de ce festival, nous installerons un Forum des innovations, qui fera une large place au numérique. Il s'inscrira aussi dans une logique partenariale, notamment avec les entreprises ou les patronats francophones. Ce que l'on peut dire aujourd'hui, c'est que ce sommet sera l'illustration d'une nouvelle ambition partagée pour la langue française et la francophonie. ♦

AUDIOVISUEL EXTÉRIEUR : UNE RÉFÉRENCE, UN SERVICE ET UNE VITRINE

L'audiovisuel public français comporte deux entités chargées de faire rayonner la francophonie à travers le monde : France Médias Monde et TV5 Monde. Ces deux opérateurs valorisent la création francophone et proposent des modules et des services d'enseignement de la langue française. L'objectif est de renforcer l'attractivité de la francophonie.

France Médias Monde et TV5 Monde, **acteurs de la francophonie**

L'audiovisuel extérieur comprend le groupe France Médias Monde (FMM) et TV5 Monde.

France Médias Monde contribue activement à la promotion de la francophonie dans le monde, à travers les contenus en français de France 24 et RFI, la découverte de jeunes talents francophones et ses ressources pour l'apprentissage du français comme « Le français facile avec RFI » lancé en 2022. RFI propose également des formations de formateurs, des modules d'autoformation en ligne et des séries bilingues prêtes à diffuser adaptées en 20 langues. Ces ressources s'adressent également aux populations migrantes et primo-arrivantes sur le sol français.

Des millions de personnes ont le français en partage sur tous les continents. C'est pourquoi nos médias internationaux se rendent accessibles partout dans le monde en français, d'abord et toujours. Pour autant, le français n'est jamais une barrière : nous proposons aussi nos programmes en 20 langues étrangères. Et ils sont nombreux, ceux qui ne parlent pas le français et qui suivent nos médias dans leurs 20 langues de diffusion ; et ils sont nombreux, ceux qui, quelque part dans le monde, écoutent « le Journal en français facile », devenu notre podcast le plus téléchargé. Ainsi, nous « parlons français » dans toutes nos langues et nous donnons envie d'apprendre le français !

MARIE-CHRISTINE SARAGOSSE
Présidente-directrice générale de France Médias Monde

TV5 Monde est la principale vitrine de la création française et francophone à l'international. Le groupe comprend une chaîne généraliste, une chaîne jeunesse, une chaîne thématique Art de vivre et la plateforme TV5MondePlus, proposant plus de 7 000 heures de programmes en français, sous-titrés en six langues, accessibles gratuitement sur internet dans presque tous les pays du monde. TV5 Monde propose aussi de nombreux services liés à la pédagogie : « Apprendre et enseigner le français avec TV5 Monde », offre gratuite consacrée au français langue étrangère, formation de milliers d'enseignants de français langue étrangère grâce à ses 160 formateurs sur les cinq continents, et mise à disposition de ressources de français professionnel.

Tous ces outils sont largement utilisés et diffusés par les Instituts français, les Alliances françaises et les radios partenaires de FMM. ♦

TV5 Monde diffuse le meilleur de la création francophone de nos États bailleurs – France, Suisse, Canada, Québec, Wallonie-Bruxelles, Monaco – mais investit aussi dans la production du Sud : cinéma (4 films en compétition à Cannes en 2023), séries, documentaires, animation, pour permettre à toute la francophonie partagée d'être vue sur l'ensemble de la planète, en linéaire comme sur le numérique.

YVES BIGOT
Directeur général TV5 Monde

TV5 MONDE : UN RÉSEAU MONDIAL

11 LANGUES

62 MILLIONS DE TÉLÉSPECTATEURS

DANS **25** PAYS

APPRENDRE ET ENSEIGNER LE FRANÇAIS :

2
MILLIONS DE VISITES MENSUELLES

8 CHAÎNES GÉNÉRALISTES RÉGIONALISÉES

2 CHAÎNES THÉMATIQUES

TIVI5MONDE
(4-13 ANS) :

22
MILLIONS DE JEUNES TÉLÉSPECTATEURS EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

TV5MONDEPLUS :

7 000
HEURES DE PROGRAMMES SOUS-TITRÉS EN 6 LANGUES

Directeur de publication
Paul de Sinety

Responsables de projet
Mélissa Fort, avec Paul Petit

Coordination éditoriale et rédactionnelle
Jacques Pécheur

Secrétariat de rédaction et maquette

ANIMAL PENSANT

Imprimé en France par la Direction de l'information légale et administrative

Crédits photo

12, 13, 14, 15, 16, 18, 22, 23, 25, 27, 29, 30, 33, 34, 35, 37, 38, 39, 48, 50, 50 (bas), 51, 52, 53, 62, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 77, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 92, 93, 94 (gauche), 95, 96, 101 : DR
5 : Laurent Vu / SIPA
8 : Christian Hartmann / POOL / AFP
9 : Benjamin Gavaudo / CMN, Pierre-Olivier Deschamps / Agence Vu / CMN
10 : Amaury Cornu / Hans Lucas / AFP
11 : Benjamin Gavaudo / CMN
19 : Thibaut Chapotot
21 : Thibaut Chapotot
24 : Adobe Stock
30 : Christophe Abramowitz / Radio France
31 : Bertrand Guay / AFP
32 : Adobe Stock
33 : Sonia Kerlidou / Sénat
40 : Adobe Stock
42 : Magali Cohen / Hans Lucas / AFP
43 : François Guillot / AFP
46 : Adobe Stock
54 : Adobe Stock
56 : Philippe Huguen / AFP
61 : Nicolas Guyonnet / Hans Lucas / AFP
70 : Adobe Stock
75 : Paris Podcast Festival
76 : Bertrand Cocut
78 : Cyril Frésillon / CNRS Photothèque
85 : Olivier Ezratty
88 : Ian Langsdon / POOL / AFP
91 : Martin Bertrand / Hans Lucas / AFP
93 : Luiz Munhoz
94 (droite) : Xavier Leoty / AFP
102 : Ludovic Marin / POOL / AFP
103 : Aude Paget / Ina / AFP

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Délégation générale à la langue française et aux langues de France

3, rue de Valois — 75001 PARIS

↗ culture.gouv.fr/Thematiques/Langue-francaise-et-langues-de-France